

Bernard Poignant

Opinions européennes 2003-2009

L'esprit de l'Europe au fil des mois

Éditions Apogée

Dieu et l'Europe – <i>février 2003</i>	7
Régions et Europe – <i>mars 2003</i>	9
L'Europe redécouvre l'Amérique – <i>avril 2003</i>	12
Nostalgie – <i>mi-avril 2003</i>	14
L'Europe et l'ONU – <i>mai 2003</i>	17
21 avril français, 9 juin européen – <i>juin 2003</i>	20
Europe et démocratie – <i>juillet 2003</i>	23
Europe et services publics – <i>septembre 2003</i>	26
L'Europe et sa Constitution – <i>octobre 2003</i>	29
L'Europe sociale – <i>novembre 2003</i>	32
Europe : diplomatie et défense – <i>décembre 2003</i>	34
Député européen – <i>janvier 2004</i>	37
Europe et Asie – <i>février 2004</i>	40
Bretagne et Europe – <i>mars 2004</i>	43
L'Europe et le droit – <i>avril 2004</i>	46
Oui – <i>septembre 2004</i>	49
« On trace son chemin en marchant... » – <i>octobre 2004</i>	51
La France et l'Europe – <i>novembre 2004</i>	54
Auditions au Parlement – <i>décembre 2004</i>	57
Europe et Turquie – <i>janvier 2005</i>	60
Constitution et référendum – <i>février 2005</i>	63
Europe et puissance – <i>mars 2005</i>	66
Quimper, 30 mai 2005 – <i>avril 2005</i>	69
Oui en dix raisons – <i>mai 2005</i>	72
Lendemain européens – <i>juin / juillet 2005</i>	75
Un été européen – <i>septembre 2005</i>	78
Budget européen – <i>octobre 2005</i>	81
Présidences européennes – <i>novembre 2005</i>	84
Socialistes européens – <i>décembre 2005</i>	87
Europe et décolonisation – <i>janvier 2006</i>	90
Pétition européenne – <i>février 2006</i>	93
Bolkestein – <i>mars 2006</i>	96
Chère Pologne – <i>avril 2006</i>	99
Un an après – <i>mai 2006</i>	102
États-Unis – <i>juin 2006</i>	105

Directive services publics – <i>septembre 2006</i>	108
Présidence 2008 – <i>octobre 2006</i>	111
Histoire européenne – <i>novembre 2006</i>	114
Extrême Europe – <i>décembre 2006</i>	117
Procédure – <i>janvier 2007</i>	120
Europe protectrice – <i>février 2007</i>	123
Rome – <i>mars 2007</i>	126
Chère monnaie – <i>avril 2007</i>	129
Lisbonne – <i>mai 2007</i>	132
Le couple – <i>juin 2007</i>	135
Relance – <i>juillet 2007</i>	138
Symboles – <i>septembre 2007</i>	141
Méditerranée – <i>octobre 2007</i>	144
Traités – <i>novembre 2007</i>	147
Lisboa – <i>décembre 2007</i>	150
Paysans d'Europe – <i>janvier 2008</i>	153
Libres échanges – <i>février 2008</i>	156
De urbe – <i>mars 2008</i>	159
La Haye 48 – <i>avril 2008</i>	162
Présidences françaises – <i>mai 2008</i>	164
Franceurope – <i>juin 2008</i>	167
Strasbourg – <i>septembre 2008</i>	169
Geremek – <i>octobre 2008</i>	172
Vatican – <i>novembre 2008</i>	175
Énergie – <i>décembre 2008</i>	178
Tchéquie – <i>février 2009</i>	181
1929 – <i>mars 2009</i>	184
Recommandations – <i>avril 2009</i>	187
Conclusion	190

Introduction

Pour un député européen, il n'est pas facile d'établir un contact régulier avec les citoyens. Les électeurs sont nombreux et se comptent par millions. Son territoire est très vaste et il ne peut le parcourir tout entier, ou alors il ne siègera ni à Bruxelles, ni à Strasbourg, ce qui lui sera vite reproché. Les médias nationaux donnent l'actualité européenne, plus souvent celle de la Commission et du Conseil que celle du Parlement. Celui-ci ignore les séances houleuses, voire l'obstruction, que vit l'Assemblée nationale. Il n'existe ni questions d'actualités télévisées, ni motion de censure dramatisée. Alors que faire? J'ai fait le choix d'une lettre mensuelle d'opinion diffusée à 1 500 exemplaires et consultable sur mon site europinion.org. Adeptes du *copyleft*, elle peut être reprise librement à condition d'indiquer la référence. Elle tente d'apporter des informations, de donner une perspective historique, de défendre des points de vue, d'éclairer l'actualité. Elle s'est efforcée d'être simple et pédagogique en empruntant à Boileau son adage : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément. » C'est le conseiller en communication le plus économique et le plus performant que je connaisse. Chaque texte a été rédigé par moi-même puis travaillé avec mon épouse Annie et mes deux assistantes, Nathalie Conan-Mathieu à Quimper et Marie-Pierre Renson à Bruxelles. Leur mise en forme graphique a été assurée par Alain Le Querrec. Avec lui fond et forme se sont rejoints dans les soixante-trois numéros parus pour donner à chaque lettre une attractivité de lecture et, je l'espère, un goût d'Europe.

Dieu et l'Europe

La question religieuse revient en force. La France s'interroge sur la façon d'enseigner l'histoire des religions dans ses établissements publics. La perspective de l'adhésion de la Turquie a relancé le débat sur la nature même de l'Europe : un marché, une communauté, une culture, un « club chrétien » ?

Un chef de gouvernement, Silvio Berlusconi, se fait souvent le porte-parole de ceux qui croient au choc des civilisations du XXI^e siècle. Avec, d'un côté, le monde occidental chrétien, de l'autre, le monde arabo-musulman. La Pologne, qui doit adhérer à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 fait figurer la référence à Dieu dans sa Constitution. Évidemment, le pape réclame la prise en compte de l'héritage chrétien. À Estoril (Portugal), le Parti Populaire Européen (PPE), premier groupe politique du Parlement, a émis le même souhait.

Les Églises n'avaient pas beaucoup apprécié, il y a deux ans, le changement de l'expression « héritage religieux » par « héritage spirituel » dans la Charte européenne des droits fondamentaux. Pourtant, le mot « religion » est restrictif. Il n'intègre pas la tradition de l'agnosticisme et celle de l'athéisme sur notre continent. Que faire aussi de la mythologie grecque et romaine à qui nous devons tant d'œuvres d'art ? Que dire et où placer le polythéisme des religions antiques dont nous sommes aussi quelque part les héritiers ?

Non, l'Europe ne peut ni ne doit être un « club chrétien », un « club musulman », ou un « club juif ». Je la préfère en « club laïc ». Chaque pays a sa façon de vivre sa tolérance religieuse. La France a sa loi de séparation de l'Église et de l'État. D'autres sont en régime concordataire comme l'Espagne. En Grèce, l'Église orthodoxe est une personne morale de droit public. Des formes de reconnaissance passent par des facilités fiscales comme en

Allemagne. Dans les pays scandinaves, le protestantisme luthérien est religion nationale. À chacun son histoire!

La Charte des droits fondamentaux reconnaît la liberté de conscience, la liberté de pratiquer sa religion. Il faut s'en tenir là et ne pas profiter de la rédaction d'une constitution pour relancer une guerre de religion.

Car les religions n'ont pas toujours laissé de bons souvenirs en Europe. Je pense bien sûr aux martyrs chrétiens dans tout l'Empire romain. Mais aussi à l'anti-judaïsme qui traverse le continent pendant des siècles. L'étoile jaune des années quarante a un inspirateur et un précédent : en 1215, le concile de Latran a décidé que tous les juifs porteraient une rouelle de couleur jaune, celle de la trahison de Judas. « Ghetto » est une île de Venise où on déversait les déchets de fonderie avant d'y parquer un jour les juifs : le mot a connu un triste succès. Je n'ai pas envie de me recommander de tout cet héritage et restons sur l'acquis du concile Vatican II qui a reconnu en 1965 la liberté religieuse pour chaque personne.

Incontestablement, on ne peut pas évoquer la culture européenne dans sa dimension historique sans introduire le fait religieux. Mais l'héritage a ses mauvais côtés. Laissons-le donc en paix.

Aujourd'hui, c'est l'islam qui connaît une forte poussée d'intégrisme et de fondamentalisme. Les morts du Nigéria pour une affaire de Miss Monde, les lapidations de femmes aux motifs d'adultère : cet héritage-là n'est pas plus sympathique.

Soyons laïcs, restons laïcs. Anti-religieux, jamais. Anti-cléricaux quand il y a des cléricaux. Si un jour, toute l'Europe pouvait rédiger une charte européenne de la laïcité, tout en respectant les traditions nationales, cela serait une assurance tous risques contre l'intolérance.

Régions et Europe

La France est engagée dans deux réformes en même temps. Elle décentralise une seconde fois après le signal de départ donné par François Mitterrand en 1981. Elle participe, aux côtés de vingt-sept autres États, aux travaux de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing pour doter l'Union européenne d'une constitution.

Deux réformes contraires ou complémentaires? Pour les uns, c'est une chance de modernisation du pays. Pour les autres, c'est un risque de démantèlement de la France. Mon choix se porte sur la chance plutôt que sur le risque.

La décentralisation se fera cette fois davantage au profit de la Région. Elle n'a pas le droit d'échouer dans le double domaine des compétences et des finances. Transférer beaucoup des premières sans donner les moyens serait un échec. Accepter trop d'inégalités entre ces collectivités serait une duperie. La Constitution va être révisée pour permettre la loi. Pour l'instant, prudence et vigilance!

La Région est le niveau adapté aux grandes infrastructures de transports et aux conditions de l'économie moderne : la formation, la recherche, etc. qui ne peuvent pas être organisées dans des entités trop petites.

Elle est aussi un partenaire de la construction de l'Europe. C'est le seul niveau que connaît Bruxelles. La Commission a mis en place une politique régionale : elle n'est ni départementale, ni communale. C'est le seul niveau représenté auprès des institutions de l'Union. Parfois, une région française installe là-bas deux ou trois personnes pour faire son « lobbying » ou assurer une veille d'information. Certaines régions délèguent de véritables ambassades : « l'État libre de Bavière » comme il s'appelle lui-même rénove un vieux château face au Parlement pour y installer quarante à cinquante fonctionnaires.

À partir de 2006, la réforme des fonds structurels sera effective. La Bretagne comme d'autres régions aura moins de crédits à sa disposition. Il vaudrait mieux qu'elle les gère elle-même. Plutôt que de découper son territoire comme un gruyère pour les affecter, il sera préférable de mieux les concentrer sur des projets.

La coopération transfrontalière est aussi appelée à se développer. Il faut lui donner de la souplesse. Dans certaines limites fixées par la loi, deux régions ou plus doivent pouvoir coopérer sans demander tous les matins la permission à leur État. Récemment la France et l'Allemagne ont proposé que Strasbourg et Koehl forment ensemble un euro-district, une sorte de Communauté d'agglomération dépassant les frontières. C'est une bonne idée qui indique la bonne direction.

Mais il y a deux types de régions dans l'Union européenne. Certaines, cinquante-six au total, ont des compétences législatives. D'autres, au nombre d'environ cent trente, n'en ont pas. C'est le cas de toutes les régions françaises. Faut-il traiter différemment les premières, puisque la transposition de nombreuses directives se fait à leur niveau? Déjà le traité de Maastricht a autorisé un État à être représenté par un président de région dans les Conseils des ministres européens. C'est comme si Josselin de Rohan représentait la France au Conseil des ministres de la santé au motif que la région dispose de cette compétence!

À la Convention, la question a été posée à travers un point : si une région considère que le principe de subsidiarité n'est pas respecté dans une directive ou un règlement, peut-elle saisir directement la Cour de justice européenne? Je ne pense pas qu'il faille faire ce choix. Dans ce cas, il y aurait deux catégories de régions, donc deux catégories de citoyens. Si la Cour est saisie, il faut passer par son État, éventuellement par le Comité des régions. Il ne peut pas y avoir une Europe à géométrie variable. Les traités disent que chaque pays doit rester maître de son organisation institutionnelle et territoriale interne. Il faut en rester là. Ce qui n'interdit pas une meilleure consultation en amont dans l'élaboration des décisions européennes.

L'Europe des régions n'est pas notre horizon : il faudrait un État européen bureaucratique et centralisé pour la gérer. À moins de renoncer aux solidarités entre nos territoires, les riches gardant leur argent et les pauvres se contentant du leur. Ce n'est pas le chemin de la gauche.

Par contre, des régions fortes en Europe, c'est la bonne voie.

Mais, il ne faut pas nier le tiraillement, l'écartèlement que provoque ce double mouvement vers le haut et vers le bas. Sur le continent, nous sommes le plus vieil État-nation. Unitaire parce qu'attaché au principe d'égalité. Encore centralisé pour garantir ce principe. Des Français s'interrogent sur ce qui restera du pouvoir entre les mains de la nation elle-même. Il faut les écouter, ce qui ne veut pas dire les suivre. Il faut surtout les convaincre que le rayonnement de la France ne se fera pas dans une course en solitaire. Le message historique de notre pays doit passer par l'Europe. Sinon, le monde ne l'entendra pas. C'est sans doute la France qui a la plus grande évolution à faire sur elle-même. 2003-2004 : il y a deux ans pour réussir ce défi.

L'Europe redécouvre l'Amérique

L'Europe a été la réponse à la question allemande. Vingt-trois guerres depuis le *xvi*^e siècle entre Français et Allemands. Trois entre 1870 et 1940, dans un crescendo barbare qui a embrasé le monde. Le traité de Maastricht en 1992 a été le dernier avatar de cette question : l'Allemagne, réunifiée, décide de faire monnaie commune avec nous et de rechercher les voies d'une politique étrangère et de sécurité commune. Elle renonce, après trois semaines d'hésitation, à son expansion vers l'Est en reconnaissant définitivement la frontière Oder-Neisse qui la sépare de la Pologne. Selon ses propres termes, Helmut Kohl préfère « une Allemagne européenne à une Europe allemande ». Affaire classée!

L'Europe a été un des remparts à la menace soviétique et à l'extension du système communiste totalitaire. Sa coupure en deux correspond à l'avancée des soldats de l'Armée rouge et à leur rencontre avec les GIs américains. Sa construction rassemble deux pays vaincus : l'Allemagne et l'Italie. Ceux-ci voient dans les États-Unis les seuls garants de leur sécurité. C'est sur le territoire de la première que s'installent les fusées Pershing face au SS 20 soviétiques. La confrontation tourne à l'avantage de l'Ouest. Le communisme a perdu. L'URSS s'effondre de l'intérieur. Affaire classée!

L'Europe a été une réponse au recul de l'influence de la France dans le monde. En 1956, seule avec l'Angleterre, elle tente une expédition militaire à Suez, en Égypte, contre le dictateur Nasser. Les États-Unis et l'URSS, alliés dans le partage du monde, désavouent l'expédition et les deux contingents rentrent penauds dans leurs casernes. En 1962, l'Algérie devient indépendante comme les autres pays d'Afrique. De Gaulle en prend acte et déclare au Conseil des ministres du 21 février 1962 : « Maintenant nous devons nous tourner vers l'Europe car l'ère des continents organisés succède à l'ère coloniale¹. » Le traité de Rome en 1957, le traité de l'Élysée en 1963 donnent la nouvelle feuille de route française. Affaire classée!

1. Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome III : « Le Souverain », Le Seuil, 1986, p. 232.

Et aujourd'hui? Et si l'Europe était une réponse à la « question américaine »? Il ne s'agit pas d'entendre par là une Amérique adverse, mais une Amérique grisée par sa victoire sur l'URSS, grisée par sa puissance, grisée par son hégémonie puisqu'elle n'a pas d'Empire au sens strict du terme. Et à l'heure où ces lignes sont écrites, la guerre contre l'Irak menace encore.

À l'aube de cette nouvelle histoire, à quoi sert l'Europe? Elle peut prendre acte de cette nouvelle donne et se contenter d'être un grand marché sur le plan économique et une « Grande Suisse » sur le plan diplomatique, c'est-à-dire peu de chose. Elle peut se définir comme la « Grande sœur » de l'Amérique, la suivre quoiqu'il arrive et quoiqu'elle fasse. L'Angleterre se complait souvent dans cette vision. Elle peut se vivre comme l'avant-garde eurasiatique du « choc des civilisations » qu'on nous promet pour le XXI^e siècle, choc qui opposerait le monde occidental judéo-chrétien au monde proche-oriental arabo-musulman. Avec quelques effluves de pétrole à nos narines et en attendant l'éveil asiatique de la puissance chinoise. Dans tous les cas, l'Europe est un suppléant. Pour reprendre l'expression d'un américain à succès en ce moment (Robert Kagan) : « L'Amérique fait la cuisine, l'Europe fait la vaisselle. »

Nous ne devons pas subir cette histoire. L'Europe fera la sienne. Elle sera amie et alliée des États-Unis mais dans l'égalité et le respect, non dans la soumission et l'obéissance. Elle présentera au monde son modèle social fait de développement économique, d'innovation technologique, de haut niveau de protection sociale, de garantie des libertés individuelles, du respect de la personne humaine, et du droit international. Elle bâtira pour la paix du monde un type de relations avec les pays en développement qui ne soit pas de domination, voire d'écrasement. Elle sait que dans trente – quarante ans, une planète de neuf milliards d'être humains ne peut pas être bâtie sur le modèle inégalitaire. Il ne peut y avoir sept d'entre eux à regarder vivre les deux autres dans le confort voire l'opulence. La guerre est au bout de cette histoire!

Amis américains, vous êtes enfants de la liberté; immigrants, vous avez fui l'oppression; vous avez réussi par vous-même. Ne craignez rien : l'Europe ne sera pas votre rivale. Rien ne lui interdit de devenir votre égale, mais elle refuse d'être votre vassale. Affaire non classée!

Nostalgia

- 9 avril 2003 : le Parlement européen a adopté les traités d'adhésion des dix pays candidats à l'Union européenne.
- 16 avril 2003 : les chefs d'État et de gouvernement signent les mêmes traités.

Il y a quelques semaines, Jacques Chirac a reproché à ces pays candidats d'avoir signé une lettre de soutien à la politique de George Bush dans la crise irakienne. Il leur a dit qu'ils « n'étaient pas bien élevés et qu'ils auraient mieux fait de se taire ». Au passage, il s'est bien gardé d'adresser les mêmes reproches aux cinq pays de l'Union, qui ont signé la même missive. C'est déjà « deux poids, deux mesures » pour ces trois pays visés : la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie.

Un chef d'État doit savoir se retenir, avaler une couleuvre sur le court terme pour garder la main sur le long terme. Cet échange peu diplomatique laissera quelques traces et ne contribuera pas à l'influence de la France dans cette partie de l'Europe ni à son rayonnement sur les plans tant économique que politique ou culturel.

Jacques Chirac aurait dû lire le livre écrit par quatorze intellectuels, écrivains, poètes, romanciers de ces anciens pays communistes. Son titre : *Nostalgia*². C'est un essai sur le regret du communisme, un recueil sur la mémoire récente de ces peuples qui ne peuvent effacer quarante ans de totalitarisme. Ils ont quitté la tutelle de Moscou et aujourd'hui doivent partager leur souveraineté avec Bruxelles. Ce n'est pas le moment de subir les foudres de Paris.

2. *Nostalgia, Essai sur le regret du communisme*, recueil d'articles sous la direction de Filip Modrzewski et Monika Sznajderman, Éditions Czarne, 2002.

Dans ce livre, un Hongrois explique comment, avec le communisme, se sont effondrées des formes de sociabilité : les assemblées d'ouvriers, des structures d'entraide des Églises catholique et protestante qui servaient de lieu de résistance, des organisations de minorités, etc.. Aujourd'hui, c'est chacun pour soi et l'objectif est d'abord la lutte individuelle pour la subsistance quotidienne. La confiance dans la société a faibli et la compassion pour autrui tend à disparaître.

Un Slovène décrit le drame de l'ancienne Yougoslavie. Cette Fédération connaissait de fortes différences, linguistiques, religieuses, vestimentaires, etc. Mais, ils étaient dans le même ensemble, avec le même passeport et la même monnaie. Ils étaient des « inconnus qui se connaissent ». Tout cela est cassé. La Yougoslavie est détruite et ses habitants savent qu'ils ont perdu quelque chose qui ne reviendra pas. Aujourd'hui, l'Union européenne leur demande pourtant de reconstruire l'ensemble. Mais alors, pensent certains, pourquoi fallait-il tant de destructions avant de rebâtir ?

Un Polonais décrit le rêve occidental qui a obsédé ce monde d'au-delà du Rideau de fer. Rêve de libertés, rêve de prospérité. Depuis dix ans, les inégalités ont progressé et les solidarités régressé. La réalité n'est pas conforme au rêve. Mais elle est là, irréversible. Des habitants disent que c'était mieux avant mais ne veulent pas revenir à cet « avant ». Ils peuvent nous reprocher de les avoir trompés sur le rêve. Que pouvons-nous ? Aujourd'hui encore, nos paillettes télévisées arrivent sur les écrans des pays les plus pauvres. Comment ne pas faire rêver et peut-être demain décevoir ?

Un Allemand de l'Est ose écrire que la réunification n'est pas faite dans les esprits. Les écarts se sont creusés entre les deux parties du pays. Celui-ci est réuni sur la carte mais c'est tout. Il faudra un long processus de réflexion pour dépasser le retour sentimental vers l'ancienne RDA.

Même les prisons soulèvent des nostalgies. Un journaliste albanais raconte la prison où il a été enfermé. C'est là qu'il s'est forgé ; c'est le lieu moteur de sa résistance. Il ne peut rien oublier. Aujourd'hui cette prison est une friche. Il en est presque malheureux, comme si son passé était gommé ou méprisé.

Nous avons tendance à regarder l'élargissement de l'Union européenne de notre lorgnette. Les interrogations sont les nôtres : comment l'Union va-t-elle fonctionner? Aura-t-on assez d'argent pour payer la politique agricole et la politique régionale? Les frontières seront-elles bien gardées? Les délocalisations vont-elles s'accélérer?

Mais il y a l'élargissement vu du côté des peuples qui nous rejoignent. Ils ont recouvré leurs libertés et doivent partager leur souveraineté. Ils ont retrouvé leur indépendance et doivent assurer leur sécurité. Ils ne regrettent pas le système ancien mais ne s'enthousiasment pas pour le système nouveau. La solidarité sans la liberté est intenable. La liberté avec trop d'inégalités est décevante.

Notre devoir, dans cette unification de l'Europe, est de comprendre cet état d'esprit, de l'accompagner sans arrogance, de réussir leur accueil. La nostalgie ne disparaîtra que quand l'espérance naîtra.

L'Europe et l'ONU

Il n'y a pas de guerres propres, il peut exister des guerres nécessaires. Il n'y a pas de guerres joyeuses, il peut y avoir des guerres justes. Mais, qui a le droit de les déclencher et de les faire ?

Une guerre répressive avec l'accord de l'ONU est acceptée en réponse à une agression : ce fut le cas de la première guerre du Golfe en 1991 après la tentative d'annexion du Koweït par le dictateur Hussein. La Charte des Nations unies défend « l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque État ».

Une guerre morale est possible sans l'accord explicite de l'ONU. Ce fut le cas de la guerre du Kosovo en 1999 pour arrêter la purification ethnique du dictateur Milosevic. Le Conseil de sécurité n'a pas voté parce que la Russie menaçait de faire usage de son veto. À part la Chine qui se préparait à l'abstention, les treize autres pays étaient d'accord. Il y avait donc une vraie majorité. Une autre guerre de ce type était envisageable en 1994 au Rwanda. Mais les États-Unis ont menacé de faire usage de leur veto. Il y eut donc près de huit cent mille Tutsis massacrés dans l'indifférence polie du monde. Bill Clinton s'en est excusé plus tard auprès des victimes. Trop tard ! La repentance n'est pas une politique.

Une guerre préventive n'est pas admissible, qui plus est, sans l'accord de l'ONU. Cette notion est une sorte de principe de précaution appliqué aux relations internationales. C'est la nouvelle stratégie américaine exposée par George Bush le 20 septembre 2002. En résumé, je frappe qui je veux dès lors que je le désigne comme un ennemi qui se prépare à m'attaquer. Si ce principe est repris par les cent quatre-vingt onze États de l'ONU, il n'y aura plus de règles internationales. Il est argumenté en rappelant le précédent hitlérien : si le fùhrer avait été attaqué en 1936, on n'aurait pas connu la barbarie du second conflit mondial ! Qui sait si cette année-là, le

peuple allemand ne se serait pas soudé derrière son chef nazi et n'aurait pas montré une résistance féroce face à des « agresseurs » ?

Les opinions publiques européennes, à coup de manifestations, d'enquêtes et de sondages, ont manifesté leur sentiment. Elles ont émis un message largement partagé : le plus fort n'a pas tous les droits même s'il est une démocratie, a fortiori parce qu'il est une démocratie.

Ce qui devient sûr, c'est l'urgence de retrouver le chemin de l'ONU. C'est la voix pour ressouder l'Europe, éclatée dans cette crise. Nous devons rechercher ce qui dépasse et donc fédère au-delà des diplomaties nationales.

Retrouver l'ONU, c'est la réformer. Elle est une organisation d'États. Elle ne fait pas de distinction entre les régimes. Les dictatures et les régimes autoritaires sont nombreux dans cette enceinte. Tout compte fait, les démocraties à l'européenne y sont minoritaires. De plus, ce n'est pas l'Assemblée générale qui décide de la paix ou de la guerre, mais le Conseil de sécurité composé de quinze membres, cinq permanents parce que vainqueurs en 1945, dix non permanents élus pour deux ans.

Le spectacle des États-Unis et de la France faisant le voyage du Cameroun, de la Guinée et de l'Angola pour « acheter » leur voix incite à repenser le système.

Faut-il conserver le droit de veto issu de 1945 ? Pendant la guerre froide, il a paralysé l'ONU. Aujourd'hui, quand un pays menace de son utilisation, on se garde bien de soumettre une résolution au vote et chacun y va de son interprétation comme dans l'affaire irakienne. C'est une autre forme de paralysie. Et que penser du droit de veto de la Russie quand Poutine est le massacreur des Tchétchènes et de celui de la Chine quand Hu Jintao, son nouveau président, est le bourreau des Tibétains chez qui il a fait une partie de sa triste carrière ?

Faut-il augmenter le nombre de pays au Conseil de sécurité pour lui donner une meilleure représentativité ? Inde, Indonésie, Brésil... Les pays les plus peuplés de la planète n'y sont présents qu'une fois de temps

en temps. Faut-il donner à l'Assemblée générale le pouvoir de voter la guerre?

Faut-il redéfinir le chapitre VII de la Charte de l'ONU pour que l'emploi de la force puisse être décidé non seulement lorsque la sécurité internationale est menacée, l'intégrité territoriale d'un État violée, mais aussi quand un peuple est en danger. Dans ce cas, faut-il suspendre le droit de veto?

Car, il y a la question des dictatures! Comment porter crédit à la Syrie, membre actuel du Conseil de sécurité quand on sait son rôle passé et sans doute actuel dans les actes de terrorisme? Il y a vingt ans, ses dirigeants ordonnaient l'assassinat de notre ambassadeur à Beyrouth, Louis Delamare. Comment porter crédit à la commission des droits de l'homme quand elle est représentée par un membre du gouvernement libyen?

L'Union européenne a devant elle un formidable défi. Elle doit être à l'avant-garde d'une réforme de l'ONU pour consolider son avenir. Sinon les États-Unis finiront par s'en détacher définitivement et personne n'y a intérêt. Elle aura alors à se pencher sur sa propre présence dans cette enceinte. On se prend à rêver qu'elle n'ait qu'une seule voix correspondant à son poids et traduisant sa politique.

Après tout, il y a cinquante ans, elle a mis ses douaniers en commun. Elle n'a pas réussi à mettre ses soldats. Il est urgent qu'elle le fasse pour ses diplomates.

21 avril français, 9 juin européen

Les Français n'ont pas voté que le 21 avril. Ils l'ont également fait pour un autre premier tour, le 9 juin, pour les élections législatives.

À cette occasion, ils ont donné une majorité à leur président. Fatigués de la cohabitation, ils ont opté pour la cohérence. Demain, fatigués de cette cohérence, ils pourront renouer avec la cohabitation et répartir à nouveau leurs œufs dans le panier du pouvoir.

Ils ont simplifié le paysage des groupes politiques à l'Assemblée nationale. Cinq cents députés répartis en deux groupes, l'UMP et le PS. La démocratie, c'est la complexité des opinions, mais c'est aussi la clarté des politiques menées.

À droite, les électeurs ont provoqué un premier reflux de l'extrême droite : 20 % le 21 avril, Le Pen et Mégret additionnés, 12,50 % un mois et demi après avec la même addition. Sauf à les prendre pour des imbéciles, nombreux sont ceux qui ne veulent pas voir le FN exercer des responsabilités gouvernementales. Ils s'en servent pour bousculer le personnel politique. C'est un jeu dangereux.

Ces électeurs de droite ont gonflé le score de l'UMP en le portant à 34 %. Il se situe au même niveau que le PS en juin 1981 et 1988 après la double élection de François Mitterrand. L'électorat de droite a exprimé aussi son désir d'unité dans une grande formation pluraliste. La vie politique a ses pieds de nez : Chirac, le grand diviseur de la droite depuis 1974 en serait le grand rassembleur à partir de 2002. L'UMP peut osciller entre 30 %, niveau de sa défaite probable et 35 % levier de sa victoire possible. C'est donc à la gauche d'être convaincante pour le maintenir au niveau de son score de défaite.

À gauche, le paysage issu des urnes du 9 juin ne ressemble pas à celui du 21 avril. Si le PS est défait par la droite au second tour, il est vainqueur dans son camp au premier.

Ce jour-là, le PS, allié aux radicaux de gauche, rassemble 25,5 % des voix soit le même pourcentage qu'au printemps 1997. Regret, rattrapage, culpabilité, adhésion,...? Qui peut lire dans la conscience de ces bulletins? Ce qui est sûr, c'est que les électeurs ont choisi les candidats socialistes pour les représenter au Parlement. Ce résultat est finalement simple à comprendre : d'accord, il signe l'échec mais il indique aussi autour de qui se retrouver pour les prochaines victoires. Comment comprendre les faibles scores des communistes, des écologistes, des trotskystes? Si le parti socialiste est si peu à gauche à les écouter, si sa politique est sociale-libérale comme on l'entend, si son bilan est si médiocre depuis vingt ans comme on le lit parfois, pourquoi fait-il encore près de 26 % en juin?

Évidemment, ces quatre dimanches de printemps posent au PS une lourde question stratégique. L'union de la gauche c'était d'abord l'addition PS + PC, soit environ 40 %. L'effet levier était dans ce rassemblement. Le 9 juin, aucune autre formation politique de gauche n'a dépassé les 5 % de suffrages exprimés. Dans une proportionnelle nationale et intégrale, aucune n'aurait de siège. L'équation, là aussi, est limpide : la leçon du 9 juin c'est un PS demain à 30 % ou 35 % des voix. À 30, il perd, à 35, il peut gagner. Avec un PC déclinant, des verts stagnants, des trotskystes décalés, il n'y a pas d'autre solution. Elle déplaît à ceux qui aiment la dispersion et n'acceptent pas la forte présence socialiste. Elle ferait entrer la France dans le concert des démocraties parlementaires européennes classiques.

Rares en effet sont les pays européens où les électeurs se dispersent autant au premier tour qu'en France. Belgique et Italie sont les cas les plus proches de nous. Quand les socialistes espagnols ou les sociaux-démocrates allemands perdent, ils sont encore autour de 30 % des voix. Quand ils gagnent, ils ont entre 35 et 40 %. Depuis le mois dernier, cent cinquante-neuf députés des dix pays candidats viennent au Parlement européen

comme observateurs³. Soixante-neuf se sont inscrits au parti populaire européen, cinquante-sept au groupe du parti socialiste. Nul ne sait si c'est une tendance irréversible. C'est au moins la réalité du moment.

Mais, une vision stratégique ne sert à rien sans une perspective programmatique. Quelle leçon le PS doit-il tirer du 9 juin? S'il n'est pas assez à gauche, pourquoi lui seul a-t-il attiré des électeurs entre le 21 avril et ce dimanche-là? S'il ne répond pas aux attentes du « peuple de gauche », pourquoi celui-ci ne fait-il pas plus confiance aux autres partenaires? Social-démocrate, social-libéral, social-gauchiste, social-populiste... doit-il se déterminer avec une cuillerée pour l'un, une cuillerée pour l'autre? Le 9 juin a répondu : sois toi-même et tu attireras, après tu rassembleras.

En quatre dimanches, il y a de quoi regarder les électeurs dans les yeux. Un coup de pied dans la fourmilière le 21 avril ; la République plébiscitée le 5 mai ; le PS et l'UMP le 9 juin ; la cohabitation rejetée le 16 juin. Mais, il y a aussi les absents : 35 % d'abstention aux législatives, c'est beaucoup trop. Les socialistes ont aussi le devoir de comprendre leur éloignement des urnes et la mission de les faire revenir.

3. PPE : 69; PSE : 57; ELDR (libéraux) : 13; GUE (communistes) : 7; Verts : 1; UEN (souverainistes) : 1; Non Inscrits : 9.

Europe et démocratie

L'Europe connaît un « déficit démocratique ». Tous, un jour ou l'autre, avons dit cela. Sans forcément proposer les moyens de le combler. L'expression recouvre à la fois une réalité mais aussi un prétexte facile à ceux qui veulent ralentir la construction d'une Europe plus intégrée.

Beaucoup de difficultés freinent l'existence d'un bon cadre démocratique. Le nombre d'abord : vingt-cinq États, quatre cent cinquante millions d'habitants. Les langues ensuite : il y en aura bientôt vingt pour l'Union. La complexité enfin : il faut s'y retrouver entre la Commission, le Conseil européen, le Conseil des ministres, le Parlement. Qui fait quoi? Tout le monde n'est pas spécialiste des institutions européennes. Il faut de plus distinguer entre une directive et un règlement, un livre vert et un livre blanc, une communication, une recommandation et une résolution. Des décisions se prennent à la majorité qualifiée, d'autres à l'unanimité des États. Parfois, le vote du Parlement n'est qu'un avis; parfois, il est une obligation pour faire la loi. Il y a de quoi perdre ses petits dans ce maquis. Avant tout, pour exercer ses droits, le citoyen a besoin de simplicité, de clarté, de lisibilité.

Un progrès a été réalisé en 1979 : les députés européens ont été élus au suffrage universel direct. Le traité de Rome le prévoyait mais les Gaulistes bloquaient. Parmi les raisons de la démission de Jacques Chirac en août 1976, il y avait la volonté de Valéry Giscard d'Estaing de faire cette réforme. Mais le cadre national retenu pour faire les listes a éloigné l'élu de l'électeur et le cumul des mandats autorisé a distrait plusieurs députés de leur seul engagement européen. Demain, le mode de scrutin sera meilleur sans être idéal. Il donnera un territoire aux élus à défaut de proximité réelle.

Demain, la Constitution européenne réduira la longueur des traités, en simplifiera l'écriture, facilitera la lecture de la prise de décision, clarifiera les camps politiques et donc les responsabilités. Bien sûr, l'esprit de compromis dominera encore largement le fonctionnement du système au risque de brouiller les repères. Les sommets européens réuniront toujours les dirigeants de gauche et de droite au rythme des élections nationales. Il y aura toujours un petit air de cohabitation dans tout cela. Mais, si le président de la Commission a la couleur de la majorité issue des urnes européennes, on y verra déjà plus clair. J'ajoute que le projet de constitution prévoit que les ministres débattront en public quand ils feront la loi. Aujourd'hui, ils font tout cela dans le secret.

Enfin, il reste la place de l'Europe dans le débat démocratique de chaque nation. Si elle est absente, les plus beaux discours n'auront aucun effet. À cet égard, quelques réformes méritent d'être introduites dans nos institutions.

En premier lieu, l'Assemblée nationale et le Sénat devraient avoir leur Commission européenne à l'égal des autres. Aujourd'hui, il y a une délégation pour l'Union européenne, un peu comme un groupe d'amitié avec tout autre pays. C'est une concession à une nécessité. Aujourd'hui, il faut franchir le pas.

Ensuite, le ministère des Affaires européennes doit être détaché des Affaires étrangères. Le poste doit être occupé par un ministre à part entière, rattaché à Matignon. Il devrait disposer d'une résidence à Bruxelles. Aujourd'hui la politique européenne n'est plus une politique étrangère. Que signifie être ambassadeur dans l'Europe des quinze, demain des vingt-cinq, quand la monnaie est unique et qu'ensemble nous cherchons à bâtir une politique étrangère et de sécurité commune. Le moment est venu de remplacer la diplomatie par la démocratie.

Enfin, le rôle du président de la République doit être précisé. Il participe aux sommets européens ; parfois, il les préside quand c'est le tour de la France. Jamais, il ne vient devant la représentation nationale présenter ses orientations en la matière puis expliquer, voire justifier ses engagements.

Avec les députés et les sénateurs, il n'a le droit de communiquer qu'à partir de messages. Il ne peut même pas entrer dans l'hémicycle du palais Bourbon ou du palais du Luxembourg, alors qu'il peut le faire à Bruxelles ou Strasbourg. Un député européen de Finlande a le droit d'interpeller le président de la République française dans l'hémicycle. Un député ou un sénateur du Finistère n'a pas ce droit. On marche sur la tête. Tout cela parce que Louis Napoléon Bonaparte a fait son coup d'État du 2 décembre 1851 et renversé la République! Il est temps de tourner la page et de modifier la Constitution française en conséquence.

Cette situation est malsaine. Elle encourage au double langage, elle incite à faire de l'Europe le bouc émissaire de tous nos malheurs, elle dispense nos dirigeants de faire cette pédagogie de l'Europe dont nos concitoyens ont tant besoin, elle développe une schizophrénie préjudiciable à la cause de l'Union.

Cette approche doit être suivie par les médias. À titre d'exemple, quelle télévision relaie l'élaboration de la loi européenne? La démocratie a plusieurs piliers : la représentation issue de l'élection, l'éducation pour former un citoyen libre, la presse libre pour informer ce dernier. Il ne faut pas que le dernier pilier manque.

Si on veut aller chercher l'Europe dans le cœur des Français, il faut expliquer, rendre compte, débattre, discuter. Car, au fond, il y a deux façons de s'adresser aux citoyens : soit leur faire peur, soit leur faire comprendre. La cause européenne doit figurer dans la deuxième catégorie.

PS : Une bonne idée dans le projet de Constitution européenne : à l'initiative d'un moins un million de citoyens, issus d'un « nombre significatif » d'États, la Commission pourra soumettre au Parlement et au Conseil une proposition sur le thème de la demande. C'est un outil de mobilisation et un levier pour la prise de conscience européenne.

Europe et services publics

De quoi est fait le modèle social européen dont nous nous revendiquons ? Il assure la solidarité devant les risques : maladie, chômage, handicap, accident. Il le fait entre les générations : les cotisations des actifs paient les pensions des retraités. Il assure les conditions de l'égalité : par une large gratuité des études ou entre les territoires, y compris par les fonds structurels européens. Il se fait un devoir de dialogue social, en particulier avec les organisations syndicales et patronales. Il aide le troisième secteur de l'économie : associations, mutuelles, coopératives. Je viens de décrire une forme d'idéal. Évidemment, chaque pays le développe à sa façon, parfois dans l'imperfection : sur les retraites ou les intermittents du spectacle, la France n'a pas donné le meilleur exemple du dialogue.

Ce modèle social comprend, pour le réussir, les services publics. C'est une expression qu'on ne traduit pas dans l'Union européenne. On les appellera « services d'intérêt général », parfois « service universel » ou encore « services d'intérêt économique général » s'il s'agit de biens à caractère industriel ou commercial, comme l'énergie ou les transports.

Pour certains pays, l'essentiel est le service rendu à l'utilisateur, quel que soit celui qui le rend. C'est l'approche suédoise. Pour d'autres, le service rendu est indissociable de celui qui le rend et de son statut. Dans ce cas, service public = statut public de l'entreprise et de ses personnels. C'est l'approche française. Celle-ci est, en réalité, écornée depuis des générations par les collectivités locales qui concèdent à des entreprises privées d'importants services publics : transports en commun, déchets, eau, assainissement, restauration... les deux approches sont de fait déjà présentes en France.

L'Union européenne ne se mêle d'ailleurs pas de la propriété des entreprises. Puisqu'il y a un marché unique et une monnaie unique, elle veille à ce que tous les services de nature économique soient à égalité de concurrence et

qu'il n'y ait pas de déloyauté sur ce terrain. Chaque pays reste libre d'ouvrir ou pas le capital des entreprises qui rendent ce service. Les sociétés nationales françaises s'y sont adaptées : elles ont créé des filiales pour aller sur le marché des voisins. C'est le cas pour EDF, au grand dam de ces mêmes voisins.

Aujourd'hui, l'Union européenne ne peut pas se limiter à gérer les seules règles de la concurrence. Il faut garantir un droit d'accès aux services publics pour tous les citoyens européens. Ainsi, au niveau communautaire, la Commission prépare une directive-cadre à cet effet et a publié un livre vert pour ouvrir la concertation. Ce droit au service public est introduit dans la Constitution européenne. Un article lui sera consacré. Il prévoit la prise en compte des moyens « notamment économiques et financiers » pour permettre aux services d'intérêt général d'assurer leurs missions. Une base juridique nouvelle leur sera donnée puisque « une loi européenne définira les principes et les conditions ». Au niveau international, l'Union européenne doit également faire face, dans le cadre de l'OMC, aux États tiers dans la négociation sur l'AGCS (Accord Global sur les Services et le Commerce), pour protéger les services publics. C'est une bataille politique à mener.

Il est évidemment impossible de tout écrire dans le détail. Chaque pays doit avoir la maîtrise de l'application. Mais il y a des obligations communes à affirmer : l'égalité de tous devant ces services, le souci de l'aménagement du territoire, la péréquation tarifaire, l'adaptabilité du service et bien sûr sa continuité. Pour assurer ces missions, l'Union européenne devra accepter que des entreprises gardent une part de monopole de marché pour assurer la péréquation (pour que le prix du timbre soit le même à Botmeur, il faut bien que Brest et Quimper paient un peu plus cher), bénéficient de facilités fiscales ou d'aides publiques qu'il ne faudrait plus considérer comme des entraves à une concurrence loyale.

Il faut donc trouver le juste équilibre et mettre le curseur au bon endroit. C'est ce que l'on appelle un enjeu politique et droite et gauche n'ont pas la même vision des choses. Cependant, il faut admettre que l'Union européenne et ses vingt-cinq pays en 2004 ne se mettront pas à genoux devant

le système français. Pour eux, il est un exemple à étudier, non un modèle à suivre par principe. Nous-même avons intérêt à regarder ce que font les autres, sans forcément les suivre. Au nom de la concurrence et du marché, quasiment béatifiés, la région de Manchester a cinquante-deux opérateurs pour ses transports collectifs. Comme s'il fallait mettre chaque ligne en concurrence : le délire ! Pourquoi pas entre deux arrêts de bus pendant qu'on y est. Le « tout-Marché » n'est pas meilleur que le « tout-État ». La dictature de l'actionnariat ne doit pas remplacer la dictature du prolétariat.

L'Europe et sa Constitution

Valéry Giscard d'Estaing a rendu sa copie. Il a remis en juin un projet de constitution au Conseil européen de Thessalonique. Il l'a présenté au Parlement européen le 3 septembre dernier. Il revient maintenant aux chefs d'État et de gouvernement d'en débattre avant que les peuples des vingt-cinq pays le ratifient.

Ce n'est pas un projet de Giscard. Il a déployé tout son talent et toute son expérience pour mettre d'accord la grande majorité des membres de la Convention qu'il animait. Mais c'est un projet collectif. C'est aussi un compromis et chacun peut regarder la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Ceux qui, en France tentent d'imposer l'expression « projet Giscard » ont en fait une arrière-pensée : pour faire échouer la Constitution et empêcher l'Europe de faire un nouveau pas en avant, il faut lui accoler la paternité d'un homme de droite pour contraindre la gauche à s'y opposer.

Le projet est-il parfait? Évidemment non. L'Union européenne n'est pas un système clé en mains. C'est une construction historique en mouvement. D'autres étapes suivront encore. L'Europe, c'est comme la France : elle ne se fera pas en un jour. Il y a une constante dans les traités européens depuis la chute du mur de Berlin : ils inquiètent les anti-européens qui redoutent les avancées qu'ils contiennent ; ils déçoivent les pro-européens qui n'y retrouvent jamais l'Europe de leurs rêves ou de leur idéal.

Déjà, on accuse le texte d'être le produit d'une réunion d'experts. C'est faux : aucune Constitution française n'a connu une rédaction aussi transparente et ouverte. À ce compte-là, même la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est un texte d'intellectuels et de technocrates du droit de l'époque. Il faudra alors les féliciter : ils ont bien travaillé pour le monde!

Il faut cependant espérer que des améliorations soient apportées. Il est probable que les discussions se concentrent sur les enjeux de pouvoir : chaque État va vouloir son commissaire, garder son nombre de voix pour peser sur les majorités qualifiées ou revenir à une présidence tournante tous les six mois. Il y aura aussi des pressions pour introduire la référence chrétienne, surtout de la part de la Pologne. Le texte, en l'état, est acceptable pour nous : il ne le serait plus dans ce cas. Bien sûr, il reste encore beaucoup de décisions qui seront prises à l'unanimité, notamment en matière de fiscalité et de politique étrangère. Il faut d'ailleurs être conscient des conséquences possibles de cette exigence : aujourd'hui, la position française risquerait d'être souvent minoritaire sans l'unanimité. Les nationalistes, plus connus sous le nom de souverainistes, refusent cette logique. Les Européens doivent assumer ce choix, l'expliquer et le faire partager.

Des attentes existent cependant. La Constitution doit permettre le progrès social. Le marché produit des richesses et des inégalités. Il est incontournable pour les biens mais il faudrait une meilleure rédaction pour garantir un droit d'accès aux services publics. Pour la France, c'est à Jacques Chirac d'apporter une nouvelle contribution en ce sens et pour l'Union au parti socialiste européen de peser de tout son poids dans la même direction.

De même, il serait logique que la conférence des chefs d'État et de gouvernement ne se tienne pas dans le secret. La Convention s'est réunie en public. La conférence doit l'imiter. Il faut au moins que les citoyens aient connaissance des propositions faites par les gouvernements. Ils ne peuvent apprécier le compromis final qu'après avoir suivi le chemin qui y conduit. Sinon, il sera aisé aux opposants d'aiguiser les peurs et aux démagogues de surfer sur les surenchères.

Enfin, l'adoption finale doit passer l'épreuve de la consultation populaire par référendum. Les Français n'ont voté que deux fois sur la question européenne : en 1972 pour l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark; en 1992 sur le traité de Maastricht et la monnaie unique. En 1957, le Marché commun a été ratifié par les seuls parlementaires : Pierre Mendès-France et Roland Dumas ont voté contre; François Mitterrand,

Valéry Giscard d'Estaing, Alain Savary ont voté pour. Ce n'est pas une nouveauté de voir les camps se diviser sur la question. Comment ne pas soumettre un traité constitutionnel au vote du peuple? En 1946, les citoyens ont été appelés aux urnes deux fois pour la Constitution de la IV^e République; en 1958, ils ont adopté celle de la V^e et l'ont modifié en 1962 pour l'élection du président de la République au suffrage universel et en 2000 pour le quinquennat. Dans les grands moments, c'est à la nation de se prononcer.

Évidemment, un tel débat aura un enjeu historique. Les Français devront savoir que voter « non » ne consiste pas à sortir de l'Union européenne mais à revenir au traité de Nice, un des pires qui ait été rédigé. Ils devront savoir que voter « oui » n'est pas un chèque en blanc mais sera un vote d'engagement pour la poursuite du choix fait au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avec cette phrase à l'esprit : « La France est ma patrie, l'Europe est mon avenir. »

L'Europe sociale

L'Europe sociale est attendue par les citoyens. Or, ils entendent autre chose : marché, monnaie, concurrence. En même temps, ils ont vu monter chômage, exclusions, inégalités. Il faut avoir la foi chevillée au corps pour garder le moral européen. Surtout quand les plus attentifs rappellent l'article 117 du traité de Rome de 1957 qui préconisait « l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès ».

Chaque pays juge l'Europe sociale en fonction du niveau où il est lui-même parvenu. Pour un Roumain, demain, c'est formidable de nous rattraper. Pour un Français, il a le sentiment de piétiner et il se montre dès lors très impatient. Il faut faire de cette impatience un aiguillon et non un découragement.

Et pourtant, tous les traités ont un volet social. Celui sur le charbon et l'acier (1951) comportait des dispositions innovantes en matière de reconversion. Le dernier, celui de Nice en 2000, introduit le vote à la majorité qualifiée pour la lutte contre l'exclusion sociale et la modernisation des systèmes de protection sociale. Même le traité de Maastricht, si controversé, disposait d'un protocole social qui prévoyait que, dans cinq domaines, l'Union européenne « soutient et complète l'action des États membres : santé et sécurité des travailleurs, conditions de travail, information et consultation des travailleurs, égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail, intégration des personnes exclues ».

C'est grâce à ce protocole non signé, à cette époque, par le Royaume-Uni et l'Irlande que de grands textes sociaux européens ont été signés : le congé parental de 1995, le travail à temps partiel de 1997, les contrats à durée déterminée en 1999. C'est Tony Blair qui les fera entrer dans le droit britannique.

Ces textes sont une indication sur le sens à donner à l'expression « Europe sociale ». Il ne s'agit pas de tout confier à Bruxelles. La construction de

solidarités doit rester nationale dans de nombreux domaines : assurance-maladie, retraites par répartition, assurance — chômage, allocations diverses du RMI au minimum vieillesse... ce qui doit progresser vers le haut, c'est le droit du travail. Et beaucoup reste à faire.

C'est sur ce terrain qu'il faut apprécier le projet de constitution. Il comporte des points d'appui intéressants, notamment dans son article 3 : « l'Union œuvre pour une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein-emploi et au progrès social... Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants... Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les États membres. » Il a fallu faire avaler ce gros morceau à Giscard et à quelques autres. Ces phrases ne sont pas des politiques définies, mais elles sont la base juridique pour les construire. Les opposants savent qu'à l'avenir les socialistes s'appuieront sur elles pour poursuivre leur combat.

Jacques Delors, prenant ses fonctions en 1985 et préparant l'Acte unique européen de 1986 a tout de suite compris l'importance des règles du jeu. Pour certains domaines, il obtient que le vote se fasse à la majorité qualifiée et non à l'unanimité. En 1989, il fait passer une directive cadre sur la santé et la sécurité qui établit la responsabilité des employeurs dans la prévention des risques et l'organisation du travail. Margaret Thatcher est obligée d'avaler la pilule : bien joué!

Base juridique, règles de vote : c'est l'enjeu d'une constitution. Déjà les socialistes européens partent à l'assaut pour de nouvelles perspectives. Réunis à Bologne le 17 septembre 2003, les députés socialistes européens ont adopté une déclaration politique sur l'Europe sociale. Ils se battront pour introduire dans le droit européen les « éléments essentiels dans la lutte contre l'exclusion sociale et le *dumping* social : un revenu minimum adéquat, un salaire minimum et une retraite minimum dans chaque État membre ».

L'Europe ne se fera pas en un jour. Elle sera forcément un compromis et non le prolongement de la France ni même des socialistes. Mais c'est à nous de lui donner sa couleur sociale.

Europe : diplomatie et défense

L'Europe a failli avoir une armée commune en 1954. Les Américains y poussaient pour faire face à la menace soviétique. Les Français ont refusé car cela supposait le réarmement de l'Allemagne. Les plaies de la guerre n'étaient pas encore cicatrisées. Le projet est tombé à l'eau. À défaut, l'Europe s'est construite par le marché avec le droit de la concurrence pour finir par la monnaie. Les regrets sont venus ensuite mais l'histoire ne repasse pas les plats.

Le projet était pourtant audacieux : la Communauté européenne de défense comportait une armée intégrée comptant quarante divisions de treize mille hommes chacune, portant un uniforme commun.

À la suite de cet échec fut créée en 1955 l'Union de l'Europe occidentale, cadre de défense plutôt distendu et les États-Unis décidèrent la même année d'intégrer l'Allemagne dans l'OTAN. On connaît la suite : les Anglais collent aux Américains ; les Français construisent leur bombe atomique, seuls avec leur grandeur et un peu leur vanité.

Tout bascule quand le mur de Berlin s'effondre et que l'URSS se disloque. L'ennemi de la guerre froide disparaît. L'Europe retrouve sur son sol les violences de la guerre des Balkans. Son impuissance éclate aux yeux de tous, comme ses divisions dix ans plus tard dans la seconde guerre du Golfe.

En 1992, est pourtant née la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, avec son haut représentant, Monsieur Javier Solana. Mais, il n'y a jamais eu de politique étrangère européenne. Des voix s'élèvent à nouveau pour la réclamer.

Le projet de constitution prévoit la création du poste de ministre des Affaires étrangères. Le Royaume-Uni aimerait changer cette appellation car il sait l'impact qu'il peut avoir.

Mais, c'est bien beau d'avoir le ministre. Il lui faut surtout une politique. Pour fixer des orientations, il faut que l'Union européenne rédige un texte fondateur qui fixe les grands axes. Sinon, à la moindre crise, elle volera en éclats. Ce travail mettra quelques années comme il a fallu trente ans pour avoir une monnaie unique. Raison de plus pour commencer tout de suite. Il faut déjà convaincre les quarante-huit mille diplomates des vingt-cinq États membres : les États-Unis n'en ont que dix-huit mille !

Une politique de sécurité et de défense commune sans les axes d'une politique étrangère c'est une conduite dans le brouillard. Il faut savoir où sont les menaces, qui sont les ennemis potentiels et s'il y en a !

Tout le monde s'accorde sur la fin de la menace d'invasion terrestre. Celle-ci s'est éteinte avec la guerre froide. Les guerres se déroulent plutôt à l'intérieur des États qu'entre les États. Elles tuent plus les civils que les militaires. Elles provoquent des déplacements de population dont des flots de réfugiés considérables avec leur cortège de problèmes humanitaires.

Nous connaissons les risques du *xxi*^e siècle débutant. Ils sont au nombre de trois : le terrorisme international dont Ben Laden est la figure présente et invisible ; la prolifération des armes de destruction massive si faciles à acquérir et à manipuler ; la criminalité organisée et ses trafics d'êtres humains, d'armes et de drogues qui mobilisent un argent sale considérable. Sans oublier des États dits « voyous » qui peuvent manier ces dangers.

Notre sécurité passe donc par de nouvelles dispositions : la première ligne de défense n'est pas à nos frontières mais peut se trouver à l'étranger. Il faut par conséquent des moyens puissants de déplacements et de projection à l'extérieur. Chaque pays seul n'y arrivera pas : d'où les mises en commun, l'élimination des doubles emplois, demain la création d'une agence européenne de l'armement. Nos pays doivent aussi partager les renseignements dont ils disposent. Ils doivent avoir des moyens civils

importants car l'efficacité militaire débouche souvent sur un chaos civil : l'Irak est le dernier exemple en date.

Tout cela ne pourra marcher que si trois pays avancent d'un même pas : l'Angleterre, l'Allemagne, la France. Le premier doit être moins atlantiste et il hésite en ce moment. Le second doit être moins pacifiste et il progresse dans la période. Le troisième doit être moins bonapartiste et il s'interroge. Ces trois-là entraîneront nos pays neutres comme la Suède, l'Irlande, l'Autriche et la Finlande à mettre la main au portefeuille. Ils sont les seuls à pouvoir trouver le juste équilibre avec les États-Unis : dans l'alliance oui, dans la dépendance non. Ils sont les seuls à pouvoir faire mentir le conseiller de George Bush, Robert Kagan qui a écrit qu'en matière de défense : « L'Amérique fait la cuisine, l'Europe fait la vaisselle. » L'Europe ne sera pas vassale.

Député européen

Peu à peu, ce nom s'impose. Mais, il y en a d'autres : « eurodéputé », « membre du Parlement européen », « europarlementaire », « représentant de la France au Parlement européen ». En réalité, c'est ce dernier qui est le bon, l'officiel en quelque sorte. Il dit bien ce qu'est l'Europe : une union des États et des citoyens. Car il n'y a pas un peuple européen et encore moins une nation européenne. Seuls les députés à l'Assemblée nationale, élus par le suffrage universel direct et les sénateurs au suffrage indirect ont le droit d'être considérés comme représentants de la nation.

Le député européen n'est donc pas encore totalement entré dans la tête des habitants, un peu comme le conseiller régional et maintenant le conseiller communautaire. Ce dernier n'est même pas élu au suffrage universel et les deux premiers le sont depuis peu : 1979 pour l'Europe, 1986 pour la Région.

Pourtant, le Parlement de l'Union ne cesse de conquérir des pouvoirs dont les retombées atteignent de plus en plus la vie de chacun. Au départ, son rôle est faible. Il est composé de représentants désignés par les parlements nationaux qui n'ont pas le temps de se consacrer à leur tâche : ils cumulent deux mandats de députés ! Ils peuvent contrôler et interpeller la Commission et le Conseil. Ils votent de nombreux textes pour donner leurs avis et votent des résolutions. Mais, ils ne décident pas. Leur travail est utile car il constituera la matrice du futur de l'Europe. C'est en 1984 que le Parlement votera le rapport de l'italien Altiero Spinelli demandant que la Communauté se dote d'une... constitution !

C'est l'élection au suffrage universel en 1979 qui pousse le Parlement à revendiquer un plus grand rôle au nom de la légitimité qu'il détient des citoyens. C'est une décision votée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. L'histoire retiendra que la démission de son Premier ministre,

Jacques Chirac, en août 1976, s'appuyait sur son désaccord avec ce projet de loi. Quinze ans plus tard, en 1990, il déclarait qu'avec lui, il n'y aura jamais l'Euro. Il nous étonnera toujours! Plus sérieusement, sa responsabilité est grande dans certaines formes de désenchantement européen qu'expriment les Français.

Mais, c'est le traité de Maastricht qui donnera l'envol du Parlement. Il prévoit l'investiture du président de la Commission et de ses commissaires. Il permet la censure et donc son renvoi, ce qu'il fera en mars 1999. Il se hisse au même rang que le Conseil des ministres pour faire la loi, appelée tantôt directive, tantôt règlement, dans un certain nombre de domaines : transports, environnement, santé des consommateurs par exemple.

Le projet de constitution poursuit dans cette direction. Le président de la Commission sera toujours investi par lui mais sa nomination devra être fidèle au résultat des élections européennes. Il sera toujours codécideur mais dans quatre-vingts domaines au lieu de trente-cinq.

Il restera toujours à bâtir un lien plus étroit entre le député et les citoyens. En 2004, il y en aura soixante dix-huit pour soixante millions d'habitants. Pas facile de plaider la proximité dans de telles conditions! Le mode de scrutin choisi par la France facilitera les choses sans les rendre idéales. L'Île-de-France devra partager, c'est déjà cela. Mais, rien ne remplacera l'engagement des élus nationaux et locaux pour expliquer les enjeux européens dans les politiques qu'ils arrêtent. Personne ne se substituera aux militants européens, des partis ou des associations, des Maisons de l'Europe aux Points Info Europe, pour diffuser leur propre conviction sur cette formidable construction qui a la paix comme cause et comme conséquence.

Il restera cependant beaucoup à faire et à imaginer pour accroître les pouvoirs de ce seul Parlement multinational au monde, à vingt-cinq en 2004, et plus au-delà. Le projet de constitution prévoit qu'il aura totalement son mot à dire sur le budget mais sur les dépenses seulement. Car il ne vote pas les recettes. Il n'y a pas d'impôt européen et c'est original qu'une assemblée élue soit privée de ce droit.

L'histoire continue donc et la Constitution ne l'arrêtera pas. Chaque mois, le miracle se reproduira à Strasbourg et à Bruxelles. En 2004, sept cent trente-deux députés des vingt-cinq pays se retrouveront pour faire la loi après que leurs nations se soient tant affrontées sur les champs de bataille. Notre avenir doit s'écrire à l'encre bleue du droit et non à l'encre rouge du sang des peuples.

Bonne année à tous et à toutes!

Europe et Asie

Dans la mythologie grecque, ces deux continents sont deux sœurs. Ce sont les filles d'un roi de Phénicie, l'actuel Liban. La première a été enlevée par Zeus, transformé en taureau blanc. La seconde a pleuré sa sœur jusqu'à la fin de ses jours.

Europe a fait un enfant : l'Amérique. Aujourd'hui, elle est soit inquiète de sa puissance, soit rassurée de la savoir invincible. Indépendante au XVIII^e siècle, conquérante au XIX^e siècle, triomphante au XX^e siècle, elle devient obsédante pour le XXI^e siècle. Tout le monde n'a d'yeux que pour elle.

La mondialisation est d'abord perçue comme américaine, dans un nouvel ordre impérial. Le mouvement altermondialiste l'encourage parfois dans une sorte de simplisme : le méchant américain face au bon africain.

Et s'il fallait plutôt tourner la tête de l'autre côté, vers l'Est au moins autant que vers l'Ouest. Là-bas, il y a deux États continents : une grande dictature, la Chine, avec son milliard trois cent millions d'habitants ; une grande démocratie ou qui tente de l'être, l'Inde, avec son milliard d'hommes et de femmes.

Très vite, la Chine prend acte de l'échec de l'économie administrée. Dès 1992, elle reconnaît la victoire de l'économie capitaliste et le congrès du parti invente l'idée de « l'économie socialiste ou communiste de marché ». Elle a installé aux commandes une nouvelle génération avec son Premier ministre comme figure de proue : Wen Jiabao, qui a fait ses classes dans la répression du peuple tibétain.

Il y a cinq siècles, ce pays était le plus puissant, le plus riche, le plus avancé en tout domaine. Il s'est même lancé sur les mers, a atteint la côte

Est de l'Afrique mais s'est arrêté là et s'est enfermé sur lui-même. C'est l'Europe qui a découvert l'Amérique, passé le cap de Bonne-Espérance et ouvert les chemins de la mondialisation dans ce qu'elle a de meilleur et de pire.

Aujourd'hui, la Chine est en passe de devenir l'atelier du monde. En 2008, elle accueillera les Jeux olympiques et en 2010 l'Exposition universelle à Shanghai. Elle veut devenir l'autre puissance à côté des États-Unis d'Amérique. Ceux-ci l'ont compris qui ont déjà remplacé dans leur stratégie le conflit américano-soviétique d'hier par la tension sino-américaine de demain.

L'Union européenne doit comprendre et saisir cette nouvelle donnée et renforcer ses liens avec la Chine. Depuis 1998, chaque année se tient un sommet entre les deux ensembles. Le dernier a eu lieu à Pékin le 30 octobre 2003. Il a pris acte de la coopération autour du système mondial de navigation par satellite « GALILEO ». Il a confirmé notre choix partagé pour le multilatéralisme, à l'ONU comme à l'OMC. Il a réaffirmé notre volonté commune de lutter contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la traite des êtres humains. À nous de faire progresser auprès d'eux notre conception des droits de l'homme qui suppose un système démocratique, des libertés garanties et un syndicalisme libre.

Un sommet identique devrait se tenir chaque année avec l'Inde. Si la Chine a fait le choix de produire des biens, l'Inde a fait celui de rendre des services. Dans la Silicon Valley californienne, il y a cent vingt mille ingénieurs informaticiens. À Bangalore, dans le sud de l'Inde, il y en a déjà cent cinquante mille : Axa-Assurances y compte mille salariés, la Société Générale cent soixante, Delmia (filiale de Dassault systèmes) cent vingt et la SNECMA (moteurs d'avion) quatre-vingts. Pour l'essentiel, ce sont des emplois d'ingénieurs.

À ceux qui craignent la mondialisation, qui la contestent ou veulent la réformer, leurs regards doivent se tourner aussi dans cette direction : Bangalore est plus menaçant qu'un M^c Do. Shanghai est plus à redouter que Chicago.

Comment se comporter ou réagir? Se plaindre seulement, c'est subir certainement et perdre forcément. Se replier dans ses frontières, c'est décliner obligatoirement. La seule réponse est européenne. La seule action est dans la coopération équilibrée entre ces grands ensembles économiques. Le seul avenir est dans notre haut niveau de formation, notre capacité d'innovation, notre potentiel de recherche, nos produits à haute valeur ajoutée.

Le monde est en train de se construire autour de quelques grands pôles : Amérique du Nord autour des États-Unis, Amérique du Sud autour du Brésil, Chine, Inde, Russie. L'Europe en fait partie. À ses nations et à ses peuples à dépasser leurs antagonismes et leur amour-propre pour peser au niveau des autres. À elle aussi de ne pas laisser l'Afrique et le Proche-Orient à la traîne ou dans le sang des guerres.

La nouvelle année chinoise a commencé le 22 janvier dernier. Elle se terminera le 8 février 2005. C'est l'année du singe, symbole de l'ouverture d'esprit, de la tolérance et de l'innovation qui nous annonce l'amélioration des conditions de vie des populations et une meilleure reconnaissance des droits de la femme. Présentant cette année lunaire, un Chinois a terminé par la citation d'un Européen, le Français Saint-Simon : « L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant! »

Bretagne et Europe

La Bretagne a la fibre européenne. Elle l'a montré de façon spectaculaire le 20 septembre 1992 en accordant un oui franc et massif au traité sur l'Union européenne dit de Maastricht.

Pourtant, cela n'allait pas de soi. Quand l'Europe en 1951 met son charbon et son acier en commun, la Bretagne n'a ni l'un ni l'autre. Quand le marché commun est créé en 1957, elle n'a pas grand-chose à vendre. Les six pays qui s'unissent accentuent sa périphéricité : les îles Britanniques et la péninsule ibérique ne sont pas encore dans le jeu. Elle est déjà loin de tout. Elle est certes sensible à l'objectif de paix. Les stigmates de ses souffrances sont encore visibles. Mais la Picardie et le Limousin ont aussi été terriblement touchés. Ces deux régions montrent pourtant moins d'entrain européen.

Alors pourquoi ? En Bretagne, on aime travailler ensemble. La région depuis un siècle a été un terreau fécond pour les mutuelles, les coopératives, les associations. Plus récemment, elle s'est montrée ardente pour l'intercommunalité et la mise en place des pays.

Elle sait faire son union sacrée et rassembler toutes ses forces pour une cause commune. Le CELIB (Comité d'Études et de Liaison des Intérêts Bretons) actif pendant les années soixante a montré ce chemin. La bataille du rail, le plan routier breton, le désenclavement en général sont le fruit d'un combat collectif. Dépasser les conflits partisans, c'est aussi ce que fait souvent l'Europe qui réunit dans ses institutions des hommes et des femmes de sensibilité différente.

Deux secteurs d'activité ont beaucoup fait pour ancrer cet engagement européen. Le paysan avec la politique agricole commune des années soixante et les marins avec la politique commune des pêches des années

quatre-vingt ont habitué tout le monde à l'Europe. L'un et l'autre savent qu'ils lui doivent beaucoup et qu'ils ne peuvent pas faire sans elle. Les coups de gueule n'ont pas manqué. Les manifestations n'ont pas toujours été pacifiques. En les faisant à Bruxelles et en délaissant Paris, ils ne pensaient pas qu'ainsi l'insertion européenne devenait une évidence autant qu'une nécessité. Encore aujourd'hui, la Bretagne doit tirer le meilleur parti des réformes de ces deux politiques communautaires.

À cela, il faut ajouter le rôle de la presse. Les Bretons sont de grands lecteurs de leurs journaux quotidiens. Ils sont une composante du lien social. *Ouest France* prend un engagement européen dès le lendemain de la guerre : il ne l'abandonnera jamais. *Le Télégramme* n'en fait pas une ligne éditoriale mais n'a jamais mené de combat anti-européen.

Au-delà de ces explications liées aux événements récents depuis 50 ans, il y a l'explication par les mentalités. L'Europe est un pardon fait le 9 mai 1950. Le pays est à genoux et la France tend ce jour-là la main à l'Allemagne. Quarante ans plus tard, Helmut Kohl répondra à ce geste généreux quand, à l'heure de la réunification, il confirmera préférer une Allemagne européenne à une Europe allemande.

L'Europe est aussi un partage et un don. Traduit dans le langage institutionnel, il s'agit de renoncer à une part de souveraineté, donc de son intérêt étroit pour en tirer un bénéfice meilleur parce qu'il est commun. C'est une sorte de générosité bien comprise.

Il n'est pas difficile de reconnaître le double apport du christianisme social et du socialisme démocratique de Jean Jaurès. Beaucoup d'internationalisme rapproche de la patrie trop peu l'en éloigne, disait ce dernier. Chacun sait aussi combien la Bretagne a fourni hier de missionnaires catholiques et aujourd'hui d'humanitaires laïcs. Les deux familles de la démocratie chrétienne et de la social-démocratie ont beaucoup compté dans cette adhésion des Bretons à l'idée européenne. La première dominait des années cinquante à soixante-dix; la seconde depuis les années soixante-dix. La première de plus en plus fondue dans le bloc conservateur, la seconde cherchant encore à surmonter son échec du 21 avril 2002.

Qu'en sera-t-il demain pour la Bretagne? Restera-t-elle fidèle à ses premiers amours européens? Nul ne le sait encore. La grande Europe à vingt-cinq l'éloigne du centre névralgique. Il ne faut pas la décevoir en reportant son TGV aux calendes grecques. Elle s'interroge sur les crédits européens dont elle pourra bénéficier pour ses projets. Il serait injuste qu'elle en soit privée par le seul effet statistique : accueillir des régions pauvres ne fait pas de vous une région riche. C'est pour cela que la France a eu tort de s'associer aux cinq pays qui veulent plafonner le budget à 1 % de la production intérieure brute. Il est impossible de faire plus d'Europe avec moins d'argent.

C'est le bon moment pour renforcer la présence de la Bretagne auprès des institutions européennes. Les deux conseils régionaux de Bretagne et Pays de Loire ont ensemble deux chargés de mission à Bruxelles et Breiz Europe pour l'industrie agroalimentaire en compte trois. Le Bade-Wurtemberg en a vingt-trois, le Pays de Galles dix-sept, le Pays Basque treize, la Catalogne dix-sept, etc. La Bretagne doit pouvoir faire plus.

Un intellectuel américain a pu écrire après la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 que l'histoire était finie. Les événements lui ont donné tort y compris en Europe. Je suis sûr que la Bretagne continuera à lui apporter son énergie vitale et positive. Car elle adhèrera toujours aux trois piliers que Jacques Delors lui assigne : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit.

L'Europe et le droit

Les tentatives d'unifier l'Europe par la force n'ont pas manqué dans l'histoire. Elles ont toutes échoué et parfois fini dans le drame. Au lendemain de la dernière guerre, la grande innovation des Communautés européennes, du charbon et de l'acier d'abord, du marché commun ensuite a été de bâtir cette unification sur le seul pouvoir du droit.

Viennent d'abord à l'esprit les trois institutions les mieux connues : Commission de Bruxelles, Conseil des ministres et Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, Parlement européen. Derrière ces structures, il y a des noms, des visages, des opinions. Elles sont le cadre du débat public.

Mais d'autres institutions existent plus discrètes : Cour des comptes, Conseil économique et social, Comité des régions, Médiateur européen et Cour de justice des Communautés européennes. Cette dernière est née en 1952. À cette date, deux contrôles s'exercent sur les décisions de la Haute autorité, future Commission : parlementaire par l'assemblée des députés, judiciaire par cette assemblée des juges.

Peu à peu l'objectif de la Cour a évolué. Aujourd'hui, elle veille à une application harmonisée dans tous les pays des directives et des règlements pris au titre des compétences de l'Union européenne. Depuis le début des années 1960, le droit qu'elle produit prime sur le droit national, dès lors qu'il s'agit toujours de compétences européennes. Elle ne se mêle pas du code de l'urbanisme et laisse chaque État le soin de faire son code pénal.

Composée de quinze juges et de huit avocats généraux, elle a été saisie de près de neuf mille affaires depuis sa création. Demain, si la Constitution européenne est adoptée avec par exemple la Charte des droits fondamentaux et une base juridique confirmée pour les services publics, la Cour disposera d'armes importantes pour dire le droit.

Les exemples ne manquent pas de décisions utiles et intéressantes. Récemment, les agents publics, pères de trois enfants et plus ont pu faire valoir leurs droits à pension après quinze années de service au titre de la non-discrimination entre hommes et femmes. Grâce à cet arrêt du 29 novembre 2001, voilà au moins plusieurs citoyens français qui vont rendre hommage aux avantages de l'Union européenne, décidément plus proche de la vie quotidienne des gens qu'on ne l'entend dire.

Des artistes anglais ont aussi pu défendre leurs droits à congés payés grâce à un arrêt du 26 juin 2001. Leur syndicat, fort de trente mille membres, a assigné un secrétariat d'État du gouvernement de Tony Blair devant la Haute Cour anglaise pour mauvaise transposition d'une directive. Comme l'impose la règle, cette juridiction d'Angleterre s'est tournée vers celle de l'Europe : on appelle cela un « renvoi préjudiciel ». Pour bénéficier de congés payés de quatre semaines, il faut avoir travaillé treize semaines de façon ininterrompue, disaient les autorités britanniques. Non a répondu la Cour... à la grande joie des intermittents du spectacle d'outre Manche!

Un arrêt du 24 juillet 2003 est lui aussi décisif. Dans un canton allemand, les autorités ont accordé des subventions publiques à l'entreprise Altmark Trans pour un service de transports en commun. Une société concurrente a introduit un recours pour distorsion de concurrence. La justice allemande a questionné la justice européenne. Cette aide publique est normale, a répondu cette dernière car cette entreprise est chargée d'obligations de services publics. Il faut donc compenser les coûts provenant de ces obligations. C'est un pavé dans la mare de ceux qui ne voient et ne pensent que « marché pur et parfait ». Ce combat pour un droit positif d'accès aux services publics ne fait que commencer. Il pourra s'appuyer sur cet arrêt de la Cour de justice.

Quelques conclusions sont à tirer de cette description et de ces décisions : l'Union européenne, par sa Cour de justice, ne prend pas forcément position pour des thèses qualifiées de libérales. Il ne faut jamais négliger les mots même abstraits qui figurent dans les traités. C'est comme le Conseil constitutionnel qui s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Demain, la Cour de justice européenne pourra s'appuyer sur

le texte de notre Constitution. Si celle-ci n'aboutit pas, on en restera aux traités actuels et le combat se mènera dans ce cadre. Celui-ci serait moins bon et ce serait dommage.

PS : Cette « Europinion » est la dernière de la mandature 1999-2004. Si le suffrage universel en décide, elle sera reprise ultérieurement.

Oui

Les socialistes doutent : un référendum chiraquien pour une « constitution libérale », c'est trop d'un coup! La tentation est grande de repousser les deux avec un seul non. Un an d'information et de débat ne sera pas de trop pour permettre à chaque électeur de se forger son opinion.

Si je pense à Jacques Chirac, donc à celui qui pose la question, évidemment c'est non. Non pour son passé d'anti-européen : il est l'auteur de l'expression « Parti de l'étranger » à l'intention des partisans de l'Union. Il a combattu l'entrée de l'Espagne et du Portugal. Il a fait preuve de dédain à l'égard des nouveaux membres en les traitant de mal élevés pendant la crise irakienne. Il a dit de se taire à des peuples soumis au silence pendant quarante ans. Il s'est assis sur le pacte de stabilité monétaire alors que c'est lui qui l'avait demandé. Son gouvernement a maltraité les commissaires européens. L'influence de la France s'en est ressentie y compris dans l'attribution des postes au sein de la Commission. Les arguments ne manquent pas contre lui et ils sont incomplets.

Mais Chirac n'est pas l'auteur de ce texte constitutionnel. C'est une Convention, sorte de Constituante, qui en a rédigé l'essentiel. Il s'appliquera entièrement dans quelques années quand tous les peuples l'auront ratifié. À ce moment-là, Chirac sera parti. Voter en pensant à lui relève du court terme, si ce n'est du passé de la France. Lui dire non, c'est lui faire trop d'honneur.

Si je pense au traité constitutionnel lui-même et à ses centaines de pages, je peux trouver des raisons pour dire oui ou non. C'est un compromis comme tout ce qui se fait en Europe. C'est donc une œuvre imparfaite. Un Anglais peut voter contre parce que la Charte des droits fondamentaux y figure. Un Polonais peut en faire autant parce qu'il n'y a pas la référence chrétienne. Le droit de la concurrence est confirmé : certains à gauche y voient la patte du libéralisme. L'économie sociale de marché, le développement durable, la lutte contre les discriminations ou la cohésion sociale et territoriale sont retenus comme des objectifs de l'Union : à droite, c'est vécu comme des concessions

à la social-démocratie. Devant cette bouteille à moitié vide, à moitié pleine, je peux me réfugier dans l'abstention, c'est une solution de facilité. Cette Constitution n'est en soi ni libérale, ni socialiste ou social-démocrate. Ce sont les politiques menées qui peuvent l'être. La règle du jeu ne fait pas le jeu lui-même. Il s'agit d'ailleurs d'un traité qui lui aussi évoluera. Il prolonge la série des traités qui vont du charbon en 1951 à la Constitution en 2004.

Si je pense à l'Europe en votant, je choisis le bulletin oui. Je le fais parce que je ne veux pas arrêter son mouvement, parce qu'un non français la mettrait en panne, parce que j'accepte la patience historique pour la construire et le compromis politique pour réussir. Cette fois, nous sommes dans le long terme. L'Union européenne n'est pas encore une histoire aboutie, ni dans ses compétences, ni dans ses frontières, ni dans ses institutions. Elle dépasse la durée de vie de chacun d'entre nous. Elle nous force à des dépassements d'opinion et de nation. L'Europe ne sera jamais la France en plus grand, ni même le socialisme français imposé aux autres. Ce projet de constitution est un pas en avant meilleur que tous les traités précédents.

À gauche, comme d'habitude, nous retrouvons le même débat : le parti communiste et l'extrême gauche sont hostiles à tout traité depuis 1950. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le parti socialiste débat avant de décider. Il a toujours été du côté de l'histoire européenne en marche. Cette fois, cela ne doit pas faire exception.

Note de lecture : Les grands patrons aiment se réunir en colloque pour penser le monde et la société. Dans l'un d'entre eux, Patrick Le Lay pour TF1, a donné ou avoué le sens de sa mission : « À la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit. Or, pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible, c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible⁴. » Je me demande comment TF1 va pouvoir informer les citoyens sur la Constitution européenne!

4. *Les Dirigeants face au changement*, préface d'Ernest-Antoine Seillière, Éditions du Huitième jour, 2004, p. 92.

« On trace son chemin en marchant... »

Jusqu'à Noël, les socialistes seront plongés dans leur alternative : oui ou non au traité établissant une Constitution pour l'Europe!

Mais au fait, à quoi et à qui dirait-on non? Pour les uns, le traité n'est pas assez fédéraliste, pour d'autres il n'est pas assez souverainiste. Pour certains, le message s'adresse plutôt aux politiques menées par l'Union européenne, le traité n'étant pas en cause. Pour les derniers, le refus vaut pour Chirac, bien que le texte soit issu d'une Convention de deux cent cinquante membres, dont près de la moitié de sensibilité progressiste.

Qui recevrait ce « non » en pleine figure? D'abord, le parti socialiste européen présidé par l'ancien Premier ministre danois Poul Nyrup Rasmussen et son groupe au Parlement, présidé jusqu'en juillet par Enrique Baron, ancien ministre de Felipe Gonzalez, aujourd'hui par Martin Schulz, député social-démocrate allemand. Dès la publication du traité constitutionnel, ils ont déclaré qu'il constituait « une importante étape sur la route vers une Europe qui réponde davantage aux besoins de ses peuples et à leurs attentes » (Bruxelles, 18 juin 2004). Seraient-ils moins socialistes que les Français?

Je n'oublie pas ce formidable plaidoyer du président du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero : « Le monde attend l'Europe » et cette « Constitution est un jalon important dans le processus d'intégration européenne » (*Journal du Dimanche*, 12 septembre 2004). Il nous rappelle cette phrase du poète espagnol Antonio Machado pendant son exil en France : « Voyageur, il n'existe pas de chemin, on le trace en marchant... » Pourquoi avoir tant applaudi à sa victoire, si on le considère comme un suppôt du libéralisme?

Souvenez-vous aussi de l'engagement de Jorge Sampaio, président socialiste de la République portugaise. Il appelle à se battre pour la ratification de ce traité. Il voit en lui la consécration des « valeurs et principes qui fondent l'Europe comme projet commun de société et comme communauté de destin » (*Le Monde*, 19 août 2004). Ce président appartient encore à cette génération qui a ébranlé la dictature salazariste et il voit dans cette Constitution le ciment durable des libertés conquises.

Comment dire « non » à la Confédération européenne des syndicats qui approuve cette Constitution parce qu'elle « représente une nette amélioration par rapport aux traités actuels » et fait la liste des avancées dans le domaine spécifiquement social (Bruxelles, résolution du 13 juillet 2004)? Son secrétaire général, John Monks, a même osé écrire que « la Constitution européenne représente un pas en avant pour les travailleurs » (*Le Monde*, 17 juillet 2004). Sont-ils mal placés pour défendre les salariés?

En disant « non », il faut aussi penser à d'autres situations. Les socialistes italiens vont approuver alors que Berlusconi gouverne : ils n'ont pas le sentiment de voter pour lui mais pour l'Europe. L'Allemagne s'apprête à ratifier la Constitution : si la France dit non, le couple entre en divorce et on voit mal une avant-garde qui claudique faire repartir l'Union. Ajoutons que deux référendums sont indécis, en dehors des Français : l'anglais et le polonais. Le refus anglais serait anti-européen, le refus polonais anti-laïc. Pas de quoi repartir du bon pied et obtenir une meilleure Constitution.

Enfin, il ne faut pas oublier les dix nouveaux membres qui nous ont rejoints depuis le 1^{er} mai 2004. Comment les accueillir en leur offrant une belle crise européenne comme cadeau d'entrée? L'adoption de la Constitution c'est une Union scellée autour de valeurs, de principes et d'objectifs. Ils vivraient un « non » français comme un coup d'arrêt à notre histoire européenne, une occasion manquée, ressemblant au refus français de la Communauté européenne de défense en 1954. Quarante ans plus tard, on s'étonnait que l'Europe n'avait pas de défense commune pour arrêter les guerres yougoslaves : forcément, la France avait dit non!

On fera une meilleure constitution demain, disent plusieurs. J'ai même lu qu'il faudrait rédiger des cahiers de doléances comme en 1789, réunir des états généraux, les transformer en Assemblée constituante et faire une République européenne. J'ai soumis cette idée à quelques-uns de mes collègues. Déjà, certains trouvaient notre République bien monarchique et, bien sûr, ils veulent garder leurs monarchies qu'ils estiment aussi démocratiques. Tous ne veulent pas que l'histoire de l'Europe soit la réécriture de notre histoire de France. Ils comprennent notre nostalgie mais ils veulent que notre avenir soit préparé ensemble. Dans l'Union européenne, il y a des grands pays et des petits pays. Il n'y a pas de grands et de petits peuples. Le projet de constitution a inscrit ce principe qui doit nous être cher : l'égalité.

Note de lecture : jeudi 16 septembre 2004 à Johannesburg, s'est tenue la cérémonie d'ouverture du Parlement panafricain, réunissant cinquante-trois pays membres à raison de cinq députés par pays. Pour l'instant, il n'a qu'un rôle consultatif. Comme l'assemblée parlementaire de 1951 créée par le traité du charbon et de l'acier. C'est comme cela que les unions commencent. Bon vent à ce nouveau parlement multi-national.

La France et l'Europe

La France est le seul pays où le projet de traité constitutionnel européen et la perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne déchaînent les passions. C'est la nouvelle version de l'exception française. En même temps, ce débat révèle un malaise identitaire dans le pays. La gauche pour la Constitution surtout, la droite pour la Turquie expriment cette difficulté française. Et à gauche, c'est le parti socialiste qui concentre tout cela, comme s'il était devenu le parti « central » de la V^e République, exprimant toutes les contradictions mais obligé de les résoudre.

La Turquie d'abord. Tant que les élargissements se faisaient à l'Ouest, on en discutait les modalités, pas la légitimité. La France s'est retrouvée géographiquement au centre : entre les îles britanniques à partir de 1973 et la péninsule ibérique à partir de 1986. Elle se sentait à l'aise : l'Allemagne était toujours divisée et dirigée par les générations de la dernière guerre ; l'Espagne et le Portugal sont des pays latins et nous partageons ensemble les Pyrénées ; seule l'Angleterre compliquait les choses mais nous nous sentions à égalité.

La chute du mur de Berlin a tout changé. L'Allemagne réunifiée rend la France plus petite, surtout par la démographie. L'élargissement nécessaire étire l'Europe jusqu'à la Finlande au nord, la Bulgarie et Chypre à l'est. Les Français peuvent avoir le sentiment d'une Europe qui leur échappe. L'accueil de la Turquie, demain de l'Arménie, de la Géorgie, d'autres pays encore renforcent ce sentiment.

C'est pour cela qu'il faut donner une limite à l'Union européenne. Les Français pensent citoyenneté d'abord, clientèle ensuite : c'est leur histoire, leur valeur, leur noblesse. Je comprends qu'ils adhèrent à la formule du partenariat privilégié parce qu'ils croient toujours à l'union politique et à la cohésion sociale. Un citoyen a besoin d'un territoire.

Cette controverse sur l'entrée de la Turquie nous renvoie à notre histoire, traduisant à la perfection ce malaise identitaire. « Club chrétien », disent les uns, nostalgiques d'un passé de toute façon révolu. « Ne désespérons pas l'islam » disent les autres, forme de repentance en souvenir des Croisades et de la guerre d'Algérie. Le plus simple c'est de laisser la religion soit à l'église soit à la mosquée.

La Constitution ensuite. La façon de s'y opposer traduit une dose forte de nostalgie et la crainte de l'avenir.

Repartons à zéro a dit l'un : rédigeons des cahiers de doléances, convoquons des états généraux, réunissons une assemblée constituante, proclamons la République européenne! Quand on sait que le premier signataire du traité sera « Sa majesté le Roi des Belges » et le dernier « sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », il n'est pas interdit de sourire. Les Français ont raison d'être fiers de 1789 mais n'imposeront pas leur histoire aux autres. Les Européens veulent une constitution pour eux, pas une constitution rédigée par les seuls Français.

Osons dire non, a dit l'autre : c'est une posture gaullienne peut-être, mais elle tombe à plat. De Gaulle a dit non à Pétain mais il y avait un occupant! Mitterrand a dit non à De Gaulle mais il y avait un coup d'État! Aujourd'hui, il n'y a ni l'un ni l'autre, juste un texte issu d'une Convention d'abord, d'une conférence intergouvernementale ensuite, de ratifications populaires ou parlementaires enfin. Un traité conçu par la raison et non dans la passion, selon les principes d'origine : dans la paix et par le droit, sans domination de quiconque.

Entrons en résistance a dit le troisième. Là c'est trop car on ne voit pas contre qui! La France n'a plus d'ennemi en Europe ni ailleurs sauf les terroristes sans nom et sans visage. Elle n'a plus de prétentions territoriales. Elle n'est pas pacifiste mais elle est totalement pacifiée.

Le débat sur le traité constitutionnel qui porte sur l'avenir de l'Europe est aussi un miroir de la France. Il nous renvoie à nous-même. Il est vain

d'imaginer que l'Europe sera le prolongement de notre Empire perdu ou la continuation de notre histoire imposée aux autres. L'histoire de la France au XXI^e siècle sera construite avec nos partenaires. Jacques Chirac depuis 1995 mérite tous les reproches de n'avoir rien expliqué de tout cela aux Français. François Mitterrand le faisait et communiquait son ardeur.

Il y a plusieurs façons de qualifier les hommes et les femmes. Je choisis la distinction pessimistes/optimistes. Le refus de cette étape européenne est une forme de repli. La confiance dans la France doit nous conduire à accroître notre engagement européen.

Les traités sont importants, les constitutions sont nécessaires mais les forces politiques, les mouvements sociaux, les événements imprévus, les votes bousculent souvent l'histoire.

Auditions au Parlement

L'Europe est un ménage à trois : ce n'est pas le plus facile à faire fonctionner. Elle s'appuie sur deux légitimités : celle des citoyens et celle des États. Elle dispose de trois institutions : la Commission, le Conseil et le Parlement.

La Commission est composée de commissaires désignés par les gouvernements, à raison d'un par pays. Il y en a donc qui proviennent et de la gauche et de la droite. Dès que leur nomination est faite, ils prêtent serment de ne plus dépendre de l'instance qui les a nommés. Chacun prononce cette phrase : « Je m'engage solennellement dans l'accomplissement de mes devoirs, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. »

Ils deviennent donc les gardiens des traités, initiateurs et exécutants de la loi européenne, ni plus, ni moins. Ils représentent l'intérêt général européen.

Le Conseil rassemble les gouvernements, ceux que les peuples décident de se donner. Il y en a de gauche et de droite, dans un dosage qui varie au gré des élections. Il représente les intérêts de chaque État, même si l'intérêt commun ne les abandonne pas. Quand les ministres se réunissent, ils décident de la loi européenne, mais ils le font dans le secret de leurs délibérations. Demain, le traité constitutionnel les obligera à tenir leurs réunions en public. On verra alors qui dit quoi et les ministres ne pourront plus faire de l'Europe soit leur faire-valoir, soit leur bouc émissaire. La responsabilité démocratique y trouvera son compte.

Le Parlement enfin, représente les citoyens. Les sept cent trente-deux députés se retrouvent dans des groupes selon leurs opinions mais aussi en délégations nationales à l'intérieur des groupes. Ils défendent leur opinion,

sans oublier leur nation. Depuis 1979, et son élection au suffrage universel, le Parlement gagne en pouvoirs. Depuis 1992, la codécision lui permet de faire la loi à égalité avec le Conseil des ministres. Il peut censurer la Commission. Il y a besoin de son vote pour l'investir. Demain le traité constitutionnel obligera à choisir son président dans le camp qui aura gagné les élections européennes. Le respect de la volonté des citoyens y trouvera son compte.

Le Parlement a même décidé pour lui un pouvoir qui n'existe pas dans les actuels traités et ne figure pas dans le traité constitutionnel. Il s'agit de la procédure des auditions publiques des commissaires.

De quoi s'agit-il? Chaque commissaire répond par écrit aux questions posées par la ou les commissions parlementaires liées à son champ de compétences. Puis, il le fait par oral pendant deux à trois heures directement devant les députés. Tout y passe : sa biographie, son action passée, ses orientations pour l'avenir.

Cette pratique date de 1994 et c'est la troisième fois qu'elle est utilisée. La méthode vient des États-Unis d'Amérique où chaque membre de l'équipe du président est entendu par le Congrès.

Chaque audition introduit de la transparence dans la procédure d'investiture. Elle contraint chaque commissaire à dévoiler ses intentions, même si la langue de bois n'est pas absente de ces échanges. Elle laisse des traces publiques auxquelles il est ensuite possible de se référer.

Il y a cependant une contradiction : chaque audition est individuelle mais l'investiture porte sur l'ensemble du collège des commissaires. Quand le Parlement est très insatisfait d'un ou deux commissaires, il doit refuser la Commission tout entière. C'est sortir l'artillerie lourde pour éliminer un mouton noir. C'est ce qui est arrivé à l'équipe de José Manuel Barroso le 27 octobre dernier.

Deux exemples suffisent à l'illustrer : les parlementaires ne voulaient pas de Rocco Buttiglione, conservateur italien, pour cause de confusion

entre le fait politique et le fait religieux. Ils s'alarmaient du conflit d'intérêts possible chez Nelly Kroes, libérale néerlandaise en charge de la concurrence : elle a fréquenté trop de conseils d'administration de grandes sociétés pour être impartiale.

Les députés ont refusé la commission en bloc. C'est une victoire par anticipation du traité constitutionnel auquel beaucoup se sont référés. Au nom de la laïcité dans le premier cas, de la concurrence dans le second. Car un marché où le monopole fait la loi et où la commissaire elle-même peut en fausser la concurrence n'est pas sain.

L'Union européenne se construit ainsi. Pas à pas mais toujours dans la même direction : de plus en plus de démocratie. Imaginez les dizaines de ministres français auditionnés de cette façon : beaucoup de carrières politiques s'arrêteraient net!

PS : À l'heure où ce texte est rédigé, j'ignore le résultat du référendum du parti socialiste sur le traité constitutionnel. Si c'est oui, c'est parfait ; si est non le 1^{er} décembre, ma conviction n'aura pas changé le 2.

Europe et Turquie

2004 aura été une année européenne chargée. L'Union compte vingt-cinq membres depuis le 1^{er} mai. Elle a renouvelé son Parlement le 13 juin et compte désormais 732 députés dont la majorité penche à droite. Elle s'est dotée d'un traité constitutionnel, arrêté à Bruxelles le 18 juin et signé à Rome le 29 octobre. Elle a une nouvelle Commission de vingt-cinq membres, investie le 18 novembre après avoir été recalée le 27 octobre. Elle a accepté le 17 décembre d'ouvrir des négociations avec la Turquie en vue d'une future adhésion. Celles-ci s'ouvriront le 3 octobre 2005 pour se conclure, dit-on, dans quinze, peut-être vingt ans.

Étonnante candidature! Elle est ancienne puisqu'elle remonte à 1963, en pleine guerre froide. Décidée en 1999 par les chefs d'État et de gouvernement dans l'indifférence des peuples. De plus en plus contestée au fur et à mesure qu'ils en découvrent l'imminence.

Étonnante indulgence! C'est la première fois que l'Union européenne accepte de discuter l'arrivée d'un nouvel État membre, alors que celui-ci occupe militairement un de ses membres actuels. Chypre est en effet coupée en deux et la séparation est gardée par des casques bleus de l'ONU. Même la reconnaissance du génocide arménien est abordée avec trop de précautions oratoires. En 2015, il aura cent ans : c'est le dernier délai pour cette reconnaissance. Willy Brandt à genoux devant le mémorial juif de Varsovie; François Mitterrand et Helmut Kohl main dans la main à Verdun. Il faudra un geste de cette nature avant toute adhésion.

Étonnante contradiction! Le Conseil européen a mis beaucoup de conditions avant d'aboutir. L'une d'entre elles surprend : il pourrait y avoir une clause permanente entravant la libre circulation des travailleurs. En résumé, la Turquie pourrait entrer dans l'Union à condition que les Turcs

restent chez eux. C'est bien la preuve qu'il ne s'agit pas d'une candidature comme les autres.

Étonnant soutien! On le savait depuis longtemps mais sa réaction ne s'est pas fait attendre. L'administration américaine de G.W. Bush s'est félicitée de la décision des chefs d'État et de gouvernement. En 2002, déjà il leur avait téléphoné pour les inciter à donner rapidement une date d'ouverture des négociations. Sa stratégie permanente d'encercllement de la Russie passe par cet ancrage de la Turquie dans le monde occidental. En voilà au moins un qui n'est pas déçu!

Étonnantes exigences! Le Premier ministre turc à Bruxelles a surpris par son intransigeance. Il a même menacé de quitter le sommet si on exigeait de lui la reconnaissance immédiate de Chypre. Il est rentré dans son pays avec le titre de « conquérant de l'Europe ». À l'avenir, il faudra qu'il se calme.

Étonnant calendrier! Il concerne les Français, qui restent à convaincre du bien fondé de cette adhésion. Les négociations ouvriront le 3 octobre pour ne pas gêner le référendum sur le traité constitutionnel. L'adhésion elle-même sera soumise à référendum si la révision de la Constitution l'y oblige. Il ne faut quand même pas prendre les Français pour des imbéciles. Que l'on soit pour ou contre l'adhésion de la Turquie, la ratification du traité constitutionnel n'a rien à voir avec cette question. À trop finasser, on finit par irriter les Français.

Un mouvement est maintenant sur les rails. Adieu le partenariat privilégié qui avait ma préférence. C'est l'adhésion ou rien! Si ce n'est rien, je ne pleurerai pas. Si c'est l'adhésion, il faut déjà penser à ses conséquences. Sur le budget européen, sur les politiques d'intervention en matière agricole ou de solidarité en matière régionale, sur la perspective de l'Europe-puissance qui risque de s'éloigner, sur les souhaits d'harmonisation sociale et fiscale qui deviendront irréalistes, sur les frontières de l'Union car d'autres pays frapperont à la porte et pourquoi alors les refuser?

2005 marquera un tournant dans l'histoire de notre Union. En réalité, il est engagé depuis la réunification de l'Allemagne et l'effondrement de l'Union soviétique. Le mur de Berlin fixait les limites de l'Europe, malgré elle. Cette extension sans fin pourrait écorner à la longue l'idée européenne elle-même. Les citoyens ont besoin de connaître leur territoire. Les marchés n'ont besoin que de clients. Leur territoire est secondaire. Restons attachés à la construction européenne comme union politique et modèle social. Il y aura grand besoin de redoubler de pédagogie pour en convaincre les Européens eux-mêmes.

Constitution et référendum

Il y a bien un pays qui dira non ! Voilà une phrase que l'on entend souvent. Je ne la crois pas sûre du tout. Ces dernières années, tous ceux qui ont parié sur l'échec d'une initiative institutionnelle concernant l'Union européenne ont eu tort.

En 2002, les chefs d'État et de gouvernement ont mis en place une Convention pour préparer une constitution. Eux-mêmes ne croyaient pas qu'elle réussirait à se mettre d'accord. Ils ne pensaient pas qu'elle fournirait un seul texte. Ils prévoyaient des désaccords qui aboutiraient à présenter des options entre lesquelles ils pourraient choisir à leur guise. Ils ont eu tort : vingt-huit pays ont réussi à fournir un projet de traité après en avoir débattu publiquement et en utilisant la méthode du consensus, le vote étant impossible.

En 2003, tous ceux qui étaient hostiles à l'élargissement disaient en sous main : sur les dix pays, il y en a bien un qui refusera, bloquant ainsi tout le processus. À part Chypre qui a procédé par voie parlementaire, les neuf autres pays ont organisé un référendum. Il y aura beaucoup d'abstentions, disait-on : non, les électeurs sont venus nombreux. Le résultat sera incertain, ajoutait-on : non, le vote fut à chaque fois largement favorable.

En 2004, c'est le parti socialiste en France qui se lance dans une consultation interne de ses adhérents sur le traité. En septembre, les pronostiqueurs sont sûrs d'eux : le PS dira non. En octobre, ils sont plus hésitants : dans le doute, les adhérents s'abstiendront pour ne pas avoir à trancher. Le 1^{er} décembre, tous les pronostics sont démentis : participation et vote favorable très larges.

En 2005, c'est le tour du référendum national et le choix définitif. Déjà, on entend dire : cela va être comme pour Maastricht ! Sauf que 2005 n'est pas 1992.

Pour ce traité, le référendum a été organisé en un éclair : annonce de François Mitterrand le 1^{er} juin et vote le 20 septembre, vacances de juillet et d'août entre les deux. À l'époque, les Français avaient peu entendu parler de Maastricht. Aujourd'hui, ils sont baignés dans le débat constitutionnel depuis près de trois ans. Ses partisans ne feront pas la même erreur qu'il y a treize ans : ils se montreront moins sûrs d'eux ! Ils se mobiliseront, informeront, débattront et ne se contenteront pas d'être spectateurs des échanges à la télévision. Ils ne commettront pas l'erreur de 1992 de faire tréteaux communs avec l'UMP ou l'UDF. Toute confusion de campagne troublera les électeurs. Les campagnes séparées sont d'autant plus justifiées qu'il s'agit d'un traité constitutionnel, donc d'une règle du jeu. La gauche peut l'approuver et en même temps présenter la politique qu'elle mènerait dans ce nouveau cadre.

Surtout, le monde de 2005 n'est pas celui de 1992. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Cette année-là, les citoyens n'ont pas encore pris la mesure exacte des conséquences de la chute du mur de Berlin et de la fin de l'Union soviétique. Depuis, l'Europe a vécu les guerres yougoslaves et les attentats de Madrid le 11 mars 2004 après ceux de New York et Washington le 11 septembre 2001. La mondialisation est entrée dans tous les foyers. Elle est libérale après l'échec total de l'alternative communiste. Elle consacre en ce moment une seule hyperpuissance : les États-Unis. Elle a vu émerger la Chine, l'Inde, le Brésil.

Tout cela change la donne et pèsera lourd sur la décision des électeurs. Même le tsunami, mot nouveau désormais familier de tous, a montré que les catastrophes naturelles supposent des réponses groupées et non pays par pays.

Bref, le monde est dangereux mais il est notre horizon ; le monde est instable mais il est notre avenir. Ce n'est donc pas le moment d'ouvrir une crise en Europe d'autant plus que son issue est incertaine. Ce n'est pas le

moment de prendre le risque de défaire ce long et patient travail engagé au lendemain du second conflit mondial.

Prudence donc sur le résultat du référendum et conseil de discrétion aux commentateurs. Une dizaine de pays devrait organiser une consultation. En Pologne et en Tchéquie, les prévisionnistes sont pessimistes. Au Parlement européen, leurs députés ont voté majoritairement contre mais les enquêtes d'opinion montrent une population plutôt favorable. Reste le Royaume-Uni : il devrait être le dernier à voter. Dans ce cas il n'aura pas seulement à dire oui ou non à la Constitution, mais oui ou non aux autres peuples. La question de son ancrage ou de sa distance à l'égard de l'Union européenne sera entre les mains des électeurs anglais. Fidèle à l'analyse de cette lettre, je reste prudent. Emporté par l'élan historique de l'Europe, je n'arrive pas à être pessimiste. Et si tous les pays décidaient de dire oui !

Europe et puissance

L'Europe a été une puissance. Non pas l'Europe unie mais les nations qui la composent. Le Portugal et l'Espagne ont mené les grandes découvertes. L'Angleterre et la France ont bâti des empires coloniaux. Protestants et catholiques ont établi leurs missions sur tous les continents. On parle anglais partout, français en Afrique, portugais au Brésil, espagnol du Canada à l'Argentine.

Deux guerres mondiales ont mis un terme aux puissances de chaque nation européenne et la décolonisation à chaque empire. Après 1945, l'Europe se retrouve face à elle-même. Même s'il y a des vainqueurs et des vaincus, toutes les nations sont exsangues, épuisées par des années de guerre. Trois « Europe » voient alors le jour : l'Europe dominée à l'Est qui instaure son proche marché, le COMECON ; l'Europe intégrée à l'Ouest qui commence par le charbon et l'acier, se poursuit par le marché commun ; l'Europe limitée au libre-échange au Nord par l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange) sous la houlette du Royaume-Uni.

Cinquante ans plus tard, le COMECON a été dissous ; l'AELE se réduit à trois pays et n'a plus d'influence (Norvège, Suisse, Lichtenstein). Subsiste l'Europe intégrée, désormais tiraillée entre deux conceptions : soit elle garde une capacité d'être une puissance ; soit elle se limite à n'être qu'un espace économique et commercial.

Cette tension, cette compétition, ou ce choix se déroulent dans un contexte nouveau. Il n'y a plus de blocs. La notion de « non-aligné » n'a guère de sens. Le Tiers-monde n'existe plus parce qu'il y a un Quart-monde. Aujourd'hui des nations-continentes sont en train de façonner la planète. La Chine a les moyens humains de devenir l'usine du monde. L'Inde peut accueillir ses bureaux. Le Brésil et l'Argentine sont prêts à en être le garde-manger. Les États-Unis sont déjà le laboratoire et la caserne

de notre humanité. L'Afrique pourrait malheureusement en être le cimetière. L'Europe n'a pas à se contenter d'être un musée sympathique ou une maison de retraite. Il est légitime qu'elle cherche à retrouver sa puissance.

Qu'est-ce qui fait la puissance? Spontanément, chacun pense à l'armée. Mais elle est bien autre chose :

Le nombre et la jeunesse donc la démographie d'abord. Ce défi est majeur même si aucune directive européenne ne décrète la fécondité. Encourager à avoir des enfants et accueillir dignement des étrangers sont des conditions de la puissance. Perdre de la population n'a jamais rendu fort.

Innover ensuite, dans les domaines de pointe qui font et feront l'économie de demain. L'Europe est en retard pour la recherche. Y consacrer 3 % de la richesse nationale était prévu. Nous en sommes à 2 %. Le financement de l'Union pour 2007-2013 doit permettre de corriger la trajectoire et la France cesser de se montrer pingre.

Maîtriser l'espace est une donnée plus récente dans notre histoire. Les États-Unis ont le GPS. L'Europe aura son GALILEO en 2008. Elle vient de lancer son Hélios 2A (satellite d'observation spatiale optique). Il a fallu résister aux pressions américaines qui veulent être les seuls yeux et oreilles du monde. Bataille gagnée!

L'indépendance énergétique sera aussi une condition de la puissance. Le pétrole et le gaz ne sont pas éternels. Il faut déjà penser aux énergies futures, inépuisables, bon marché et sans déchets. Une usine « ITER » pour la fusion nucléaire expérimentale doit s'installer soit au Japon, soutenu par les États-Unis, soit en France soutenu par l'Europe. La décision n'est pas encore prise mais si les premiers nous bloquent, il faut foncer nous-mêmes.

Évidemment il y a l'Euro, notre monnaie unique. Elle comptera de plus en plus dans le monde. Dans les réserves des banques centrales de tous les pays, elle est passée de moins de 10 % en 1999 à près de 20 % en 2004.

Il ne s'agit pas de se substituer au dollar, mais si son pouvoir de nuisance comme d'influence est limité, personne ne s'en plaindra.

Il reste la force militaire pour être une puissance. Le chemin est encore long. Et tous les États ne sont pas d'accord. Certains ne veulent pas d'une telle puissance qui risquerait de concurrencer celle des États-Unis d'Amérique. Les pays qui viennent de retrouver leur souveraineté ne sont pas rassurés par la seule Europe. Garder une force militaire dans l'Alliance atlantique en lui donnant une capacité autonome de décision est déjà une épreuve.

En cette matière, l'Union européenne est une forme de refus de la puissance. Elle en a tellement fait usage dans son histoire qu'elle s'en méfie aujourd'hui. Elle est donc devenue une puissance civile, une puissance douce, Vénus plutôt que Mars. Elle privilégie le droit, l'ONU, les médiations, Kyoto, le tribunal pénal international etc.. L'Iran est aujourd'hui l'exemple. Grande-Bretagne, France, Allemagne cherchent à dissuader ce pays de se doter de l'arme nucléaire. G.W. Bush croit plus à la force et au coup de bâton.

L'Europe de la puissance n'est pas celle de la domination. Cette idée fait son chemin. Un auteur américain, Jeremy Rifkin, la promeut dans son pays. Le titre de son livre : *Le Rêve européen*.

PS : Depuis le 1^{er} décembre 2004, deux référendums ont été organisés après celui du PS. Le dernier en date s'est déroulé en Espagne. Un autre est passé plus inaperçu : celui du parti des socialistes de gauche au Danemark, qui sur le plan électoral représente environ 10 % des citoyens. Opposé en 1992 au traité de Maastricht, ses adhérents se sont prononcés en décembre dernier pour un oui au traité constitutionnel par 64 %. C'est un bon signe pour la ratification dans ce pays.

Quimper, 30 mai 2005

Si les Français avaient été invités en 1957 à ratifier le traité de Rome, de quoi auraient-ils débattu ? De la guerre d'Algérie, de l'envoi du contingent, du retour des premiers cercueils, de la torture peut-être déjà. Même si l'histoire ne se refait pas, il y aurait eu largement de quoi dire non au gouvernement en place de Guy Mollet à celui de Pierre Pflimlin. Communistes et gaullistes se seraient déchaînés. Socialistes et radicaux se seraient divisés voire déchirés. Aujourd'hui, il n'y aurait pas d'Europe, ni marché, ni armée après l'échec de 1954.

De l'histoire il ne faut pas tirer d'automatismes pour l'avenir mais quelques enseignements. Si, le 29 mai, le critère de choix par chaque Français est limité à la politique nationale, il y a toutes les raisons de choisir le bulletin « non » sur la table des bureaux de vote. Non pas, cette fois, pour des raisons diplomatiques et militaires, mais pour des raisons économiques et sociales.

Ceux qui veulent « moins d'Europe » ou pas d'Europe du tout seront insensibles à l'analyse. Ils sont souverainistes, c'est-à-dire au fond, nationalistes. Ils peuvent s'appeler De Villiers, Le Pen, Dupont Aignan ou Chevènement, la direction est la même. Seul le chemin est différent.

Ceux qui prônent une « autre Europe » seront difficiles à convaincre. Ils lui sont hostiles depuis le premier traité de 1951. À l'époque, ils préféreraient le COMECON au Marché commun. Ils gardent au fond d'eux-mêmes la nostalgie des économies dirigées et des sociétés contrôlées par l'État. Communistes, extrême gauche, association ATTAC incarnent cette continuité historique.

Ceux qui disent non pour « plus d'Europe » doivent aujourd'hui mesurer ce qui se passe le 30 mai si le 29 est négatif. Ce jour-là, sept pays auront

déjà approuvé le traité, dont l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Soit déjà deux pays fondateurs sur les six. Ils n'ont aucune raison de revenir sur les dispositions d'une Constitution approuvée par leur peuple, soit directement, soit par ses représentants.

De toute façon, il faudra attendre que toutes les ratifications soient terminées au 1^{er} novembre 2006. Le traité prévoit le cas où l'unanimité n'est pas réunie (article IV. 443. alinéa 4). Si vingt pays au moins ont ratifié le traité, les chefs d'État et de gouvernement se retrouveront pour savoir ce qu'ils font des autres. Traduit en clair, cela peut vouloir dire : à moins de vingt, la Constitution est enterrée ; à plus c'est le sort des minoritaires qui est en jeu. Les autres peuvent continuer sans nous ou nous demander de nous rallier. J'espère que la France n'aura pas à se trouver dans cette situation.

On va renégocier disent certains ! Comme si les vingt-quatre autres pays allaient se plier aux injonctions de la « France des non ». Ils se croient toujours dans les années cinquante ! Il suffit de regarder à qui sera confié le pilotage de l'union. À compter du 1^{er} juillet 2005, la Présidence du Conseil européen revient au Royaume-Uni. Si les travaillistes gagnent les élections le 5 mai et si la France dit « non » le 29, Tony Blair va triompher et Mélenchon aura gagné : l'Europe à la britannique l'aura emporté. En 2006, la présidence revient à deux pays neutres, adhérents en 1995 : l'Autriche et la Finlande. Si l'on veut une politique étrangère et de sécurité, plus une défense commune, ce n'est pas le meilleur cadre de négociation.

Surtout, il faut que tous les « non » fassent des propositions communes pour présenter une seule alternative dans une nouvelle discussion si elle avait lieu. Si chaque parti ou fraction de parti qui prône un vote négatif arrive avec son bout de papier, il ne se passera rien. De toute façon, notre sort serait dans les mains de Chirac car en lui disant « non » nous aurions voté une deuxième fois pour lui. C'est le paradoxe de la situation : les « non » s'en remettent à Chirac, plus enclin à écouter la droite que la gauche, les nationalistes plutôt que les communistes ! Les « oui » votent tout de suite pour l'Europe et peuvent le lendemain continuer leur combat contre la droite. L'arroseur arrosé n'est pas celui qu'on croit !

Au total, choisir l'Europe, c'est faire confiance à la France, à son peuple, à son avenir, à son destin. Lui offrir comme projet pour le XXI^e siècle la construction d'une ligne Maginot c'est ne plus croire à sa capacité d'influence sur les autres et se limiter à la défense de ses exceptions contre les autres. La France est la cinquième puissance économique mondiale, juste devant la Chine pour l'instant. Mais la France seule ne résistera pas aux assauts du monde. Son chemin est dans l'Europe.

PS : deux citations :

« Le plus grand péril qui menace l'Europe, c'est la lassitude » (E. Husserl, philosophe allemand antinazi en 1935).

« ÊTRE démocrate, c'est être délivré de la peur » (István Bibó, intellectuel hongrois résistant en 1956)

Oui en dix raisons

Chaque mot est pesé dans l'écriture d'une constitution. Chaque mot est longuement débattu car ensuite, il devient du droit. Le politique en fait usage et le juge s'appuie sur lui. Ce qui se lit très vite a parfois été très lent à écrire. Quand il s'agit d'un traité international, chaque mot doit être compris de la même façon dans chaque pays. Tous les mots n'existent pas partout. Toutes les langues n'ont pas les mêmes nuances pour les traduire. Heureusement, il y en a beaucoup qui ne posent aucun problème. Avant le 29 mai, c'est l'occasion de s'arrêter sur quelques points qui, le plus souvent, ne font pas débat mais qu'il serait dommageable de rejeter.

1. Dignité humaine

C'est la première valeur citée par le traité. Évidence aujourd'hui peut-être. Mais les totalitarismes hitlérien et stalinien, les dictatures militaires du Sud ont laissé trop de souffrances pour ne pas inscrire cette valeur en premier dans le traité. La partie est plus importante que le tout. L'individu vaut plus que l'État, la race ou la classe. C'est le combat renouvelé par Alfred Dreyfus.

2. Paix

C'est le premier but indiqué. On en parle peu. Il vient avant la concurrence dont tout le monde parle. Beaucoup pensant qu'elle est installée définitivement, c'est inutile de lui marquer une adhésion ou une configuration nouvelle. Puisque c'est une promesse tenue, à quoi bon « rabâcher » cet objectif. Mon avis est différent : je continue à approuver l'Europe pour cette raison.

3. Les peuples sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions

Aucune discussion n'accompagne cette phrase. Français et Allemands l'ont déjà fait. Mais il y a d'autres réconciliations à consolider : Allemands et Polonais, Hongrois et Roumains, demain Serbes et Croates sans oublier

Grecs et Turcs d'une façon ou d'une autre et même les Chypriotes entre eux. L'histoire n'est pas finie. Ce qui a fait l'Europe après la guerre vaut toujours pour l'Europe après le Mur.

4. La grande aventure de l'espérance humaine

L'expression est grandiloquente. Pas plus que les mots de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Un socialiste croit aux grands mots et aux grandes idées. Jaurès n'a jamais gouverné mais entraîné les foules par ses mots. Oui, l'Europe est aujourd'hui la seule aventure politique de cette nature sur la planète. Si on est d'accord avec cela, la réponse évidente : on continue.

5. Toute discrimination en raison de la nationalité est interdite

Un Espagnol ou un Allemand sont mes frères en humanité et mes compatriotes en citoyenneté européenne. François Mitterrand a dit : « Le nationalisme c'est la guerre ». Traduit, cela peut s'écrire : « l'internationalisme, c'est la paix. » L'Union européenne en est un petit morceau, fragile, car le repli est toujours tentant. Mais, je vous suggère de toujours arroser cette plante.

6. L'Europe combat l'exclusion sociale

Qui parle de cette phrase pour la première fois inscrite dans un traité! C'est le verbe qui compte : combattre est une obligation, pas un simple vœu ou une vague recommandation. Cela ne dit pas comment faire mais contraint à le faire. La phrase figure dans le même article où se trouve la concurrence. C'est bien de le lire en entier.

7. Les enfants

On parle beaucoup d'eux dans ce texte, sous l'angle de la protection de leurs droits. La Charte leur consacre un article entier. Personne n'est responsable de sa naissance. La société, de l'Europe à l'État en passant par la famille a des devoirs envers eux. Un traité peut aussi concerner les enfants des rues de Roumanie ou les orphelins de tous les pays.

8. Les hommes et les femmes sont égaux

La Déclaration des droits de l'homme de 1789 n'avait pas osé écrire cela. Il avait fallu Olympe de Gouges pour rédiger une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Ce sont les chefs d'État et de gouvernement qui ont érigé cette égalité en valeur de l'Union. Les Conventionnels ne l'avaient pas proposée. Je n'arrive pas à dire non à cette phrase et à tourner le dos à nos propres valeurs.

9. Pétition

Voilà un droit nouveau dont les Européens se saisiront. Un million de signatures venant de quelques pays pour demander telle ou telle législation, cela se trouve. Le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats a dit qu'il pourrait en réunir cinq millions sans problème. Il ne faut plus faire confiance au mouvement social pour rejeter cette possibilité d'un revers de main. Elle ne reviendra pas deux fois et « mieux vaut un tiens que deux tu auras ».

10. Neuf mai 1950

Cette journée française est reconnue comme journée de l'Europe. Cinq ans après la guerre c'est la main tendue de la France à son ennemi d'hier. Cette date fonde cette idée que l'Europe est fille de la France. Évidemment, on n'approuve pas une constitution pour une date du calendrier. Mais les symboles comptent dans la vie. Même pour les meilleures raisons et de bonne foi, un refus sera vu par le monde comme un dos tourné à notre choix fondateur d'après guerre.

La liste peut être allongée. Un traité n'est pas un roman. Une constitution n'est pas une poésie. Mais, jamais l'Union européenne n'a fait mieux en plus de cinquante ans. Les dés sont maintenant jetés. J'espère qu'ils s'arrêteront sur le bon chiffre.

Lendemain européens

On peut être triste du résultat du référendum du 29 mai dernier, mais certainement pas déçu. Car tout se déroule comme prévu. Le scénario a été présenté loyalement aux Français. Il a pu être vécu comme une sorte de chantage, une forme de vote forcé. Aujourd'hui, il est réalité, preuves en main.

De plan B, il n'y a pas. De renégociation, il n'est pas question. D'Europe plus sociale, plus fédérale, plus démocratique, plus politique, il n'est pas sûr que ce soit la direction prise. Même un meilleur budget européen n'est pas au rendez-vous. Au contraire : les Britanniques sont en position de force pour défendre leur chèque ; les Français, affaiblis, se voient attaqués sur le terrain de la politique agricole commune ; les Néerlandais exigent de payer moins, conformément au vote de la population. Au 1^{er} juillet, Tony Blair préside l'Union européenne et cherche à pousser son avantage. Enfin, l'euro faiblit, la facture du pétrole augmente, donc le prix de l'essence, à la veille des départs en vacances. Sans oublier le retour de Sarkozy et le maintien de Chirac. Bilan globalement positif comme dirait l'autre.

Mais il ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé. Ce n'est pas la première fois que les conséquences d'un vote vont dans le sens contraire de ses motivations. Il faut maintenant que l'Europe reparte.

Il y a d'abord une confiance à rétablir, en particulier avec les peuples de l'Est qui nous ont rejoints l'an dernier. Ils ont suivi le double débat français et néerlandais. Ils se sont sentis visés par certains propos, comme s'ils étaient de trop dans la famille. Nous devons leur redire qu'ils sont chez eux dans l'Union. Ils n'ont pas pu faire partie des pays fondateurs parce qu'ils étaient enrôlés dans l'autre marché, le COMECON, et dans l'autre alliance, le Pacte de Varsovie. J'ai entendu à la télévision un de mes

camarades se moquer de la Lettonie. C'est ne rien connaître de l'histoire des pays baltes. Ami letton, tu es comme moi, un citoyen européen.

Une pause vient d'être décidée pour les ratifications de la Constitution européenne. Si deux pays ont dit « non », dix ont aussi dit « oui » dont l'Espagne par référendum. La voix d'un citoyen espagnol vaut autant que celle d'un citoyen français. Mais cette pause doit être remplie. Si elle est conçue comme un moment à passer en attendant que les Européens reviennent à de meilleurs sentiments, rien n'est garanti. Bien sûr, elle doit être nourrie de nouveaux débats et de réflexions sur l'avenir de l'Europe. Mais parallèlement, les populations doivent voir des modifications politiques pour la croissance et l'emploi, sur le contenu de certaines directives, comme sur la place des services publics dans le cadre du marché unique. L'échec sur le budget européen 2007-2013 n'annonce pour l'instant rien de bon. Très vite aussi se posera la question de la sortie de pause. Se fait-elle sur le même texte ou pas? S'il est différent, et en quoi, faut-il refaire voter ceux qui l'ont déjà fait? Bref, on n'est pas au bout de nos peines.

Le parti socialiste européen doit mettre à profit ce temps pour approfondir ses propositions et renforcer sa cohérence. Il est peut-être temps de se mettre mieux d'accord sur l'expression « Europe Sociale ». Son contenu est mal défini et trop imprécis. Chacun y met donc ce qu'il veut. Il transpose généralement le modèle social de son pays à l'Europe tout entière. Si chacun fait comme cela, il est évident que l'Europe sociale attendra longtemps. Il est urgent de mieux faire la part entre ce qui relève de la décision nationale et ce qui doit tendre à l'harmonisation européenne. Si nous, Français, voulons une forte couverture de l'assurance maladie, c'est notre problème et à nous d'en concevoir le financement. Il ne sert à rien de vouloir l'imposer aux autres.

Restent les élargissements futurs. Dans les votes négatifs, il est évident qu'ils sont présents. Un citoyen vit dans un cadre territorial. Si l'Union européenne lui est présentée comme un ensemble infini, au premier bulletin de vote qui se présente, il y mettra un coup d'arrêt. Inutile de se voiler la face : l'adhésion de la Turquie a pesé dans le scrutin. D'autant que des responsables politiques dans les mois précédents ont parlé de l'Ukraine,

de la Géorgie, du Maroc, d'Israël, de la Russie et même de l'Égypte. Qui trop embrasse, mal étreint ! Pour l'avenir, la signature des traités d'adhésion pour la Roumanie et la Bulgarie doit être respectée. Les perspectives d'adhésion pour les pays des Balkans doivent être conservées, sinon le risque de guerre reviendra. Quant à la Turquie, je maintiens que le partenariat est meilleur que l'adhésion. Les peuples mettent des limites à l'Union surtout si l'on croit encore aux capacités d'intégration politique.

Quoi qu'il en soit, les Européens de conviction et de sincérité ont à reprendre le flambeau. Personne ne sait encore si le 29 mai 2005 est une date historique qui ouvre une longue période de délitement. Personne ne savait le 9 mai 1950 que cette date marquerait le début d'une longue période de paix et de démocratie. À nous de tout faire pour que, dans dix ou vingt ans, les livres d'histoire n'écrivent qu'en ce jour de la Fête des mères 2005, la France a commencé un lent détricotage de l'Union et relancé la pire des méthodes sur le continent : le chacun pour soi.

Un été européen

Une bonne nouvelle juste mentionnée, à peine commentée : l'Armée républicaine irlandaise a décidé de déposer les armes. C'est une victoire pour Tony Blair, une de plus. C'est le fruit d'une pression américaine intense. C'est aussi l'effet sur le long terme de l'ancrage européen et du développement de l'Irlande ces trente dernières années.

Cette décision illustre un immense acquis de l'Union européenne : la fin des modifications de frontières et de toute revendication territoriale sur notre continent. Les frontières sont des cicatrices de l'histoire et leur dessin dépend des guerres et des traités anciens. Elles auraient pu avoir d'autres tracés, c'est évident. La Sarre aurait pu être française, Nice italienne et Perpignan se trouver en Catalogne. Tout atlas historique propose plusieurs pages de cartes pour présenter l'Europe à chaque siècle. Depuis 1945, et surtout les traités qui ont façonné l'Union européenne, c'est fini. Chacun doit prendre acte des limites fixées. Basques, Corses et même quelques Bretons devraient se faire à l'idée, comme les Flamands et les Wallons : tout le monde doit vivre ensemble à l'intérieur des États existants et nous retrouver comme citoyens européens.

Les seules modifications de frontières sont venues de l'Est : l'Allemagne réunifiée a fait disparaître la RDA ; Tchéquie et Slovaquie ont divorcé à l'amiable ; la Fédération yougoslave a éclaté par la guerre et il a fallu le concours des Américains pour arrêter les frontières. On doit s'en tenir là : toute idée de Grande Hongrie, de Grande Roumanie, de Grande Serbie, de Grande Albanie doit être combattue. C'est du nationalisme en germe et il conduit au réveil des armes.

La Turquie devrait s'inspirer de cet état d'esprit européen. Elle s'obstine à ne pas reconnaître Chypre et à en occuper la moitié nord au mépris de la résolution de l'ONU. Adhésion ou pas, elle devra un jour retirer ses

soldats. Il serait incompréhensible que des négociations en vue d'une éventuelle adhésion s'engagent le 3 octobre prochain avec un pays qui occupe un membre de notre Union. On attend de l'Europe qu'elle soit généreuse, certainement pas faible à ce point.

Cet été, le « patriotisme économique » a été un temps à la mode. Le sort du plombier polonais ayant été réglé le 29 mai, ce fut tout de suite « sus aux Anglais ». Ils en veulent à nos paysans, on mange mal chez eux, ils nous ont apporté la vache folle, ils nous ont volé les JO sans doute en trichant puisque nous étions les meilleurs. Mettre l'Anglais à la place du Polonais a été la première leçon tirée du référendum par le président et le gouvernement : pas de quoi mettre l'électeur socialiste à l'aise.

Et puis, il y a eu Danone, menacé par Pepsi-Cola, nos bons yaourts au lait de vache aux mains de cet infâme breuvage anglo-saxon. Tout y était pour réveiller la fibre patriotique qui sommeille. Oublié le plan social de LU pendant la campagne de 2002. Finalement, on n'est pas rancunier. C'est déjà un groupe mondial, largement détenu par des capitaux étrangers. Là non plus on n'est pas très regardant !

Surtout, le « patriotisme économique » fait silence quand on se sert dans le jardin des autres. La Société Générale rachète le leader russe du crédit immobilier « Delta Crédit » : très bien. EDF récupère les parts d'un financier roumain pour contrôler le deuxième groupe italien d'énergie, Edison : parfait. France Telecom rachète l'espagnol Amena : formidable. Saint Gobain lance une OPA hostile sur le britannique British Plaster Board, la maison mère du placoplâtre : bravo. Total lance une OPA amicale sur le canadien Deer Creek Energy, spécialiste des huiles extra lourdes : rien à dire. Pernod Ricard achète son concurrent britannique Allied Domecq : beau succès. Le groupe Lafarge fusionne avec la société chinoise SOCAM pour en prendre le contrôle : c'est tout naturel. Suez rachète totalement sa filiale d'énergie belge Electrabel : pas de commentaire sauf chez les Belges un peu choqués. Comme ils se sont emparés du Crazy Horse Saloon, ils méritaient bien cela !

Cette liste n'est évidemment pas limitative : c'est un résumé de l'été. Mais Français en général, socialistes en particulier, il nous faudra un maximum de cohérence et un minimum de schizophrénie. Si on veut garder nos monopoles, il ne faut pas profiter de la concurrence chez les autres. Si on ne veut pas que nos entreprises soient achetées, il ne faut pas aller s'emparer de celles des voisins.

Il y a au moins un sujet où l'on peut décider tout seul : les trains Corail de la SNCF. La Société nationale veut en réduire le nombre sur certaines lignes car cela lui coûte de l'argent. La Commission européenne ne demande rien, la SNCF est une entreprise totalement publique, l'ouverture à la concurrence du trafic national de passagers n'est pas décidée. Voilà un bon exemple de débat sur les services publics. Si la SNCF avait fait son annonce avant le référendum, on peut parier que la Constitution européenne aurait été rendue responsable de la diminution des trains sur Caen/Tours, Nantes/Lyon et Quimper/Toulouse. Cette accusation lui aura été épargnée.

Toute cette actualité donne matière à discussion pour un automne socialiste autour d'un congrès au Mans. « Parler vrai, plus près des faits » disait Michel Rocard. « Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait » a dit Lionel Jospin. « Parler au gouvernement comme dans l'opposition et dans l'opposition comme au gouvernement » selon François Hollande. « Aller à l'idéal et comprendre le réel » a écrit Jean Jaurès. Nos débats ont un mérite : nous ne sommes jamais dépaysés pour les mener.

Budget européen

L'Union européenne dépense peu d'argent. Bon an mal an, elle paie environ 110 milliards d'euros soit 1 % de toute la richesse produite dans les pays qui la composent. Tous les sept ans, les chefs d'État et de gouvernement fixent une somme à ne pas dépasser. Jusqu'au 31 décembre 2006, ce montant ne peut pas aller au-delà de 1,24 % du produit national brut et il n'est même pas atteint.

Le Parlement n'a pas son mot à dire sur les recettes. Elles sont ce qu'en décident les gouvernements. C'est une particularité de cette assemblée, unique dans les pays démocratiques. Il se prononce sur les dépenses seulement. Mais, certaines s'imposent à lui et sont dites obligatoires. C'est le cas de la grande majorité des crédits pour l'agriculture. S'il fallait comparer l'Union européenne à une de nos structures connues en France, elle se rapprocherait plus d'un syndicat intercommunal que d'une Communauté de Communes. Le premier reçoit les dotations des communes qui le composent ; la seconde vote le taux des taxes locales. Le projet de constitution modifiait cela dans un sens positif pour le Parlement. Il devenait législateur complet pour les dépenses. J'espère que nous aurons la sagesse de reprendre ce progrès démocratique.

Cette dépense est concentrée sur deux postes essentiels : les subventions aux agriculteurs et aux régions d'Europe. Chaque pays regarde évidemment de près ce qu'il donne et ce qu'il reçoit. La France verse beaucoup mais perçoit beaucoup. Si on fait le calcul, sur les trois dernières années, elle n'a transféré à l'Union européenne que 2 milliards d'euros en moyenne annuelle, soit 0,14 % de sa production intérieure brute. C'est peu. Par comparaison, la contribution nette de l'Allemagne, différence entre versements et encaissements, aura été de 55 milliards d'euros sur sept ans. Quand on sait qu'elle doit chaque année consacrer 70 à 80 milliards pour les Landers de l'Est, on comprend qu'elle soit un peu essoufflée. La

contribution nette des Pays-Bas représente 0,5 % de son produit intérieur brut : avec le rejet de l'immigration, c'est l'autre raison de son vote négatif pour la Constitution.

Cette courte description explique les tensions qui renaissent pour fixer les recettes pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013. L'Allemagne ne veut pas payer plus et plutôt moins. L'Angleterre ne veut rien lâcher du rabais qui lui a été consenti en 1984 parce qu'elle payait beaucoup et percevait peu. L'Espagne voudrait bien garder l'argent pour ses provinces autonomes car elle est la première bénéficiaire des fonds de solidarité entre les régions. La France veut limiter la casse pour les crédits à l'agriculture. Les nouveaux États membres demandent à être traités comme les adhérents d'autrefois. Le 18 juin, un sommet s'est tenu à Bruxelles pour trouver un compromis. Il a échoué, sans doute à cause de l'intransigeance de Tony Blair. Il est urgent d'aboutir avant la fin de l'année : pas de Constitution, pas de budget, c'est désespérant pour beaucoup de citoyens européens.

La France devra avoir une position assouplie pour prendre sa part au compromis. On ne peut pas à la fois se cramponner aux crédits agricoles, demander le financement de politiques nouvelles comme la recherche et l'innovation, plaider pour de nouveaux élargissements vers d'autres pays et vouloir payer moins. Plus d'Europe et moins d'argent : un des deux termes est en contradiction avec l'autre.

Nous devrions saisir ce moment pour repenser le financement de l'Union européenne. Tout bâti sur une discussion de marchands de tapis entre États rencontre ses limites. À dix ou douze, la méthode pouvait convenir. À vingt-cinq et bientôt vingt-sept, c'est intenable. L'Europe est un marché unique. Douze de ses membres ont une monnaie unique. Des impôts et taxes liées à la vie économique connaissent déjà des formes d'harmonisation : la TVA depuis longtemps avec ses taux encadrés, l'épargne dans certaines limites depuis le 1^{er} juillet 2005. Logiquement, l'impôt sur les sociétés devrait voir son assiette harmonisée et ses taux se rapprocher. Dans ce cas, c'est lui, pour une partie, qui devrait alimenter les caisses de l'Union. On en est loin mais il arrive que le bon sens finisse par l'emporter.

Notre méthode rappelle le compromis de 1867 signé par les Royaume d'Autriche et de Hongrie au sein de l'Empire du même nom. Le budget était financé par les droits de douane aux frontières et par des contributions nationales. Il devait être équilibré et l'endettement était interdit. Le système a rendu impossible le financement durable de politiques communes et les deux royaumes ont divergé dans leur évolution. En revanche, le Parlement de l'Empire, dans l'Allemagne d'avant 1870, a obtenu le droit de voter des taxes fédérales puis des impôts sur les revenus des personnes. L'unité en a été renforcée.

De tout cela, il y a une leçon à tirer. Quand notre Union manque de projet fédérateur et mobilisateur, quand elle est trop centrée sur les questions économiques, commerciales et monétaires, les intérêts de chaque État l'emportent sur l'intérêt de l'ensemble. Nous vivons une période de flottement, de panne diront certains, de régression craignent quelques-unes. Il n'y a pas d'autre avenir que la vie ensemble. Qu'au moins on se mette d'accord sur le porte-monnaie.

Présidences européennes

Il est grand temps de modifier le système de présidence de l'Union européenne. Aujourd'hui, le président change tous les six mois. Autant dire qu'il a à peine le temps d'imprimer sa marque. Cette pratique date des années cinquante quand l'Europe réunissait six pays. Les capitales n'étaient pas éloignées les unes des autres et le président pouvait se rendre dans chaque pays ce qui était une façon de montrer un visage de l'Europe. Personne ne peut maintenant faire le tour des vingt-quatre autres États, demain des vingt-six en plus du sien.

Car ce président est un cumulard. Il dirige son pays et préside notre Union en même temps. C'est trop pour une seule personne. En plus, il est juge et partie. Ainsi, en ce moment, c'est le Royaume-Uni et Tony Blair qui sont à la manœuvre. Nous sommes en pleine discussion pour fixer les recettes de l'Union pour la période 2007-2013. Chaque pays défend ses intérêts et regarde midi à sa porte. Les Britanniques sont braqués sur le rabais qu'ils ont obtenu en 1984. Comment Tony Blair peut-il défendre son point de vue... si tant est qu'il est défendable et trouver un bon compromis avec les autres. La pratique veut pourtant que l'effort soit d'abord consenti par celui qui en demande aux autres.

En outre, il faut ajouter que chaque Présidence est soumise aux aléas de chaque pays et au rythme de ses élections. Tony Blair préside l'Union pour le second semestre 2005, quelques semaines après sa troisième victoire au Royaume-Uni. C'est très bien pour lui, d'autant qu'il a empoché les Jeux olympiques dans la foulée. Son aura comme président s'en ressent. Au premier semestre 2007, ce sera au tour de l'Allemagne. Dans quel état sera la grande coalition des sociaux-démocrates et des chrétiens-démocrates, nul ne le sait. En même temps, la France sera en pleine campagne électorale présidentielle et législative. Même si ce couple est toujours solide, les conditions d'une grande avancée européenne ne seront pas forcément réunies!

Quand la France elle-même a assuré cette présidence, elle l'a fait avec les spécificités de son système politique. Au premier semestre 1995, sa présidence a commencé avec François Mitterrand. Tout le monde se souvient au Parlement européen de son discours de janvier qui s'est terminé par cet appel à ne jamais oublier que « le nationalisme, c'est la guerre ». La présidence s'est terminée en juin avec Jacques Chirac. Tout le monde se souvient encore du chahut qu'il a suscité après avoir repris les essais nucléaires à Mururoa, sans prévenir ses partenaires et en oubliant qu'il le faisait au moment du cinquantième anniversaire d'Hiroshima.

La France a retrouvé une présidence européenne au second semestre 2000. Cette fois, c'était la cohabitation. Notre pays occupait deux sièges à la table du Conseil européen. Originalité bien française! Nous retrouvons une présidence de juillet à décembre 2008. Après, il faudra attendre au-delà de 2020. On voit bien que le système marche sur la tête.

Malgré cela, des décisions peuvent quand même se prendre. Ce ne sont pas forcément les grands pays qui y parviennent. Ceux-ci peuvent être soumis à la pesanteur de leur grande diplomatie. Car, il y a des « petits » pays efficaces. En 2004, c'est l'Irlande qui trouve le compromis sur le traité constitutionnel, l'Italie ayant échoué. En 2005, c'est le Luxembourg qui entame une réforme du pacte de stabilité lié à l'Euro et non la France et l'Allemagne, rendues impuissantes par leurs déficits. La grandeur n'attend pas le nombre des habitants.

Face à tout cela, il nous faut donc un président au-dessus de la mêlée, plus neutre, plus stable, plus indépendant.

Le projet de traité constitutionnel avait prévu de changer le système. Un président aurait été nommé par le Conseil des chefs d'État et de gouvernement pour deux ans et demi, renouvelable une fois. Cela valait de fait mandat de cinq ans, avec clause de revoyure à mi-parcours au cas où l'intéressé ne faisait pas l'affaire ou décidait de quitter le poste. Cette proposition n'avait suscité aucune réaction d'hostilité quel que soit l'avis général sur ce traité. Il faudra reprendre cette disposition, avec quelques autres pour que l'ensemble marche mieux.

PS : un chiffre inquiétant : la SOFRES a mené une enquête dans plusieurs pays du 24 août au 5 septembre 2005 et a demandé aux gens s'ils avaient le sentiment de vivre dans un pays plus prospère grâce à l'Europe. Le record de scepticisme se trouve chez les Français et chez les Polonais. 43 % d'entre eux, dans ces deux pays, considèrent que l'Europe est un handicap pour leur prospérité. Partout ailleurs, les résultats sont positifs. Et si les Français étaient moins européens qu'on ne le croit ou qu'ils nous le disent!

Socialistes européens

Les socialistes européens ont un parti, le parti des socialistes européens, dirigé par Poul Nyrup Rasmussen, syndicaliste et ancien Premier ministre du Danemark et un groupe parlementaire présidé par Martin Schulz, un social-démocrate allemand du Land de Rhénanie du Nord Westphalie. Jusque-là, c'est simple et familier.

Mais déjà, ils ne portent pas le même nom dans plusieurs pays. Ici, ils sont sociaux-démocrates comme en Scandinavie et en Allemagne. Là, ils sont travaillistes comme au Royaume-Uni. Parfois, ils sont démocrates de gauche comme en Italie et le qualificatif d'ouvrier peut figurer dans le nom du parti comme en Espagne.

Évidemment, ils n'ont pas la même histoire. Après un congrès d'Union en 1905, les socialistes français ont reconstitué un parti après le congrès de Tours en 1920. Les communistes sont devenus majoritaires et c'est le seul cas en Europe. Le rapport au parti communiste est donc nécessaire à examiner pour comprendre les socialistes français. La culture de la rupture, les réticences devant un compromis, la nostalgie de la révolution, le goût du Grand Soir au détriment des petits pas trouvent là leur racine profonde et ancrée. Tout a resurgi dans le débat référendaire autour de la Constitution européenne.

Rien de tout cela ne se retrouve dans les autres partis européens. Certainement pas dans les pays qui sortent du bloc soviétique. Au contraire, ils veulent vite oublier cette triste période et le libéralisme n'a pas forcément tous les défauts qu'on lui trouve en France. Au moins, par comparaison. Les Allemands ont évidemment une autre mémoire du communisme : soit celle des années trente quand celui-ci renvoyait dos à dos nazisme et social-démocratie ; soit celle du mur de Berlin et d'une RDA que beaucoup de ses citoyens voulaient quitter. Il faudrait également évoquer toute la gauche

nordique qui a vite éliminé par les urnes un mouvement communiste qui eut un éphémère succès au lendemain de la guerre.

Quant au Portugal et à l'Espagne, la sortie de la dictature s'est faite autour du mouvement socialiste et n'a donné aucune chance à ses partis communistes. Cela donne le résultat suivant : seuls les socialistes français ont besoin des électeurs communistes pour gagner ; seuls ils leur offrent des portefeuilles ministériels. Cela ne se voit nulle part ailleurs.

De ce fait, nos camarades ont un esprit de compromis plus disposé que nous-mêmes. Leurs institutions les y poussent également. Pour diriger l'Espagne, le PSOE a besoin des nationalistes catalans qui ont des députés aux Cortès. Socialistes belges et luxembourgeois gouvernent avec les chrétiens-sociaux et les libéraux dans leurs pays respectifs. La grande coalition SPD/CDU/CSU est impensable en France en période de paix normale. Mais, beaucoup de länders allemands, dont on connaît la puissance sont gouvernés depuis longtemps en coalition avec une géométrie variable : sociaux-démocrates et ex-communistes à Berlin et au Mecklembourg-Poméranie occidentale, sociaux-démocrates et chrétiens-démocrates à Brême, en Saxe ou au Schleswig-Holstein, SPD et libéraux en Rhénanie-Palatinat. Imaginez une région française dirigée tantôt par des socialistes et des centristes, ou le PS et l'UMP ou le PS et le PC. Je vous laisse juge des commentaires y compris de ceux des éditorialistes !

Chaque parti a aussi fait sa mue idéologique à un moment de son histoire. Les Suédois en 1932, après avoir gagné les élections à la suite de la grève dure des mineurs en 1931 abandonnent l'idée d'appropriation collective des moyens de production et d'échange. Les Allemands en 1959 à Bad Godesberg prônent derrière Willy Brandt l'économie sociale de marché et la cogestion des entreprises. Les Espagnols en 1979 avec Felipe Gonzalez retirent toute référence au marxisme de leur programme. Le jeune leader socialiste ira jusqu'à démissionner pour imposer cette orientation. Les Anglais en 1994 autour de Tony Blair retirent du programme du Labour le principe de nationalisation des moyens de production.

Voilà cette histoire qui se retrouve incarnée par deux cent un députés du groupe socialiste au Parlement européen. Ils sont répartis dans vingt-trois délégations nationales. Car les intérêts de chaque pays ne sont pas absents des prises de position. Les Français sont en pointe quand il s'agit d'agriculture. Les Anglais rechignent quand il s'agit d'harmonisation fiscale. Les Espagnols sont vigilants pour ne pas trop perdre des crédits régionaux. Récemment, la législation concernant l'industrie chimique à travers la directive REACH a beaucoup mobilisé la délégation allemande. Demain, les textes de la Commission sur les services publics mobiliseront forcément beaucoup les Français.

Tout cela est normal et légitime. Cela n'empêche pas les points communs qui rassemblent même s'ils sont déclinés différemment d'un pays à l'autre. Un socialiste européen est favorable à l'économie de marché surtout depuis qu'il a vu comment fonctionnait l'autre et quels dégâts elle avait fait. Mais il fixe des limites au marché et à la concurrence. Il cherche à contenir la folie du capitalisme financier même s'il se trouve aujourd'hui sur la défensive. Il est attaché aux formes d'organisations syndicales et de dialogue social. Il défend les services publics en acceptant des modes différenciés pour les remplir. Évidemment, l'État de droit, la démocratie pluraliste et parlementaire, la participation des citoyens à l'engagement civique et politique sont pour lui sacrés.

Au début du XXI^e siècle, il faut traduire ces idéaux dans une économie globalisée et un monde totalement ouvert. Les acquis sociaux se protégeront mal dans le repli national. Compter sur la révolution pour en avoir de nouveaux est une illusion. La tâche des socialistes européens est là. Pas facile, pas évidente. La période est donc propice à critiquer les partis socialistes ou sociaux-démocrates. Par la droite, c'est logique, elle profite de son avantage. À gauche, c'est confortable quand on ne veut pas se salir les mains. Mais, camarade, n'oublie jamais ceci : les « trahisons » des sociaux-démocrates aujourd'hui sont les acquis des « révolutionnaires » de demain.

Europe et décolonisation

Beaucoup de pays membres de l'Union européenne ont été à la tête d'empires. Si celle-ci est née sur les décombres du second conflit mondial, la désagrégation ou le démembrement de tous ces empires la rend encore plus nécessaire.

Portugais et Espagnols ont été les premiers à se lancer à l'assaut des océans, à procéder aux grandes découvertes. Les premiers perdirent le Brésil qui devint indépendant en 1825. Ils ont mené une guerre de quinze ans en Angola avec une armée qui a compté jusqu'à soixante mille hommes. La chute de la dictature a mis fin au conflit et le nouveau régime démocratique a donné son indépendance au pays en 1975. Démocratie et décolonisation marchent ensemble : les choses sont en bon ordre.

Les Espagnols ont perdu au XIX^e siècle tout leur empire en Amérique latine. Seule Cuba resta plus longtemps une colonie. Ses habitants se rebellèrent contre les impôts excessifs, le régime militaire et l'exclusion des Cubains eux-mêmes des fonctions gouvernementales. Les États-Unis s'en mêlèrent pour intégrer l'île dans leur zone d'influence. Les Espagnols perdirent la guerre contre eux en 1898 et Cuba devint indépendante en 1901. Depuis, l'Espagne a perdu toute velléité impériale. Quand Aznar a voulu reprendre en 2003 le grand vent atlantique avec son soutien à Bush dans la guerre en Irak, les socialistes espagnols ont fait campagne sur le retour vers l'Europe.

Belges et Néerlandais ont aussi possédé leurs colonies. Le Congo pour les premiers. L'indépendance des anciennes colonies françaises prévues en 1958 a provoqué la même demande dans ce pays. Le 4 janvier 1959 les premières émeutes commencent, le 13 le gouvernement belge donne son accord pour l'indépendance. Voilà au moins une affaire qui n'a pas traîné. Les Néerlandais avaient l'Indonésie. De gré ou de force, ils lui ont consenti

son indépendance en 1949 sous la pression des États-Unis. Personne n'a résisté à cette amicale insistance.

Allemands et Italiens ont aussi eu quelques colonies. Moins que les autres car leur unité est tardive et ils n'ont pas pu participer au partage du « gâteau » africain, encore moins de celui de l'Amérique et de l'Asie. Moins longtemps que les autres, les deux guerres mondiales les ayant très vite dépossédés.

Austro-hongrois, Ottomans, Russes ont voulu leur empire à leur façon. Ils l'ont construit et consolidé en Europe même et en partie en Asie. Ils l'ont perdu en 1918 pour les deux premiers, en 1991 pour les derniers. Soit dans la défaite militaire, soit dans l'échec politique, économique, social et culturel.

Restent les deux plus vieux États du continent : l'Angleterre et la France. Ils ont été présents sur tous les continents et tous les océans. La France a aidé les colonies anglaises d'Amérique à conquérir leur indépendance en 1776. L'Angleterre a arrêté l'armée française à Fachoda en 1898 dans le Soudanais. L'un et l'autre ont consolidé et étendu leurs positions en 1918 puisqu'ils étaient ensemble dans le camp des vainqueurs. L'un et l'autre ont été confrontés aux exigences des populations de leurs colonies sur la base des valeurs défendues pendant le second conflit mondial. Ils étaient encore dans le camp des vainqueurs mais plus dans celui des décideurs. En 1956, ils l'ont pourtant cru en menant ensemble l'expédition de Suez contre Nasser. Soviétiques et Américains les ont ramenés à la raison. Chacun est rentré piteusement chez soi. Les Français ont alors accéléré avec les Allemands les négociations qui ont abouti au traité de Rome de mars 1957.

Mais les deux pays n'ont pas décolonisé de la même façon. Dès juillet 1947 le Parlement britannique à majorité travailliste accordait son indépendance à l'Inde. Les massacres qui suivirent entre hindous, sikhs et musulmans ne lui furent pas attribués. La formule du « *Commonwealth of nations* » fut pratiquée. C'est un ensemble d'États librement unis dans une commune allégeance à la couronne britannique. La formule est souple. Elle relève du compromis et non de la rupture. Une exception est à faire pour le

Kenya où le gouvernement britannique se montra brutal dans la répression d'une révolte mais décida de reconnaître le droit à l'autonomie puis à l'indépendance de ce pays. Et dès 1949, le cabinet travailliste accorde à tout citoyen du Commonwealth les mêmes droits politiques qu'aux Britanniques dès lors qu'il réside sur le territoire du Royaume-Uni.

La France a une autre histoire : deux guerres de 1945 à 1962, l'une en Indochine avec les professionnels, l'autre en Algérie avec l'armée des conscrits. L'une, loin de l'Europe, l'autre à sa porte. Celle d'Algérie qui laisse des milliers de harkis sans reconnaissance et qui oblige plus d'un million de rapatriés à tout reconstruire.

Cette fin d'empire douloureuse a eu un substitut : la nouvelle aventure européenne et ce nouveau choix de politique internationale. Jusqu'à la chute du mur de Berlin et dans le contexte de la guerre froide, tout allait bien. L'Europe se vivait comme un prolongement de la France. Elle était sa nouvelle grandeur. La donne a changé depuis quinze ans. Nous n'avons évidemment plus d'empire. Nous sommes de plus en plus nombreux dans l'Union et notre poids s'en ressent. Nous accueillons de nouveaux partenaires planétaires à qui il faudra faire une place au XXI^e siècle.

Beaucoup de Français peuvent avoir du mal à se situer dans cet ensemble. Ils peuvent ressentir une identité agressée, incomprise, parfois mal aimée. L'histoire de la décolonisation de chacun aide à comprendre la réaction de chaque peuple. Le président de 2007 devra savoir parler de la France pour agir en Europe.

PS : la ville allemande de Goerlitz et la ville polonaise de Zgorzelec, de part et d'autre de la rivière Neisse qui fixe la frontière de 1945, demandent ensemble à être ville européenne de la culture en 2010. Il faut les soutenir. La frontière germano-polonaise est encore pleine de douleurs. La frontière franco-allemande a été longtemps l'objet de la discorde. La réconciliation de l'Allemagne et de la Pologne n'a d'égale que celle de l'Allemagne et de la France.

Pétition européenne

Le Parlement européen répartit les sept cent trente-deux députés entre vingt commissions. L'une d'entre elles est totalement méconnue : la commission des Pétitions. Elle comprend vingt-cinq membres titulaires et dix membres suppléants. Son président est un député polonais, Marcin Libicki, du groupe Union pour l'Europe des nations. Une seule française fait partie des membres titulaires. La tradition, le désintérêt, l'indifférence n'amènent pas les eurodéputés de notre pays à se précipiter vers cette commission. C'est vrai qu'elle n'appartient pas au corps législatif proprement dit et qu'elle ne bénéficie pas du prestige des affaires étrangères.

Pourtant le droit de pétition appartient au socle de notre démocratie. Sous la Révolution française, il tenait une grande place et on le voyait comme une conséquence normale de la souveraineté de la nation. La Constitution de 1791, reconnaît « la liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement » et la Constitution de 1793 énoncera de manière encore plus libérale : « Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ou limité. » Les sans-culottes feront un usage excessif de ce droit, envahissant l'Assemblée, désorganisant l'ordre du jour, imposant la discussion sur-le-champ d'une question. En réaction, le droit fut de plus en plus encadré, jusqu'à tomber en désuétude et disparaître des habitudes de notre démocratie.

L'Union européenne a repris le flambeau. Dans le traité de Maastricht, un article précise : « Tout citoyen de l'Union, ainsi que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre, a le droit de présenter, à titre individuel ou en association avec d'autres citoyens ou personnes, une pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de la Communauté et qui le ou

la concerne directement. » C'est la base juridique de l'existence de cette commission des Pétitions.

Évidemment il y a des conditions à remplir. La pétition doit être écrite de façon claire et lisible. Elle doit être rédigée dans une des langues officielles de l'Union. Ses pétitionnaires doivent être identifiables par le nom, le domicile et la nationalité et chacun doit avoir apposé sa signature. Si les questions concernent des cas de mauvaise administration de la part des institutions ou des organes de l'Union, c'est le médiateur européen qu'il faut saisir.

Si la pétition est recevable, la commission parlementaire s'en saisit. Elle peut demander à la Commission européenne à Bruxelles des informations et l'inviter à mener une enquête préliminaire. Elle peut effectuer elle-même cette enquête et se rendre sur les lieux s'il le faut. Elle peut soumettre un rapport en séance plénière au Parlement, ce qui donne à l'affaire une portée politique indéniable. Elle cherche évidemment à coopérer avec les autorités nationales et locales des États membres pour régler au mieux le problème soulevé. Elle n'a pas le droit de porter un jugement ni d'annuler les décisions prises par les juridictions des États membres.

À titre d'exemple, deux rapports ont été portés à la connaissance de tout le Parlement. L'un porte sur la confiscation d'automobiles par les autorités grecques à l'entrée dans le pays. Celles-ci considéraient que c'était une fraude, les pétitionnaires que c'était un abus de pouvoir. L'affaire suit toujours son cours. De la même façon des habitants de la province de Valence en Espagne se sont plaints de la remise en cause de leur propriété par des projets d'aménagements. Des accusations graves ont été portées concernant le respect des procédures d'appel d'offres. C'est sur la base du droit de la concurrence, de sa loyauté et de sa clarté, que le Parlement peut intervenir. L'affaire là aussi suit son cours.

La remise en vigueur de ce vieux droit a même été introduite dans le traité constitutionnel sous la forme d'un article ainsi écrit : « La Commission peut, sur initiative d'au moins un million de citoyens de l'Union issus d'un nombre significatif d'États membres, être invitée à soumettre une

proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. » C'était un formidable levier pour les associations, pour les syndicats, pour les organisations non gouvernementales. Il plonge ses racines dans la pratique de la Révolution française.

Il est nécessaire de le retrouver, même si on peut envisager que des gouvernements conservateurs saisissent l'occasion de la crise actuelle pour s'en débarrasser. S'il était en vigueur ou s'il avait pu l'être, il devenait possible et sans doute facile de réunir ce million de signatures pour demander une loi-cadre sur les services publics. Ce n'est que partie remise.

Bolkestein

Il y a des directives qui viennent de loin. Tout commence le 25 mars 1957 par le traité de Rome. Il décide d'un marché commun au sein duquel un jour circuleront librement les marchandises, les capitaux, les travailleurs et les services. À cette époque, les six pays doivent se mettre d'accord : l'unanimité prévaut. Le traité ne dit pas sur quelles bases la circulation doit se faire. C'est la Cour de justice des Communautés européennes qui fixera la règle en 1979 à propos de la liqueur de Cassis. Des entreprises allemandes prétendaient qu'elle ne pouvait pas entrer dans leur pays car ne répondant pas aux normes du pays d'accueil. La Cour a tranché autrement : toute marchandise acceptable dans un État doit l'être dans tous les autres. Ainsi naissait le principe du pays d'origine, longtemps endormi au moins pour les services.

Février 1986 : de commun le marché devient unique, c'est-à-dire que toutes les barrières doivent sauter, y compris techniques et administratives. De plus, la majorité suffit pour décider. Douze pays composent l'Union. Désormais, aucun ne peut bloquer le mouvement : le droit de veto d'un seul disparaît.

Mars 2000 : le monde a changé de visage. L'élargissement se profile à l'horizon. Des pays nouveaux entrent dans la compétition internationale. L'Europe ne peut pas rester à la traîne. À Lisbonne, le Conseil européen arrête une stratégie et un projet : notre continent doit développer la croissance et accroître le nombre de ses emplois. Pour cela, accélérer la mise en place du marché intérieur est nécessaire. Le secteur des services doit désormais s'ouvrir. Il est de plus en plus créateur de postes de travail et l'Europe a déjà de l'avance dans certains domaines.

13 janvier 2004 : fidèle à ce mandat, le commissaire Fritz Bolkestein, libéral néerlandais, rend sa copie. Sa directive est sur les rails. Au début,

il n'y a guère de réactions vives. Le parti communiste en fait un titre de *L'Humanité* mais, anti-européen historique, son argumentation n'attire pas l'attention. Au même moment, le syndicalisme belge part en guerre contre le texte. Plus tard, les Suédois se mettent à craindre pour leurs conventions collectives. Puis les Français prennent le relais et la directive devient un argument massue pour refuser le traité constitutionnel même si le lien n'est pas direct. Mais, dans ce cas, tout est bon !

Un point polarise l'attention : le principe du pays d'origine, déjà utilisé dans l'Union mais jugé, à juste titre, dangereux s'il s'applique sans limite et sans précaution à tous les services, notamment publics, au droit social, à la nature des contrats et aux opérations de contrôle. Il stipule en effet qu'une entreprise qui rendrait un service dans un autre pays appliquerait le droit du pays d'où elle vient et non de celui où elle travaille. On appelle cela du dumping social et juridique. C'est une rupture avec la méthode d'harmonisation progressive largement utilisée par Jacques Delors pendant son mandat à Bruxelles.

La bataille s'engage alors sur trois fronts au Parlement européen. D'abord pour réduire le champ d'application de la directive en excluant les services d'intérêt général comme l'Éducation nationale et les services d'intérêt économique général comme le gaz et l'électricité ou les services sociaux et le logement social. Tout n'ayant pas été sorti du texte, les socialistes français ont décidé un vote final négatif. Puis, il fallait protéger le droit social en particulier pour l'application des minima salariaux, de la durée et des conditions de travail qu'ils soient fixés par la loi ou dans les conventions collectives. Le Parlement a voté ce point. Enfin, le principe du pays d'origine devait disparaître totalement. L'expression ne figure plus mais le compromis adopté a paru soit d'une écriture ambiguë soit source d'insécurité juridique. C'est une autre raison qui a conduit à un vote hostile.

Le document adopté par le Parlement présente de nombreuses avancées par rapport au texte initial. Il ne fait pas que des heureux : nos camarades des nouveaux pays vivent cela comme un protectionnisme déguisé d'autant qu'on ne s'est pas gêné pour occuper leur marché. Il ne faut pas oublier que si des Polonais viennent travailler en France, des Français exercent leur

métier en Pologne. Généralement, ils ont plutôt envie d'avoir le salaire du... pays d'origine! C'est pour cela que le 1^{er} mai 2006, deux ans après l'adhésion de dix États, la France ferait bien de lever toutes les restrictions à la libre circulation des personnes. Sinon, nous finirons à leurs yeux par apparaître nationalistes, même nous socialistes!

Enfin, il n'a échappé à personne que l'essentiel du groupe des députés socialistes européens, au nombre de deux cents, encouragés par la Confédération européenne des syndicats a voté en faveur de ce nouveau texte. Le président de la CES est venu mardi 14 février 2006 plaider un tel vote après la grande manifestation à Strasbourg. Il s'agit de Candido Mendez, membre de l'UGT, syndicat proche des socialistes espagnols. Il nous a précisé comment s'appréciait un compromis : soit en fonction de l'objectif idéal et on vote toujours contre car il n'est jamais atteint ; soit en fonction de la position de départ en mesurant le chemin parcouru.

À vous de juger!

Chère Pologne

Les Polonais seraient-ils le peuple incompris de l'Union européenne, notamment des Français? Le traité d'adhésion à peine signé, ils préfèrent acheter des avions de chasse américains. Georges Bush déclare la guerre à l'Irak, le gouvernement polonais se porte volontaire pour gérer un tiers de ce pays aux côtés des États-Unis et du Royaume-Uni. Il cherche à imposer Dieu dans la Constitution européenne, comme dans la sienne. Il se crispe sur ses droits de vote au Conseil européen et ne veut rien lâcher. Récemment, il a bien failli empêcher le renouvellement de la TVA à 5,5 % pour la rénovation des logements. Dernièrement les électeurs ont porté à la tête du pays des eurosceptiques et des nationalistes qui ont accepté le soutien de l'extrême droite.

En France, le « plombier polonais » a cristallisé à lui tout seul les craintes liées à l'élargissement. L'expression a été lancée à la télévision par l'ancien commissaire européen Fritz Bolkestein, puis reprise à droite et même à gauche de façon emblématique et symbolique. Évidemment, les Polonais l'ont mal pris, comme les autres nouveaux pays qui se sont sentis concernés. Ils ont ressenti l'expression comme le contraire d'un geste de bienvenue. La Pologne est pourtant et incontestablement un pays européen. Elle n'a pas eu le choix de son Europe. L'Union soviétique lui a imposé le COMECON. Le Marché commun lui était interdit. L'accueillir ne se discutait pas.

Les liens historiques avec la France sont parmi les plus anciens. D'abord, jamais, les deux pays ne se sont affrontés sur un champ de bataille. Au Moyen Âge, ce sont les Polonais qui se portent au secours des croisés français, ceux de Baudouin comme ceux de Saint-Louis. Au XVIII^e siècle, ce sont les soldats français qui délivrent Dantzic assiégée par l'armée russe. Deux de nos héros nationaux combattent ensemble dans la guerre d'indépendance américaine : La Fayette et Tadeusz Kosciuszko. Près de cent mille

Polonais ont combattu dans l'armée napoléonienne et un Général sort de leur rang : Joseph Poniatowski. Des volontaires français participent aux soulèvements et insurrections polonaises en 1830, 1848 et 1863 contre le partage du pays entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Écrasés à chaque fois, les rescapés trouvèrent refuge en France. Enfin, au lendemain de la chute de la Pologne, en 1939, son gouvernement en exil se fixa à Paris, puis à Angers avant de gagner Londres.

Aujourd'hui, la Pologne est un des cœurs de l'Union européenne. De 1795 à 1990, elle n'a connu que vingt ans de souveraineté, entre 1919 et 1939. Transposons cette situation à la France pour comprendre ce peuple. Il veut être définitivement sûr de sa liberté reconquise. Aujourd'hui, il croit que seule l'Amérique la lui garantit. À nous, Européens, de le rassurer sur ce plan. Comme pour la France, l'Europe est le cadre de sa réconciliation avec l'Allemagne. La frontière Oder-Neisse est désormais intangible, un peu comme l'est celle du Rhin en Alsace. Pour notre paix collective, ce coin d'Europe est décisif tant il fut convoité par les pays voisins. Les Polonais n'oublient pas qu'en 1939 nous avons déclaré la guerre à Hitler quand il a franchi le couloir de Dantzig au mépris des traités. Mais nous ne l'avons pas faite : notre guerre commence quand les nazis envahissent la France en mai 1940.

Souvent aussi nous sommes étonnés ou choqués par le rôle de l'Église catholique dans ce pays. On est bien loin de l'esprit laïc qui nous anime. Là aussi, sans approuver, il faut comprendre. L'Église polonaise n'a jamais été compromise avec l'occupant. Elle devenait ainsi le pilier de l'identité de la nation et le garant des maigres libertés que pouvaient offrir ses établissements. Cela l'a amené à faire de la politique et à conserver influence et audience auprès du peuple. À nous, Européens, de contribuer à rassurer le peuple polonais que son destin sera désormais décidé par lui seul. Peu à peu, le clergé rentrera dans ses églises, ne s'occupera que de religion et laissera aux citoyens le soin de choisir ses orientations politiques. Ce sera long sans doute, comme en France tout au long du XIX^e et même au-delà.

Aujourd'hui, une radio dite « Maryja » fait connaître une formidable régression au pays. Elle diffuse des propos antisémites, xénophobes,

homophobes et sexistes. Les ministres s'y rendent sans condamner. L'Europe se tait, impuissante, au mépris des valeurs qu'elle promet.

Plus l'Union européenne s'agrandit, plus elle a besoin que chacun connaisse un peu d'histoire de l'autre. Ce qui est vrai pour la Pologne l'est aussi pour les pays Baltes, demain pour la Roumanie et la Bulgarie, au-delà pour les Balkans, peut-être un jour pour la Turquie.

Pour cette raison, le projet de budget européen pour les années 2007-2013 est difficilement acceptable en l'état. Il aboutirait à diminuer les crédits pour les échanges universitaires (programme ERASMUS), pour ceux concernant la formation professionnelle (LEONARDO), pour les jumelages. Tout ce qu'il ne faut pas faire et qui ne coûte pas le plus cher!

Chers amis polonais, voilà tout ce que j'aimerais vous dire. À partir de 1980, vous avez incarné la fin des guerres européennes et la fin des totalitarismes de toute nature. Nous avons nos destins liés dans une Union librement consentie, en toute liberté, en toute sécurité, en plein respect les uns des autres.

Un an après

Douze mois c'est court pour faire un bilan mais suffisant pour vérifier si ce qui avait été dit s'est réalisé. Il y a au moins une certitude : le vote négatif des Français et des Néerlandais sur le traité constitutionnel a bloqué le processus de ratification. Cinq pays ont quand même poursuivi par leurs parlements respectifs : la Lettonie le 2 juin 2005, Chypre le 30 juin 2005, Malte le 6 juillet 2005 et la Belgique par le vote de sa région flamande le 8 février 2006. Quant au Luxembourg, il a ratifié par référendum le 10 juillet 2005 et l'Estonie a entamé son débat le 8 février 2006. On en est là aujourd'hui. Quatorze pays ont dit oui, deux ont dit non, neuf sont en attente. Certains sont ravis comme le Royaume-Uni et la Pologne. D'autres sont plus déçus comme le Portugal. À ce jour, personne ne sait comment poursuivre.

La France est-elle pour autant devenue un « mouton noir » selon l'expression de Chirac? Non, elle n'est pas reléguée dans un coin de la classe comme un mauvais élève. Mais, à la différence du Danemark en 1992 pour le traité de Maastricht et de l'Irlande en 2001 pour celui de Nice, elle n'a fourni aucune explication officielle de son vote. Elle est dans l'incapacité de dire ce qu'il faudrait modifier dans le traité pour le rendre acceptable aux Français. Quoi écrire en effet? Que l'Europe est une passoire selon Le Pen, qu'elle doit refuser la Turquie selon De Villiers, qu'il faut annuler toute concurrence selon Besancenot ou tirer un trait sur le marché selon Buffet. Par indulgence ou précaution, je ne dis rien de mes camarades socialistes. Bref, le vote débouche sur un vide. Il est respecté. Il a banalisé la place de la France parmi les vingt-cinq. Il n'a rien fait avancer.

Tout le monde convenant qu'il faut de nouvelles règles de fonctionnement, peut-on obtenir dans les mois ou les années qui viennent une meilleure constitution? Il ne faudrait en effet pas perdre tout ce qu'elle contenait de bon. Sans trop se tromper, deux positions sont certaines. Il

est impossible de représenter le même plat aux Français : ils le repousseront une seconde fois. Il est imprudent de vouloir tout renégocier. Ceux qui ont promis un plan B étaient soit naïfs soit de mauvaise foi. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les gouvernements européens pour éviter de se jeter dans la gueule du loup. En Allemagne, le SPD gouverne avec la CDU ; en Pologne, les nationalistes ont gagné ; au Royaume-Uni, derrière Blair se profile Brown l'euroseptique ; quant à l'Italie, Romano Prodi est un centriste. Reste la possibilité de se mettre d'accord sur les points les plus largement consensuels. Détacher les deux premières parties de la troisième, c'est encore une solution. Nous aurions l'anti-méthode Chirac : lui promulgue une loi en disant de ne pas l'appliquer ; nous demanderions de retirer une troisième partie qui s'appliquerait quand même car ce sont les traités actuels ! Comprenez qui pourra !

Le vote français a-t-il permis de changer l'orientation politique de la Commission ? Il ne semble pas qu'elle ait viré sa cuti ni que le Conseil européen ait bouleversé ses choix. José Manuel Barroso en a profité pour se débarrasser des projets qui traînaient dans ses cartons, dont ceux concernant la mutualité et l'association européenne. Le budget de l'Union pour les années 2007-2013 reste de dimension modeste. La TVA à 5,5 % pour les restaurateurs n'a pas été obtenue malgré certaines déclarations. On ne peut même pas mettre l'évolution de la directive « services » dite « Bolkestein » sur le compte de ce vote du 29 mai sinon socialistes, communistes, verts français auraient voté positivement en première lecture le nouveau texte amendé. De même, l'insistance à réclamer une directive-cadre sur les services publics n'a pas trouvé d'écho chez une majorité de députés ni à la Commission. Cette directive était prévue par le traité constitutionnel. C'est un point qu'il faudra rattraper.

On aurait pu penser que le vote référendaire allait influencer sur les autorités françaises. Mais Chirac est toujours là, De Villepin est arrivé et Sarkozy est revenu ! La leçon qu'ils ont tirée a été d'introduire deux nouveaux contrats de travail : nouvelle embauche au profit des entreprises de moins de vingt salariés et pour tous les âges ; première embauche pour les jeunes de moins de 26 ans et pour toutes les entreprises. Il aura fallu un mouvement social et politique de deux mois pour venir à bout de ce dernier.

De son côté, le Parlement européen a précisé sa position à l'occasion d'un vote sur le rapport de deux députés : Monsieur Andrew Duff, un libéral britannique, et Johannes Voggenhuber un vert autrichien. Il reste attaché à l'essentiel du traité actuel, veut tenir compte des deux votes négatifs, mais aussi des quatorze positifs et avance quelques hypothèses qu'il soumet aux chefs d'État et de gouvernement en leur fixant le délai de 2009, année des prochaines élections européennes et du renouvellement de la Commission.

Dans quelques mois, il faudra bien que notre candidat ou candidate précise sa pensée en matière européenne. Pour occuper l'Élysée, il faut donner sa vision de la France et présenter son horizon pour l'Europe. La campagne électorale rencontrera sur son parcours le cinquantième anniversaire du Marché commun signé à Rome le 25 mars 1957. Un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, ce sera un bon moment pour développer cet horizon. Dans les questions des journalistes, il y aura au moins celle-ci : « Organiserez-vous un nouveau référendum sur le traité constitutionnel européen ? » Je conseillerai la réponse suivante : « Je ne soumettrai à aucune ratification le même traité mais je ne convoquerai pas forcément un référendum pour un nouveau. »

À moins de reprendre le communiqué du Rassemblement du Peuple Français, le parti du Général De Gaulle, diffusé le 7 août 1949, au lendemain de la création du Conseil de l'Europe :

« Le premier acte de la création de l'Europe doit être un référendum au suffrage universel, organisé à la fois dans tous les pays intéressés et par lequel les peuples eux-mêmes décideront d'abord de s'unir et donneront ensuite à un organisme constituant, formé des délégations de toutes les nations, le mandat d'organiser la confédération européenne. »

On dirait du Montebourg dans le texte!

États-Unis

Loin de moi l'idée de passer l'histoire de l'Europe au papier carbone de celle de l'Amérique. La première est une terre de vieilles nations qui ont sillonné le monde. La seconde est une terre de récentes migrations qui a coupé le cordon colonial il y a plus de deux siècles. L'une et l'autre construisent leur union après la guerre, contre le totalitarisme nazi pour l'une, contre la colonisation anglaise pour l'autre. Même si ces deux guerres ne peuvent être comparées, les problèmes que rencontre ensuite l'union peuvent être rapprochés.

Après la guerre d'indépendance de 1776, les treize nouveaux États indépendants, c'est-à-dire les anciennes colonies anglaises, doivent organiser leur coopération. Ils le font en rédigeant les « Articles de la Confédération ». Un congrès continental est créé au sein duquel chaque État dispose d'une voix. Pour modifier un article, il faut obtenir l'unanimité des États. Ainsi, quand le congrès proposa de lever l'impôt de 5 % sur les importations, l'opposition du Rhode Island suffit pour écarter l'amendement. Quelques années plus tard, c'est New York qui fit échouer une proposition semblable. L'autorité centrale était donc sans arrêt paralysée. Les fédéralistes s'irritaient de cette situation et sous la houlette de James Madison (Virginie) finirent par convaincre le Congrès de convoquer une Convention chargée d'aménager les Articles.

Elle se réunit en mai 1787 à Philadelphie. Rapidement, les conventionnels décidèrent d'élaborer une constitution plus satisfaisante que les Articles. Ils fixèrent les conditions de l'élection d'un président, et celles d'un Congrès avec une Chambre représentant les populations et une autre les États. Surtout, ils arrêtaient un principe : la Constitution serait adoptée, de même que chaque amendement ultérieur, dès lors que les trois quarts des États avaient donné leur accord, soit neuf sur treize au début.

Les anti-fédéralistes furent insatisfaits et les débats furent vifs pour obtenir les ratifications. Dès que neuf accords furent donnés, les derniers États n'avaient plus qu'un seul choix : collaborer ou sortir. L'État le plus récalcitrant fut le Rhode Island. Il dut se résigner à organiser un deuxième scrutin et à rejoindre l'Union en 1790.

Pourtant, les compromis avaient été nombreux. Ainsi, le Sud avait obtenu que chaque esclave soit compté pour trois cinquièmes d'un blanc. Il accepta aussi que le Congrès réglemente le commerce et l'industrie. En échange, le Nord obtint que la traite des esclaves soit supprimée au bout de 20 ans. Débats étranges en 2006!

Mais la Constitution ne donnait pas aux autorités fédérales un pouvoir vraiment décisif. Et les anti-fédéralistes résistaient le plus qu'ils pouvaient. Le plus grand service national se limitait à l'administration des postes. C'est la guerre de Sécession entre 1861 et 1865 qui constitue le grand tournant de l'Amérique fédérale. En se référant aux Articles de la Confédération, onze des trente États de l'Union décident de se retirer. La guerre est alors déclenchée et oblige le gouvernement central à s'organiser et notamment à bâtir une immense armée. L'ouverture vers l'Ouest et le développement des chemins de fer prirent le relais.

Le budget fédéral est cependant resté faible très longtemps. En 1929, année de la grande crise économique mondiale, seulement 1 % du produit intérieur brut américain est dévolu aux autorités fédérales. En 1953, il sera de 17 %, pour se stabiliser autour de 20 %. La gravité de cette crise et le niveau élevé de chômage ont placé les États-Unis face à ce choix : soit continuer de s'affaiblir, soit mener une politique économique véritablement fédérale. Ils ont pris la seconde option.

Il ne viendra à l'esprit de personne de copier cette histoire. Mais les termes qui ont animé les débats outre Atlantique sont souvent ceux que nous retrouvons en Europe : unanimité, Convention, Constitution, Fédération, et Confédération, compromis, niveau de budget. Notre identité nationale est trop forte pour qu'on y renonce. Au moins peut-on s'inspirer de l'esprit qui guidait les treize colonies qui, avec l'aide de la France, ont

conquis leur indépendance. Chacune de son côté, elles n'étaient capables de rien. Ensemble, elles préservait leur souveraineté, donc leur liberté.

Citant la France et son soutien, c'est l'occasion de rappeler ce qu'en disait André Siegfried en parlant de nos relations avec l'Amérique : « La France occupe aux États-Unis une place à part : nul pays n'y est à certaines heures plus passionnément aimé ; nul n'y est par ailleurs plus déprécié, plus sévèrement jugé. Il semble qu'alternativement domine soit une illusion soit une déception. »

Que cela ne nous empêche pas de regarder leur histoire et de puiser dans ses réponses non pas un modèle mais au moins une juste mesure des problèmes rencontrés.

PS : cette lettre s'est beaucoup inspirée du livre de Guy Verhofstadt, Premier ministre du Royaume de Belgique, paru en français en début d'année et intitulé *Les États-Unis d'Europe*. Ce livre est une réaction et une analyse du double vote référendaire en France et aux Pays-Bas. Moins de cent pages utiles à lire.

Directive services publics

Le capitalisme est coriace ; Mis en place au xvii^e siècle, il est toujours là au xxi^e, triomphant sur toute la planète. Lui échappe vraiment la Corée du Nord, sans doute pas pour l'éternité.

Il n'a pas manqué de façons de lutter contre son emprise et son développement. L'alternative la plus élaborée a consisté à le remplacer, en s'emparant de la propriété privée des moyens de production et d'échange. La nationalisation était le moyen. L'économie soviétique a porté la méthode jusqu'à son perfectionnement : tout à l'État. Jusqu'au dépôt de bilan du système et au rejet par les peuples.

D'autres ont cherché à contenir le capitalisme. À côté de lui, ont été mis en place des mutuelles, des coopératives, des associations. Aux sociétés par actions répondent des sociétés de personnes. Elles ne font pas du profit leur moteur et évoluent avec les règles du marché. C'est le tiers secteur ou l'économie sociale et solidaire. Il est toujours à promouvoir.

Les luttes sociales et politiques ont aussi cherché à équilibrer le capitalisme par des droits sociaux et environnementaux. À côté du Code du commerce s'est construit le Code du travail et maintenant la Charte de l'environnement. Une entreprise n'est pas qu'une association de capitaux. Elle est aussi une réunion de salariés, également consommateurs. Ce combat est à poursuivre.

Enfin, le capitalisme a besoin d'être maîtrisé. Il a tendance à s'étendre à tous les secteurs d'activités susceptibles d'être profitables. Il est des domaines où son accès doit être interdit ou contrôlé par la puissance publique. Cela n'est pas contradictoire avec l'économie de marché. Celle-ci a prouvé sa supériorité sur l'économie administrée quand il s'agit de produire des richesses. C'est pour cela que libéralisme et capitalisme ne sont pas des

termes synonymes. Le premier est un système d'échanges et de relations basé sur la liberté : il suppose donc transparence et concurrence. Le second est un système d'accumulation de richesses, basé sur le profit : il suppose donc concentration, tend au monopole et aime le secret.

Voilà pourquoi aujourd'hui la question des services publics est au premier plan du combat politique. Le groupe socialiste au Parlement européen a décidé d'en faire un enjeu premier. Il a rédigé une directive-cadre sur les services d'intérêt économique général. Ce sont les services qui ont une nature marchande, financés prioritairement par l'utilisateur, à la différence des services d'intérêt général financés d'abord par l'impôt ou la cotisation obligatoire. En clair, les transports urbains, l'eau, les déchets sont concernés mais pas l'éducation nationale ou l'hôpital public.

Une telle directive était prévue par l'article 122 du traité constitutionnel. Même si celui-ci a été rejeté par les Français, il comportait quelques dispositions utiles. Par contre, il n'apportait aucun changement en matière de droit d'initiative pour le Parlement. Notre proposition est donc inhabituelle et anticipe peut-être un droit qu'un traité futur lui reconnaîtra.

La directive a été présentée au président de la Commission, Monsieur J.-M. Barroso ainsi qu'à la présidence du Conseil des ministres. Elle a reçu pour l'instant un accueil poli et intéressé. Bien sûr, elle n'est pas à prendre ou à laisser. Tout finira par un compromis selon la méthode européenne qui exclut l'esprit de domination. Une pétition l'accompagne que tout citoyen peut signer.

Cette directive se veut généraliste et fixe d'abord des principes. Il a d'ailleurs fallu convaincre de son utilité. Les socialistes français étaient très demandeurs. C'est normal pour un pays unitaire et centralisé. Les sociaux-démocrates allemands étaient plus réservés. C'est normal dans un pays fédéral où les Länder se méfient de voir la Commission se mêler de tout et de trop.

Le résultat est là et positif. Avec une telle directive, les services publics disposeraient d'une base juridique dans l'Union européenne. La logique

de marché et le principe de la concurrence ne disparaîtraient pas mais ne constitueraient plus la seule grille de lecture et le seul cadre de décision. La Cour de justice des Communautés européennes aurait elle aussi un cadre pour juger. Quand il n'y a pas de loi faite par les élus, ce sont les juges qui en décident et ce n'est pas souhaitable.

Parmi les principes affirmés par la directive, il y a la reconnaissance de la souveraineté des autorités locales dans la conception et la gestion des services publics dont elles ont la charge. Est aussi reconnu le droit pour toute puissance publique d'exercer en régie directe les services de son choix à condition bien sûr de ne pas aller jouer la concurrence chez le voisin. D'accord pour être protecteur chez soi à condition de ne pas se comporter en prédateur chez les autres. Bien sûr le statut des entreprises qui assurent des missions de service public est laissé à l'appréciation des États. Elles peuvent être privées ou à capital public. D'autres principes sont inscrits, de la qualité du service à son universalité, de l'égalité d'accès au partenariat avec la société civile.

Mais il ne suffit pas de rédiger une directive pour qu'elle entre dans les faits. La France présidera l'Union européenne au second semestre 2008. Le Conseil Européen de juin lui a fixé une feuille de route : proposer une issue à notre refus de la Constitution. La France ne devra pas se contenter de parler institutions. Si la gauche conduit son destin, il lui reviendra de mettre sur la table cette directive. Elle est une sorte de rempart au néo-capitalisme dévoreur et envahissant.

Présidence 2008

Une présidence peut en cacher une autre. En élisant leur chef de l'État en mai 2007, les Français choisiront la personne qui présidera l'Union européenne au second semestre 2008 après la Slovénie. Il serait judicieux de les prévenir avant pour qu'ils intègrent ce rendez-vous dans leur décision.

La France jouera gros en Europe cette année-là. Elle doit réussir sa présidence dans une Union qui comptera alors vingt-sept membres, la Roumanie et la Bulgarie l'ayant rejointe entre-temps. Car, avec le système actuel, il faudra attendre 2021 pour qu'elle se retrouve à la tête du Conseil européen. Le président élu en 2012 n'aura même pas à assurer cette fonction : le quinquennat français ajouté à la rotation européenne tous les six mois le privera de conduire notre Union.

La France a déjà connu des moments où elle se trouve au cœur de la relance de l'Europe. C'est elle qui a commencé le 9 mai 1950 en tendant la main à son ennemi d'hier. Elle a été locomotive pour le traité de Rome de 1957 : c'était la moindre des choses après son refus de la Communauté européenne de défense en 1954 (c'était aussi un non à l'Allemagne) et l'échec de l'expédition militaire de Suez en 1956 (c'était une aventure avec l'Angleterre). Elle a été motrice en 1984 avec François Mitterrand pour sortir l'Union de nombreux dossiers encastrés dont le fameux « chèque britannique » qui bloquait tout. L'histoire devra retenir de 2008 une nouvelle étape de cette nature après notre référendum négatif du 29 mai 2005.

Les conditions devraient être réunies. Cette présidence s'exercera au lendemain et non à la veille d'élections nationales. Elle ne devrait pas connaître la cohabitation. Au premier semestre 1995, François Mitterrand présidait, Édouard Balladur gouvernait, Jacques Chirac et le Premier

ministre « candidaient ». Le premier s'était adressé au Parlement européen en janvier et avait été ovationné; le dernier avait conclu le semestre en se faisant huer par la même assemblée : il avait décidé seul la reprise des essais nucléaires alors que l'on commémorait le cinquantième anniversaire d'Hiroshima. Au second semestre 2000, Jacques Chirac et Lionel Jospin cohabitaient et envisageaient déjà leur affrontement de 2002 : ce fut le traité de Nice, nécessaire pour l'élargissement, imparfait pour les institutions.

La France aura en 2008 à travailler avec les gouvernements en place dans les vingt-six autres pays. Ne croyons pas qu'ils se jetteront dans nos bras. Tony Blair ne sera plus là et son successeur est moins européen qu'il s'agisse de Gordon Brown ou de David Cameron. L'Allemagne est dirigée par une coalition gauche/droite. Les jumeaux de Pologne ne seront pas d'un grand secours. L'extrême droite partage le pouvoir en Slovaquie. L'alliance italienne va des centristes aux communistes. La droite suédoise a chassé nos amis sociaux-démocrates. L'Europe s'aborde les yeux ouverts. Tout déni de réalité est l'assurance de l'échec.

Pour être crédible, la France aura elle-même des conditions à remplir. Il vaudrait mieux ne pas être en queue de classe pour la transposition des directives. Dernièrement, nous étions en dix-huitième position. Une monnaie unique a le mérite de tuer les spéculations et de se prémunir contre les dévaluations. Elle exige aussi le respect d'engagements pris en commun en termes de déficits publics et d'endettement : il faudra être conforme en 2008. De plus, il vaudrait mieux ne pas se trouver dans la situation de Chirac pour la TVA à 5,5 % pour les restaurateurs : accuser l'Europe d'une promesse qu'il savait ne pas pouvoir tenir seul.

Les conditions peuvent donc être remplies. Le Conseil européen de juin 2006 a mandaté la France pour des propositions institutionnelles au moment de sa présidence. Il nous est interdit de rater. Socialistes français, nous proposons la rédaction d'un traité social. Au PSE de la préparer dès maintenant. Socialistes européens, nous avons rédigé une directive-cadre sur les services publics. À nous, dès maintenant d'en convaincre nos partenaires.

L'Europe doit faire partie du débat électoral qui s'annonce. Un mois avant le premier tour de scrutin, nous commémorerons le cinquantième anniversaire du Marché commun, dont le traité fut signé à Rome le 25 mars 1957. C'est l'occasion de faire de cet anniversaire un moment utile pour notre Union.

Histoire européenne

L'Union européenne est une construction récente, un demi-siècle seulement. C'est peu pour un continent si chargé d'histoire, notamment de guerres entre peuples, nations, religions.

Tout allait bien ou presque jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989, l'effondrement de l'Union soviétique en 1991, la fin de la guerre froide et la dissolution du Pacte de Varsovie. À cette époque, un diplomate de l'Est s'est adressé ainsi aux Européens de l'Ouest : « Nous venons de vous faire le pire des cadeaux, vous priver de votre ennemi. » C'est à nous aujourd'hui de lui donner tort.

Jusqu'à ces années 1990, tous les peuples répondaient positivement : seule la Norvège n'a pas souhaité rejoindre l'Union. Depuis quinze ans, plusieurs peuples, consultés par référendum, ont répondu non à quelques traités : les Danois en 1992 pour le traité de Maastricht; les Irlandais en 2001 pour celui de Nice, les Français et les Néerlandais en 2005 pour le traité établissant une Constitution pour l'Europe. À cela il faut ajouter le refus du peuple suédois en 2003 d'adopter l'euro. De plus le petit « oui » français en 1992 pour le traité de Maastricht était un signal d'alerte.

En même temps, il faut constater la formidable réussite de cette aventure née au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pour s'en convaincre il suffit de faire un retour sur l'année 1956, celle qui précède la signature du traité de Rome : la France fait la guerre en Algérie et y envoie le contingent; avec l'Angleterre elle mène la piteuse expédition à Suez contre l'Égypte; les Européens découvrent le rapport Kroutchev et les crimes staliniens; une manifestation réprimée fait quarante morts à Poznan en juin; en octobre les chars soviétiques occupent Budapest; la guerre froide coupe notre continent en deux; Franco dirige l'Espagne et Salazar le Portugal. C'est une Europe malmenée, en partie privée de liberté, toujours en

insécurité. Il n'y a rien à regretter. Même imparfaite, mieux vaut l'Europe de 2006 que celle de 1956.

Beaucoup de peuples ne s'y trompent pas qui veulent la rejoindre. Deux révolutions se sont faites, en Ukraine et en Géorgie, avec l'espoir de rejoindre l'Union. C'est aussi l'horizon des pays des Balkans, car sans cela la guerre peut reprendre. Depuis des décennies, la Turquie frappe à la porte. Même si elle semble moins enthousiaste aujourd'hui, cette perspective reste son choix. Le monde entier est admiratif et défile dans l'hémicycle du Parlement ou les bureaux de la Commission.

Ce paradoxe est un constat facile à admettre et il a reçu de multiples explications, de la mondialisation envahissante au capitalisme carnassier, en passant par les délocalisations menaçantes et les migrations inévitables, ou encore un élargissement mal digéré et mal compris.

Si l'on regarde l'histoire du temps long, une autre explication peut être avancée : l'Europe n'est plus le centre du monde. Elle a du mal à définir son nouveau rôle sur la planète.

Pendant des siècles, elle a été au cœur des Empires que plusieurs de ses nations ont construit. Dès le xv^e siècle pour l'Espagne et le Portugal, plus tard pour la France et le Royaume-Uni. Ces pays ont dominé la planète. Ils ont mondialisé leurs langues, leurs religions, leurs modes de vie. Ils étaient le centre du commerce international et des grands réseaux de transports. Ces empires se sont effondrés et désagrégés. L'Angleterre a dû reconnaître dès le xviii^e siècle l'indépendance de ses colonies américaines. L'Espagne a perdu l'Amérique Latine au xix^e siècle, la France sa présence en Afrique au xx^e siècle, comme le Portugal il y a trente ans avec l'indépendance de l'Angola et du Mozambique.

Dans la première moitié du xx^e siècle, l'Europe a été le cœur du champ de bataille du monde. Pour son malheur la boucherie de Verdun et la barbarie d'Auschwitz ont signé la fin de sa prédominance mondiale. De ces deux conflits de nature différente, l'Europe est sortie épuisée, avec des vainqueurs et des vaincus, mais tous exsangues.

Elle est cependant restée au cœur du nouveau conflit du monde, baptisé guerre froide. Pendant près de cinquante ans, elle était donc nécessaire. Ses peuples comprenaient sans gros effort pédagogique le sens de la construction en cours, car ses trois raisons étaient présentes à l'esprit : la paix parce que la guerre était un souvenir proche ; la liberté parce qu'il y avait un voisinage de dictatures ; la sécurité parce que la menace était identifiable.

Mais aujourd'hui : il n'y a plus d'empires, plus de guerre générale, ni chaude, ni froide. L'Europe est un ensemble continental à côté de la Chine, de l'Inde, de la Russie, de l'Amérique, modèle États-Unis ou version Brésil.

Nous aurons beau promulguer les meilleures directives, voter les plus sympathiques résolutions, déclamer les plus généreux discours, tous les peuples doivent partager le même sens historique de la construction pour entrer dans le *xxi*^e siècle et non par nostalgie du *xx*^e. Nous retrouvons toujours le même débat : Europe-puissance ou Europe-espace ; Europe-marché ou Europe-communauté ; Europe-clientèle ou Europe-citoyenneté. Il n'est pas difficile de faire son choix quand on est socialiste français et social-démocrate européen. Il est plus compliqué de le faire partager.

Extrême Europe

Un fait d'abord passé inaperçu dans toute l'Europe : lundi 30 octobre se tient à Vienne en Autriche la séance d'installation du Parlement issu des élections. Un député du parti d'extrême droite FPÖ, Ewald Stadler, arborait au revers de sa veste l'insigne du parti nazi autrichien des années trente. Le mois précédent, le 17 septembre, les électeurs du land de Mecklembourg-Poméranie occidentale ont accordé 7,3 % des voix de leurs suffrages au parti d'extrême droite néo-nazi NPD. Ce score lui permet d'avoir six sièges au Parlement régional. Deux mois plus tard, les 11 et 12 novembre, le Parti National Démocrate, formation néo-nazie, tient son congrès à Berlin. Son président, Udo Voigt, l'ouvre en lançant : « Bienvenue dans la capitale du Reich ».

Faut-il continuer la liste et rappeler que le gouvernement de Varsovie comprend en son sein la Ligue des familles polonaises, parti des catholiques d'extrême droite, hostile à l'Europe et partisan du rétablissement de la peine de mort. Même chose à Bratislava où le parti national slovaque anti-Hongrois, antisémite, anti-Roms, détient des portefeuilles ministériels, après avoir conquis vingt sièges au Parlement.

Je n'oublie pas le cas français, qui depuis vingt ans, voit monter dans les urnes le Front national jusqu'à la qualification de Jean-Marie Le Pen pour le second tour de l'élection présidentielle le 21 avril 2002. Nos voisins belges, pour les élections locales du 8 octobre, ont encore constaté l'ancrage et l'influence du Vlaams Belang. Le « cordon sanitaire » qu'établissent les partis démocratiques pour l'empêcher de prendre la direction des communes reste d'actualité. Mais jusqu'à quand ?

Ils ne sont pas dans l'Union européenne mais ils appartiennent à notre histoire et à notre civilisation : l'extrême droite suisse oscille entre 25 et 30 % des voix aux différents scrutins ; celle de Norvège a dépassé les

20 % et compte plusieurs députés depuis l'année dernière. Le 4 novembre dernier, l'extrême droite russe a organisé des rassemblements xénophobes dans vingt grandes villes de la Fédération. À Moscou des milliers de manifestants ont défilé en réclamant la protection des « Russes ethniques ».

Il y a une odeur d'années trente dans tout cela. L'ignorer serait criminel. Attendre que cela se passe serait suicidaire. Dans les périodes de grandes secousses historiques, on enregistre malheureusement des réactions identiques. Dans l'entre-deux guerres et au milieu de la dépression des années vingt et trente, des forces politiques ont saisi les détresses, aiguisé les tensions, flatté les passions, désigné les boucs émissaires : l'étranger, le communiste, le « rouge » en général, le juif, le franc-maçon. Nous vivons une autre grande secousse tellurique et chaque pays, chaque peuple est amené à situer son identité dans la mondialisation et la formidable division internationale qui s'opère sous nos yeux. L'avenir est moins sûr, la sécurité moins assurée, les standards sociaux menacés. De nouveaux boucs émissaires sont désignés : l'étranger toujours, le migrant, aujourd'hui le musulman, moins le juif en mémoire de la Shoah. Jusqu'à quand là aussi ?

Tout cela nourrit racisme, xénophobie, antisémitisme. On regroupe souvent les partis de cet extrême sous le vocable large de populisme. Cette notion leur va bien mais ne leur est pas réservée. Malheureusement elle tend à pénétrer dans les partis démocratiques par facilité, par complaisance ou par lâcheté. Comment définir le populisme ? Pierre Rosanvallon s'y est essayé. C'est une tentative de « figurer le peuple en ressuscitant son unité et son homogénéité... par une prise de distance radicale avec ce qui est censé s'y opposer : l'étranger, l'ennemi, l'oligarchie, les élites ». D'où la distance sur le plan moral face aux « corrompus » et aux « pourris », la distance sociale par la dénonciation des « élites », la distance ethnique en parlant des « nationaux de souche ». Le populisme définit ainsi un peuple unifié, purifié, sans divisions⁵.

L'Europe est-elle un rempart contre cette évolution ? Il le faut et elle le doit. Les socialistes européens ont rédigé une déclaration présentée au

5. Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Éditions du Seuil, 2006, p.270

congrès de Porto des 7 et 8 décembre. Elle réaffirme que « tout individu a le droit de vivre dans la dignité et de jouir du plein respect, indépendamment de sa nationalité, origine ethnique, race, sexe, orientation sexuelle ou religion ». Elle récuse toute alliance avec des partis qui promeuvent l'intolérance. Elle demande « à tous les partis démocratiques de garantir que leurs politiques sociales et économiques ne débouchent pas sur les insécurités et tensions sociales qui ne font qu'alimenter l'intolérance et la haine ». Cette déclaration peut-être signée par chaque citoyen ⁶.

Les forces politiques, c'est comme les civilisations : elles naissent, grandissent, se développent, parfois meurent. En France en 1945, le radicalisme s'est éteint. Le gaullisme, en ce moment, se meurt lentement. Partout en Europe, le communisme vit ses dernières heures, la démocratie-chrétienne se mue en conservatisme classique, la social-démocratie évolue et se transforme. Le libéralisme, dans sa version ultra, au contraire, se montre triomphant. Parallèlement les extrémismes renaissent, les nationalismes relèvent la tête, les populismes s'étendent. Ils charrient avec eux ce que la loi interdit et ce qui a fait le malheur de l'Europe au xx^e siècle : racisme, antisémitisme, xénophobie. La social-démocratie européenne doit être au premier rang de ses opposants, et s'il le faut de ses résistants. Quand les démons reviennent, au cœur de son combat, elle a le devoir de les faire reculer.

6. <http://www.pes.org/content/view/712/lang.fr>.

Procédure

Il n'est jamais facile de se retrouver dans les dédales de la procédure qui conduisent à adopter une loi. Dans l'Union européenne, la chose se complique déjà pour le vocabulaire. Le terme « loi » n'est pas utilisé. La Constitution prévoyait de l'introduire pour faciliter la compréhension par les citoyens, cette expression leur étant familière et utilisée par tous dans tous les pays. On verra plus tard pour ce changement.

En attendant, les institutions européennes parlent de règlement et de directive. Dans le premier cas, quand le document est adopté, il est d'application immédiate dans tous les États. Sa publication au *Journal officiel* de l'Union européenne devient « la règle ». C'est le cas des fameux TAC (Taux Autorisés de Capture) et quotas pour pêcher poissons et crustacés. C'est aussi le cas de règlements relevant de la Politique Agricole Commune. Le Parlement ne fournit alors qu'un avis qu'il n'est pas obligatoire de suivre.

Dans le cas d'une directive, il en va autrement. L'Union européenne fixe une « direction », c'est-à-dire un objectif à atteindre. Quand le texte est adopté, il n'est pas d'application immédiate. Chaque pays, par son propre Parlement national, doit faire une loi ou un décret qui indique comment il compte mettre en œuvre la directive. Ainsi vient d'être votée celle ouvrant le marché intérieur aux services, plus connue sous le nom de directive Bolkestein. Les vingt-sept États de l'Union, y compris Roumanie et Bulgarie, ont jusqu'à la fin 2009 pour la transposer dans leur droit national. Selon le gouvernement en fonction, il y aura une traduction plus ou moins sociale, plus ou moins libérale. Rendez-vous en 2007 pour le savoir.

En France, la loi peut s'engager à l'initiative du gouvernement, c'est alors un projet, ou à l'initiative d'un ou de plusieurs députés ou sénateurs, c'est une proposition. La discussion s'engage alors publiquement dans les deux

chambres, Assemblée nationale et Sénat. Rien de tel dans l'Union européenne.

Le Parlement européen n'a pas le droit d'initiative pour mettre sur la table une directive. Par contre il peut demander à la Commission d'en préparer une. C'est insuffisant. Au début, l'Assemblée parlementaire n'avait qu'un pouvoir consultatif. Elle n'était pas élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les députés européens sont élus et depuis 1992, par le traité de Maastricht, ils ont un vrai pouvoir sur les propositions de la Commission. C'est le principe de la codécision.

Le Conseil des ministres n'a pas non plus ce droit d'initiative. Il représente les intérêts nationaux des États, même si l'intérêt communautaire doit guider leur choix. Seule la Commission dispose donc de la possibilité de mettre en discussion un texte. La Constitution ne changeait pas cela. Elle ouvrait une porte en direction des citoyens dès lors qu'était réuni un million de signatures issues de plusieurs pays et ne s'écartant pas des traités. Une telle pétition était d'ailleurs une demande de légiférer et non une obligation de le faire. La brèche était quand même ouverte. Là aussi on verra plus tard.

Prenons l'exemple d'une directive devant être votée selon le principe de la codécision. Le Conseil des ministres l'examine, donne son accord sur tel ou tel point, exprime son désaccord sur d'autres, modifie le texte dans tel ou tel sens. Chaque pays dispose d'un nombre de voix selon sa taille. Le Parlement étudie la proposition dans ses commissions compétentes, puis en séance plénière. Chaque député peut déposer des amendements. Ils sont acceptés avec une majorité simple. Un vote final se fait alors sur le texte amendé.

Ensuite cela se complique : Parlement et Conseil des ministres doivent trouver un accord. Car personne n'a le dernier mot. Si aucun accord n'est trouvé, la directive peut tomber à l'eau. Une seconde lecture a lieu plusieurs mois plus tard. Le Parlement examine le texte qui a été revu par le Conseil des ministres. Les députés n'ont pas le droit d'introduire de nouveaux amendements. Ils peuvent seulement reprendre ceux des leurs qui n'ont

pas été retenus la première fois. La majorité à obtenir est plus corsée : elle doit atteindre la majorité des membres de l'assemblée, soit depuis le 1^{er} janvier trois cent quatre-vingt treize voix (sur sept cent quatre-vingt-cinq députés). C'est évidemment difficile. D'autant qu'il n'y a pas de vote final quand le projet de directive revient pour la seconde fois.

Tout cela prend du temps, parfois jusqu'à deux ou trois ans. Le Parlement travaille à son rythme. Personne ne lui impose son ordre du jour ou exige de lui un vote bloqué. Les majorités peuvent fluctuer sur plusieurs amendements. Des compromis sont recherchés entre groupes pour obtenir cette fameuse majorité dite qualifiée de trois cent quatre-vingt treize membres qui sera nécessaire pour la seconde lecture. Ce travail ne donne pas lieu à des envolées lyriques spectaculaires. Il n'y a ni obstruction parlementaire par toutes techniques bien connues dans notre vie politique, ni brouhahas car le multilinguisme l'interdit assez vite, ni suspension de séance pour exiger un quorum de présents. Finalement pour rencontrer la République parlementaire que beaucoup d'entre nous souhaitons, il faut faire le voyage de Strasbourg.

Europe protectrice

Mondialisation, globalisation, délocalisation, restructuration, reconversion : ces mots sont entrés dans le langage commun de la vie économique et sociale. Ils inquiètent mais chacun sait qu'ils ne disparaîtront pas de sitôt de notre réalité ! Personne n'arrêtera la mondialisation : il serait contradictoire de vouloir s'enfermer et en même temps de faciliter la circulation des informations et des marchandises. Qui empêchera quelqu'un de s'installer dans le pays de son choix ? Dès lors qu'aucune aide publique n'est accordée, qui oserait remettre en cause cette liberté ? Qui arrêtera les mutations et les nouveautés ? On ne peut pas vanter la nécessité de la recherche et l'utilité des innovations et en même temps figer l'économie et la technique à un moment donné.

Dire cela, c'est aussi mesurer les conséquences sur nos emplois. Ils ne seront pas stables dans le cours d'une vie. Régulièrement des crises nous rappellent ces évidences et il serait irresponsable d'en être spectateur et de s'en tenir à la fatalité des choses ou à l'obligation du marché !

L'Union européenne ne pouvait rester sans réagir. Si elle se montre indifférente au sort de ses citoyens, ceux-ci lui contesteront sa légitimité. Au lieu d'être une des solutions à ces problèmes humains, elle sera regardée comme l'avant-garde des formes nouvelles du capitalisme.

Voilà pourquoi l'Europe s'est dotée du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Le Parlement l'a voté lors de sa session de décembre dernier. Il est opérationnel dès cette année 2007. Les socialistes européens en ont été d'ardents défenseurs, notre collègue Jean-Louis Cottigny un infatigable avocat. Chaque année, il sera doté de 500 millions d'euros en puisant dans les autres crédits non-utilisés. Comme il y en a tous les ans, la somme ne sera pas difficile à rassembler.

Ce Fonds présente une grande nouveauté par rapport à ce qui se fait d'habitude. L'Union européenne apporte traditionnellement son concours à des projets, à des institutions, à des territoires. Cette fois il ira directement à des personnes. Il s'agira d'aider des travailleurs licenciés par suite de la libéralisation des échanges pour leur permettre soit de rester en activité, soit de trouver un emploi rapidement. Cette aide complétera celle apportée par chaque État et collectivité locale : l'Europe ne paie jamais la totalité des dépenses.

Pour être plus précis cet argent ira à des allocations de recherche d'emploi et de mobilité, à des activités de formation, à des microcrédits, à des solutions pour créer son entreprise. Il reviendra à chaque État de demander une participation de ce Fonds. L'Union européenne ne viendra pas spontanément au secours de telle ou telle difficulté. Si un État ne demande rien, il n'aura rien.

Évidemment il faudra argumenter. Un Fonds, valable pour vingt-sept pays, n'est pas un guichet dans lequel on puise sans critères et sans limites. Les licenciements collectifs devront être motivés par des modifications de la structure du commerce mondial. Le Fonds n'interviendra pas s'il s'agit de problèmes dans le seul cadre national. L'aide sera consentie si ces licenciements ont des effets importants sur une région ou sur un secteur donné et revêtent de ce fait une dimension européenne par leur ampleur et leurs incidences.

Par exemple si les licenciements collectifs proviennent d'une augmentation substantielle des importations, d'une diminution rapide de la part de marché européenne d'un secteur donné, d'une délocalisation économique vers des pays tiers (et non à l'intérieur de l'Union elle-même), le Fonds sera habilité à entrer en action. À chaque État membre de bien étayer son dossier, fournissant tous les éléments et toutes les explications établissant les liens entre les licenciements et leurs causes.

Un critère est décisif : il faudra un minimum de mille licenciements dans une entreprise ou un secteur donné pour déclencher l'intervention du Fonds. C'est beaucoup. Le débat parlementaire a permis d'assouplir

les choses : les travailleurs perdant leur emploi chez les fournisseurs ou les producteurs en aval seront pris en compte dans les mille. La référence géographique de l'entreprise sera l'État membre, même s'il a des établissements très éloignés les uns des autres. Enfin, le Parlement a introduit une clause permettant des cas particuliers : 15 % des dépenses du Fonds pourront être consacrées à des circonstances exceptionnelles. Cette disposition permet d'éviter une logique de couperet excessive et de s'affranchir de cette barre des mille si besoin est.

Le règlement du Fonds indique aussi ce qu'il ne financera pas : les prestations de retraites, d'invalidité, de chômage. Elles relèvent de la responsabilité des États membres. Il va aussi sans dire que le Fonds est ouvert à toute personne travaillant légalement dans l'Union, quelle que soit sa nationalité.

Est-ce suffisant? Il est facile de répondre non. Tout le monde peut donner cette réponse. Je préfère regarder la bouteille à moitié pleine. Cinq cent millions chaque année pendant sept ans de 2007 à 2013, c'est un bon début. La Commission a été mandatée pour procéder à une évaluation à mi-parcours des résultats obtenus. Cela nous amène vers 2009, l'année du réexamen du budget européen, des élections européennes, du renouvellement des vingt-sept commissaires. Ce sera l'occasion de rediscuter des critères et peut-être de revoir les montants alloués. Si l'argent est sous-utilisé parce que les critères sont trop durs, si l'argent manque parce que les problèmes ont été mal appréciés, il faudra changer.

En attendant, l'Europe répond au moins en partie aux attentes des peuples. Ceux-ci ne craignent pas la mondialisation : ils ne veulent pas qu'elle les écrase. Il vaut mieux organiser des protections européennes plutôt que laisser grandir une demande de protectionnisme national. Ce Fonds n'est pas la panacée universelle. Il illustre cependant un fait d'évidence : le cadre européen est un bon niveau dans l'économie-monde.

Rome

L'Europe se nourrit d'histoire. Elle ne se comprend pas sans elle. Notre union est la fille de nos souffrances, le prolongement de nos deuils. De 1914 à 1945, deux guerres mondiales sont parties de notre continent. De 1936 à 1939 une guerre civile, en Espagne, a ravagé un pays et divisé un peuple. Au lendemain de ces drames, il y avait des vainqueurs et des vaincus, mais tous les peuples étaient épuisés, toutes les nations étaient exsangues. Comment éviter une nouvelle guerre ? Chacun aujourd'hui doit faire un effort pour mesurer combien cette question était alors dans toutes les têtes.

La France continua à faire la guerre pendant dix-sept ans, de 1945 à 1962, en Indochine et en Algérie. Paradoxe d'un anniversaire et cruauté d'une commémoration : quand elle s'engageait en pionnière sur la voie de la paix en Europe, son armée s'engageait sur le terrain de la torture en Algérie à partir du 7 janvier 1957. Un pays n'a pas besoin de repentir mais a le devoir de se souvenir. Seule la vérité éclaire et il faudra demain le même traité d'amitié avec l'Algérie qu'avec l'Allemagne.

Le traité de Rome instituant le Marché commun a donc cinquante ans ce mois-ci. Il sera célébré avec faste. Une déclaration solennelle est faite à Berlin. Mais il y a un autre anniversaire à ne pas oublier : celui de la naissance d'Altiero Spinelli à Rome le 31 août 1907. Son père était socialiste. Lui-même fut un militant communiste et anti-fasciste. En 1927 il a été condamné par le régime de Mussolini à 16 ans de prison. Avec huit cents autres opposants il en a passé six en isolement dans l'île de Ventotene, dans le golfe de Gaète, au nord de Naples. Avec son ami Ernesto Rossi il rédigea un *Manifeste pour une Europe libre et unie*. Il fallait tenir ce texte secret et ils le cachèrent dans le double fond d'une boîte en fer. Ils n'avaient pas de papier, matériau jugé dangereux par les fascistes. Ils l'écrivirent par

conséquent sur du papier à cigarettes. Un bâtiment du Parlement porte aujourd'hui son nom.

L'idée du *Manifeste de Ventotene* est simple : les États nationaux souverains ne sont plus en mesure de garantir la sécurité de leurs citoyens. Ils ne savent plus promouvoir des échanges commerciaux pacifiques. Leur horizon est borné à la conquête des pays voisins les plus faibles. Leur nationalisme écrase tout et est devenu leur credo. Il faut donc malgré eux et contre eux sauver la civilisation européenne. Pour cela il n'existe qu'une seule solution : retirer aux États des pans substantiels de souveraineté. Le fédéralisme européen était né. L'Union d'aujourd'hui y puise en partie sa source même si les États-Unis d'Europe ne sont pas à l'ordre du jour.

L'esprit du *Manifeste de Ventotene* a fait son chemin. Il a imprégné la rencontre à Genève au printemps 1944, au domicile du président du concile Mondial des Églises, des représentants des mouvements de résistance hollandais, yougoslave, tchèque, français, allemand et italien. Il a inspiré en juin de cette année-là la création du Comité français pour la coopération européenne. Après la guerre, il a trouvé son prolongement dans le congrès de La Haye qui s'est tenu du 7 au 11 mai 1948, à l'initiative du comité international de coordination des mouvements pour l'Europe unie. Il a débouché sur la création du Conseil de l'Europe le 5 mai 1949 en attendant le premier traité pour la mise en commun du charbon et de l'acier en 1951.

La guerre froide vient au même moment peser sur le destin de l'Europe et l'orientation de sa construction. Le continent est désormais coupé en deux. Les deux blocs sont en place, les deux camps se font face, la confrontation idéologique, politique, diplomatique et militaire est sans pitié. En 2007 on connaît la fin de l'histoire. À cette époque elle est indécise. Il faut donc consolider les positions à l'Ouest, c'est-à-dire réarmer l'Allemagne. La guerre de Corée a été déclenchée le 25 juin 1950. C'est la première traduction de ce choc des idéologies. Elle a fait rage jusqu'à l'armistice du 27 juillet 1953. Impossible cependant de redonner à l'Allemagne seule un potentiel militaire. Une armée européenne est donc proposée dans le cadre

de la Communauté européenne de défense. Par un vote de la Chambre des députés d'août 1954, la France met un terme à ce projet.

La construction repartira sur d'autres bases. À défaut de mettre des soldats en commun, on le fera par les douaniers. Une conférence se réunit à Messine le 1^{er} juin 1955 pour relancer le projet. À la différence de la réunion du 26 janvier 2007 à Madrid qui a rassemblé les seuls pays ayant dit oui à la Constitution, cette conférence n'exclut pas la France qui vient de dire non à ce traité de défense. Le redémarrage se fait ensemble et c'est lui qui aboutit au traité de Rome signé le 25 mars 1957 par les six pays. Le Royaume-Uni a été convié à s'y associer mais il a décliné l'invitation. Il a créé le 3 mai 1960 son propre marché, l'Association européenne de libre-échange. Celui-ci ne s'est pas montré pertinent et dès le 9 août 1961, le Royaume-Uni dépose sa première candidature pour rejoindre le marché commun.

La réalisation de celui-ci n'est pas sans lien avec l'environnement international, surtout celui de l'année 1956. La France sent qu'elle perd son empire. Le rapport Khrouchtchev révèle les crimes staliniens. Des émeutes éclatent dans les pays sous domination soviétique : elles font cinquante-trois morts le 28 juin à Poznan, en Pologne ; les chars soviétiques occupent Budapest en octobre. France et Angleterre perdent piteusement leur expédition du canal de Suez que Nasser a nationalisé. Moscou et Washington sont les gendarmes du monde. Ce n'est plus Londres et Paris. Pour la France l'Europe est un nouvel horizon, peut-être une nouvelle aventure, inconsciemment un substitut d'empire. Pendant longtemps elle dominera cette Union. Cinquante ans plus tard elle doit partager davantage. Parfois elle doit choisir entre la défense de ses exceptions et le rayonnement de ses influences.

À côté de la déclaration Schuman du 9 mai 1950, le traité de Rome du 25 mars 1957 reste un acte fondateur de notre destin. Pour la première fois depuis la fin de l'Empire romain, il permet à un enfant de naître en espérant ne jamais connaître la guerre.

Chère monnaie

Marché commun décidé en 1957, marché unique décidé en 1986, monnaie unique en vigueur en 1999, pièces et billets dans nos poches depuis 2002 : la réussite est incontestable. L'euro concerne trois cent cinq millions d'habitants et treize pays. C'est la deuxième monnaie du monde. En 2006, elle rassemble 24,8 % des réserves de change au niveau mondial contre 12,7 % en 2000, soit le double. Cette évolution reflète sinon une puissance, du moins une confiance. D'autres pays vont bientôt la rejoindre comme la Lituanie, Malte, Chypre, sans doute la Hongrie en 2008. Les autres suivront même si Anglais, Danois et Suédois semblent décidés à se tenir à l'écart.

Pourtant l'euro est mis souvent sur la sellette. Au lendemain des votes français et néerlandais sur la Constitution européenne, des voix se sont élevées en Italie et même en Allemagne, pour regretter le bon temps de la lire et du mark. Toute hausse des prix est mise sur le compte de l'euro, jamais sur le vendeur qui a arrondi la somme. Si Airbus est en difficulté c'est de la faute à l'euro. Mais, personne n'explique que grâce à l'euro actuel on paie moins cher tout ce qu'on importe, en premier lieu le pétrole, donc notre essence. Bref, c'est toujours pareil. Il y a maintenant deux coupables : le technocrate de Bruxelles et l'eurocrate de Francfort ! Ils ne sont pas sans défaut mais s'exonérer de nos responsabilités sur leur dos n'est guère glorieux. Après tout, en 2006, l'Allemagne fait un excédent commercial de 161,9 milliards d'euros (supérieur à l'excédent chinois de cette même année qui est de 136,95 milliards d'euros) ; la France connaît un déficit de 30 milliards d'euros. La monnaie est pourtant la même. Il n'y a pas besoin d'être prix Nobel d'économie pour s'apercevoir qu'il y a un truc qui ne fonctionne pas quelque part !

Il faut donc revenir aux conditions politiques qui ont présidé à la naissance de l'euro. C'est la chute du mur de Berlin et la réunification de

l'Allemagne qui ont accéléré l'accouchement. Trois hommes ont vu clair pour répondre à cette accélération de l'histoire : François Mitterrand, Helmut Kohl et Jacques Delors. Selon l'expression du chancelier, il fallait que l'Allemagne devienne plus européenne pour que l'Europe ne soit pas allemande. La monnaie a servi à nouer ce choix politique. Il a fallu un compromis entre les deux pays, donc un effort de chacun pour une cause qui servirait toute l'Union : l'Allemagne abandonnait le mark auquel elle tenait tant ; la France acceptait que la Banque centrale européenne soit indépendante du pouvoir politique, à quoi elle n'était pas habituée. La première garde le souvenir de l'inflation démentielle des années 1920 qui a contribué à porter Hitler à la chancellerie du Reich. La seconde a nationalisé la Banque de France le 2 décembre 1945. Elle avait déjà le 24 juillet 1936 retiré le pouvoir aux quinze régents représentant les deux cents plus gros actionnaires pour les remplacer par vingt conseillers nommés par les pouvoirs publics. Deux cultures, deux traditions, deux histoires : l'esprit européen a été dans leur dépassement.

Et il y a des avantages à disposer de l'euro. Pour les entreprises, comme pour les particuliers, c'est plus facile de circuler en Europe avec la même monnaie. Changer d'un pays à l'autre c'est perdre de l'argent. Ne pas le faire c'est donc en gagner. Qu'une banque surveille l'inflation n'est pas mauvais en soi : l'inflation est d'abord un impôt sur les pauvres. Payer moins cher les produits étrangers est plutôt une bonne chose. Empêcher les dévaluations entre nos anciennes monnaies est utile à toute la collectivité nationale. Le calcul devrait être fait d'une Europe sans l'euro. Il n'est pas sûr qu'au total on soit gagnants.

Y a-t-il eu des imperfections et des lacunes ? C'est évident. Les États ont mis en commun leur pouvoir monétaire, mais ont tendance à faire du chacun pour soi pour leur politique économique, budgétaire et fiscale. Le taux d'intérêt est entre les mains de la Banque centrale. Le taux de change est entre les mains des gouvernements. Il ne leur est pas interdit d'en faire usage. Casser le thermomètre de la banque ne fera ni baisser ni grimper la température de l'économie. Que chacun fasse son travail et les choses iront mieux. De même la zone euro mériterait de progresser sur la voie de l'harmonisation fiscale et sociale. Si la concurrence doit être libre

pour l'échange, elle ne doit pas être faussée par le dumping. L'avenir doit travailler à ces progrès. Enfin un meilleur équilibre entre pouvoir monétaire et pouvoir politique est nécessaire. En France on appelle cela « gouvernement économique ». L'expression ne plait guère en Europe. Mais il faut travailler en ce sens.

Pour les temps qui viennent, chaque pays doit respecter la discipline à laquelle il s'est engagé. Toutes les promesses, tous les programmes doivent rester en dessous des 3 % des déficits publics nationaux et des 60 % de la production intérieure brute pour l'endettement. La France présidera l'Union européenne au second semestre 2008. La dernière fois c'était en 2000 avec quinze pays. Cette fois sa présidence concernera vingt-sept membres. Pour parler et agir avec force et influence il faut être au net et au clair chez soi, pour la transposition des directives comme pour la discipline de la monnaie. À ces conditions, après avoir causé la panne de 2005, nous serons les mécaniciens de 2008.

Lisbonne

Pour le Portugal, Lisbonne est d'abord une capitale. Pour l'Union européenne c'est une stratégie qui porte ce nom. Elle a été arrêtée en mars 2000 dans un Conseil européen sous présidence portugaise. Elle s'est donnée dix ans pour réussir, jusqu'en 2010.

Le but est simple à définir, mais pas facile à atteindre. Il tient en quelques lignes approuvées par les quinze chefs d'État et de gouvernement de l'époque. Tout nouveau pays qui rejoint l'Union doit s'inscrire dans cette logique. Pour la France, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont donné leur accord.

Sa définition : « L'objectif stratégique de 2010 est de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. »

L'année suivante, en 2001, sous présidence suédoise à Göteborg, a été ajouté ce morceau de phrase à la fin : «... dans le respect de l'environnement ». C'est un peu un rattrapage mais mieux vaut tard que jamais. En tout cas, chaque mot a été pesé au trébuchet pour obtenir un accord unanime, ce qui fut fait.

Quatre raisons ont conduit les dirigeants européens à fixer ce cap. La mondialisation d'abord : elle reprend son cours après une interruption par deux guerres mondiales et une guerre froide de près d'un demi-siècle. L'histoire a alors tranché : la mondialisation est libérale, ce qui n'est pas la panacée. Elle n'est pas totalitaire, ce qui n'était pas un horizon enviable. Il faut donc armer l'Europe dans cette compétition qui inclut les pays émergents comme l'Inde, la Chine, le Brésil.

Le développement des technologies de l'information et de la communication ensuite. C'est la nouvelle révolution après la machine à vapeur et l'électricité. Marier la télévision, le téléphone et l'informatique bouleverse les conditions de l'activité économique. Pour l'Europe, il ne s'agit pas d'être en retard mais de prendre de l'avance.

La situation démographique de notre continent est la troisième raison. Vivre plus longtemps est une bonne nouvelle pour chaque individu. Pour la collectivité cela pose quelques problèmes, notamment pour le financement de notre système de protection sociale ou le recrutement de la main-d'œuvre dans certaines branches d'activités.

L'état et l'avenir de la planète enfin. La question du changement climatique est aujourd'hui très présente dans le débat public. Elle l'était moins à l'époque. Al Gore n'avait pas encore fait son film, ni Nicolas Hulot rédigé sa charte, ni le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le réchauffement climatique) rendu ses conclusions à Bruxelles. Nos dirigeants y pensaient. Accordons-leur cette clairvoyance, à eux que l'on aime tant critiquer.

Cependant, il ne suffit pas de décrire une stratégie pour qu'elle se mette en place. L'Union européenne doit compter sur la bonne volonté de chaque État sans pouvoir ni lui donner d'ordre, ni le sanctionner.

Par exemple, deux objectifs importants sont inscrits dans ce programme : le taux d'emploi de la population active doit atteindre 70 % en 2010. On espère 65 % en 2008 et les derniers pourcentages sont durs à atteindre. Cet objectif justifie pleinement notre volonté de mettre en place tous les outils nécessaires pour augmenter le nombre de jeunes qui sortent du système éducatif en étant qualifiés. De la même façon 3 % de la Production Intérieure Brute doivent être consacrés à la recherche et au développement, crédits publics et privés additionnés. On est bon an mal an à 2 %. La France atteint 2,1 %. Pour mémoire le Japon lui consacre 3,2 %.

On peut évidemment trouver des explications à ces retards. La croissance s'est ralentie après 2001 et il est plus facile d'aboutir quand elle est

forte. Plusieurs pays ont accumulé des déficits publics et accru leur endettement, ce qui n'est pas propice au succès. Notre marché intérieur n'est pas encore abouti et ne donne pas toute sa force. La zone euro manque toujours de coordination de ses politiques économiques.

Conscients de cela, les dirigeants européens, à mi-parcours en 2005, ont réduit leurs ambitions. Il ne sert à rien d'avoir les yeux plus grands que le ventre si on est sûr d'échouer. Une méthode a donc été mise en place. Sur proposition de la Commission, le Conseil européen arrête pour 3 à 4 ans les Lignes Directrices Intégrées (LDI). Pour la période 2005-2008 il y a en a vingt-trois. Chaque État doit s'en inspirer pour son Programme National de Réforme (PNR). La France a adopté le sien le 21 octobre 2005 : il compte seize objectifs. Chaque année, un rapport annuel de mise en œuvre est fourni à la Commission qui l'examine et fait ses remarques. Celui de la France a été remis en octobre 2006 et la Commission a réagi le 12 décembre.

En 2008, il faudra à nouveau approuver les Lignes Directrices Intégrées pour 3 à 4 ans, les mêmes ou d'autres. Cela se fera sous présidence française. Puis chaque État élaborera son Programme National de Réforme.

Comme la Commission ne peut rien imposer aux vingt-sept pays qui composent l'Union, elle a proposé d'adopter la Méthode Ouverte de Coordination (MOC). La Commission définit les objectifs, fixe les instruments de mesure et incite au *benchmarking*, c'est-à-dire à la comparaison des performances des États et à l'échange des bonnes pratiques.

Tout cela peut paraître complexe. Ça l'est ! Mais c'est réel et cela a des conséquences sur la vie quotidienne de chacun. À chaque élection nationale dans chaque pays, la stratégie de Lisbonne devrait être présentée et expliquée aux citoyens. Cette pédagogie n'est pas faite. Le déficit démocratique est d'abord chez nous, avant d'être à Bruxelles. Il est bon de s'en souvenir

Le couple

L'Union européenne est née d'une main tendue : celle de la France à l'Allemagne, son ennemi d'hier, le 9 mai 1950. Cinq ans après la capitulation nazie, il fallait oser. Les prisonniers de guerre viennent de rentrer, les déportés aussi. Les villes détruites ne sont pas encore reconstruites. Les blessures, les souffrances, les souvenirs sont très présents dans les esprits. Heureusement qu'aucun référendum n'a été organisé. Il n'est pas sûr que le peuple français ait approuvé!

Ce moment a fondé ce qu'il est convenu d'appeler le couple ou le moteur franco-allemand. En 1992, il retrouvera sa force créatrice au lendemain de la réunification allemande. On lui doit la monnaie unique, l'euro, couronnement à l'époque de l'intégration européenne.

Le couple connaîtra un divorce au moment de la ratification du traité constitutionnel. L'Allemagne dit oui; la France dit non. Tout le monde comptait sur les deux pour entraîner le tout et donner le nouveau cadre institutionnel à l'Europe réunifiée après le grand élargissement du 1^{er} mai 2004.

Il faut réconcilier le couple. Que cela plaise ou non, ce travail est à faire par le nouveau président de la République française avec la Chancelière allemande. Tout cela en 24 mois, la présidence française se terminant le 31 décembre 2008 et les élections européennes se déroulant le 14 juin 2009.

C'est dans ce contexte général qu'il faut apprécier la déclaration commune adoptée en mai dernier par le parti socialiste français et le parti social-démocrate allemand sur l'avenir de l'Europe.

Elle réaffirme que l'Europe doit être un moteur de prospérité et de justice sociale. Elle propose de dessiner les contours d'une véritable Union sociale européenne. Il y est question d'instaurer une assiette unique pour le calcul de l'impôt sur les sociétés. Quand le marché et la monnaie sont unifiés, il est logique que la fiscalité liée au droit de la concurrence soit harmonisée. La proposition aboutirait à la situation connue en France pour la fiscalité locale. L'État calcule l'assiette sur les mêmes bases pour le pays et chaque collectivité fixe son taux. C'est déjà un progrès pour lutter contre le dumping fiscal. En l'assortissant d'un seuil minimal d'imposition des entreprises, on ira dans la bonne direction.

La déclaration prévoit également la création de standards sociaux communs et notamment l'adoption de critères sociaux de convergence, de minima sociaux et de salaires minimums rapportés à la production intérieure brute de chaque État membre. L'Allemagne n'a pas de salaire minimum à la différence de la France. Aujourd'hui c'est un sujet de discussion dans le pays et les syndicats. Ce serait une rupture avec leur tradition. Dans ce pays le salaire se négocie entre patronat et organisations de salariés. Le minimum n'est pas décidé par la loi et le décret, mais par le contrat. Le contraire de la pratique française. Évidemment il ne serait pas question d'imposer le même montant aux vingt-sept pays mais les mêmes critères. Là encore, ce serait une bonne direction pour lutter contre le dumping social.

Le texte adopté retient aussi le principe de garantir un haut niveau de services d'intérêt général, de considérer ceux-ci comme un élément inaliénable du modèle social et sociétal européen. Français, nous appelons cela services publics. Le parti des socialistes européens a déjà rédigé une proposition de directive pour les protéger autant que pour les promouvoir. La déclaration ne reprend pas tout à fait la formule et retient l'idée d'un cadre juridique. Mais chaque État membre doit pouvoir s'y retrouver : on n'organise pas ces services de la même façon quand l'État est fédéral comme l'Allemagne ou unitaire comme la France. L'idée est cependant bonne à prendre. Une mention particulière est même faite pour l'eau, l'électricité et le gaz, « secteurs pour lesquels il convient d'éviter à la fois les situations de monopole et l'application sans garde-fou des simples règles du marché ».

Une telle déclaration commune n'est pas destinée à soulever les questions qui fâchent. Car il y en a. Sur l'énergie nucléaire, l'Allemagne veut en sortir, la France y rester même s'il serait bon d'en diminuer la part. Ce qui fait de notre pays un meilleur élève en matière de rejet de carbone. Concernant l'élargissement, le cas de la Turquie est expressément laissé de côté. On pressent les rédacteurs hésitants. On ne les voit pas opposants. On ne les sent pas partisans.

Les deux chemins qui s'offrent à l'Union restent du coup présents dans la déclaration sans être tranchés. Deux titres les résument. « Renforcer l'intégration politique et sociale » de l'Europe. Mais cela suppose limites, frontières, institutions renforcées, harmonisation et cohésion consolidées. Le second titre est ainsi rédigé : « Poursuivre la politique d'élargissement et de voisinage » avec comme objectif de « poursuivre la démocratisation et la stabilisation de l'espace européen à ses frontières » et « œuvrer pour qu'un cercle de pays démocratiques dotés d'économies de marchés puissent s'épanouir dans son voisinage ». Dans ce cas, il faut élargir à terme le plus loin possible. C'est le choix entre l'Europe des « pères fondateurs » ou celle des « fils continuateurs ».

La chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de l'Union soviétique en 1991 obligent notre communauté à retrouver son sens dans l'histoire. Le couple franco-allemand ne le fera pas à lui seul. Il doit rester une locomotive dans le respect de ses wagons.

Relance

Il faut admettre une évidence : le Conseil européen du mois de juin n'avait pas la tâche facile. Il devait tenir compte des deux pays qui ont dit non à la Constitution par référendum : France et Pays-Bas. Il ne devait pas oublier les dix-huit pays qui ont dit oui dont deux par référendum : Espagne et Luxembourg. Il devait savoir que les sept pays qui n'avaient pas ratifié en profiteraient pour pousser leur avantage, dont deux plus que les autres. Royaume-Uni et Pologne. Il ne s'agit ni d'accorder des indulgences, ni de trouver des circonstances atténuantes, mais de prendre la mesure des conditions de départ.

Il faut reconnaître une autre évidence : aucun pays ne voulait être montré du doigt en cas d'échec du Conseil. Angela Merkel ne pouvait pas terminer sa présidence sur une impasse. Nicolas Sarkozy ne voulait pas rater son entrée, ni Tony Blair sa sortie. Le président de la République italienne, Giorgio Napolitano, est l'ancien président de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen et Romano Prodi, a présidé la Commission européenne de 1999 à 2004. José Luis Zapatero est le seul des grands pays à avoir réussi un référendum très positif. Aucun blocage ne pouvait venir de lui. Parmi les six grands pays, restait la Pologne. En matière de souveraineté nationale, elle est une écorchée vive. Comment ne pas la comprendre, elle qui a connu si peu d'indépendance depuis son troisième partage en 1795. Elle doit pourtant s'appuyer sur l'esprit de réconciliation qui est à la source de l'Europe : réconciliation avec l'Allemagne et même la Russie qui n'est pas dans L'Union. Celle-ci est basée sur la construction de la confiance et non sur la peur du voisin.

Il faut enfin se rappeler une troisième évidence : la gauche ne dirige pas l'Europe, ni au Parlement, ni à la Commission, ni au Conseil. Beaucoup de socialistes sont dans des coalitions avec des formations du Centre, l'Allemagne au premier chef, mais aussi l'Italie, les Pays-Bas etc. Comme

à chaque fois, ce traité nouveau est un compromis. Chacun peut trouver des raisons de le refuser. À ce rythme, l'Europe fera un sur-place. Nous pouvons tous nous déclarer déçus. Ceux qui, en France, ont voté non au traité constitutionnel ont moins que ce qu'ils espéraient. Ceux qui ont voté oui ont moins que ce qu'ils avaient obtenu. Mais à force de se montrer des insatisfaits de l'Europe, on finira par devenir des impuissants de l'histoire.

Le traité lui-même sera rédigé au second semestre 2007. Les gouvernements commenceront ce travail le 23 juillet. Il pourrait être terminé le 18 octobre. Il reviendra à nos amis portugais de piloter la démarche. Cela tombe bien : le Premier ministre est le socialiste José Socrates. Viendra ensuite le temps des ratifications pendant l'année 2008. Elle se fera en France sous forme parlementaire. Le président de la République a annoncé qu'il n'y aurait pas de référendum. Il faut en prendre acte sans jouer la surenchère. Imaginons, de plus, un second référendum négatif : la France, père de l'Europe, donnerait le coup de grâce à son enfant. Cela plairait sans doute de dire non à Nicolas Sarkozy. Il ne manquera pas d'occasions pour cela. Ne prenons pas en otage les vingt-six autres peuples.

Enfin, l'épisode récent et du Conseil et de sa préparation, a fait tomber quelques masques, en particulier le masque britannique. Le Royaume-Uni met sans arrêt la pédale sur le frein depuis son entrée le 1^{er} janvier 1973. Auparavant il mettait des bâtons dans les roues en refusant de se joindre en 1951 au traité du charbon et de l'acier ou en créant l'Association européenne de Libre-échange pour contrer le Marché commun après 1957. Il a refusé d'adopter l'euro et d'entrer dans la zone Schengen. Aujourd'hui il ne veut pas de la Charte des droits fondamentaux, demande que le responsable de la politique étrangère ne porte pas le nom de ministre, exige que les symboles (hymne, drapeau, devise) disparaissent du texte... cela fait beaucoup de choses à avaler. Chers amis anglais, à vous de ratifier en premier ce traité. Pour compenser votre frilosité!

Il reste une question à se poser déjà : est-ce le dernier traité? L'Europe finit-elle là sa trajectoire commencée au lendemain du second conflit mondial? Faudra-t-il quand même envisager demain une constitution? Qui, Quand, Comment? Difficile de répondre à tout cela en juillet 2007.

Mais la zone euro doit progresser vers plus d'intégration communautaire : là doit se faire une coordination des politiques économiques, là doit se construire plus d'harmonisation fiscale et sociale.

Ce traité sera jugé par les citoyens à l'aune de son efficacité. Il prévoit que l'Union européenne doit assurer leur protection. Si les délocalisations diminuent, si l'emploi progresse et la précarité régresse, si notre modèle social est préservé sans être figé voire amélioré, alors l'adhésion à l'Europe grandira dans la conscience des peuples.

Victor Hugo a écrit un jour : « L'Europe ne peut pas être tranquille quand la France n'est pas contente. » Nous devons agir pour la tranquillité de l'Union.

Symboles

Une chose est sûre : le prochain traité européen ne retiendra pas l'article sur les symboles inscrit dans le traité constitutionnel rejeté par la France et par les Pays-Bas et non ratifié par sept autres pays. Cet article I.8 était ainsi rédigé : « Le drapeau de l'Union représente un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu. L'hymne de l'Union est tiré de *L'Ode à la joie* de la Neuvième symphonie de Ludwig Van Beethoven. La devise de l'Union est : "Unie dans la diversité". La monnaie de l'Union est l'euro. La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans toute l'Union. »

Un symbole n'est pas une politique. Mais il est nécessaire pour consolider une appartenance. Aujourd'hui, il s'agit moins de réaliser la construction européenne que de forger une conscience européenne depuis la réunification du continent. Valéry Giscard d'Estaing a jugé cette décision « pitreuse » ajoutant qu'elle « serait risible si elle ne blessait pas notre fierté encore fragile de nous sentir Européens » (*Le Monde*, 15 juin 2007).

Le drapeau étoilé n'aura donc pas d'existence officielle. Il figurera pourtant sur la photo du portrait officiel du président de la République française, pour la première fois. Il flotte sur le toit du ministère des Affaires étrangères aux côtés du drapeau tricolore. Il pourrait figurer dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, cœur démocratique de notre communauté politique. Il continuera de flotter aux balcons et fenêtres de milliers de mairies. Il figurera sur les plaques minéralogiques de nos voitures. Chaque projet subventionné mentionnera l'existence des fonds européens par le drapeau. Bref, il sera partout, sauf dans un traité. Concession faite aux Britanniques, Polonais, Tchèques, souverainistes en chef parmi les vingt-sept.

Ce drapeau a lui-même une histoire. De couleur bleue et or, il était à l'origine en 1950 celui du Conseil de l'Europe. Le chiffre de douze étoiles n'a pas été retenu au hasard : il incarne la perfection et la plénitude : les

douze heures de la journée, les douze mois de l'année, les douze signes du zodiaque. C'est un dessinateur alsacien qui l'a mis en forme : Arsène Heitz. Il n'a pas caché l'inspiration religieuse de son travail. Elle provient de la médaille miraculeuse de la chapelle de la rue du Bac. Les douze étoiles appartiennent en effet au culte de Marie. Il avait également lu l'Apocalypse : « Un grand signe apparut dans le ciel, une femme vêtue de soleil (son manteau était bleu) avec la lune sous ses pieds et sur sa tête, une couronne de douze étoiles. »

Tout cela fut occulté par la suite et largement sécularisé. La couleur bleue devint celle du ciel et non celle d'un manteau ; les douze étoiles représentèrent les peuples, leur disposition en cercle leur union et non une couronne.

C'est le Parlement européen qui décida de s'approprier ce drapeau qui appartenait au Conseil de l'Europe. Il dut patienter pour obtenir les accords de tous. Il réussit en 1986, à une époque où l'Union comptait douze membres, le même nombre que les étoiles.

Tous les organismes et institutions européennes adoptèrent cet étendard et il fut décidé d'en rester aux douze étoiles. L'Union n'est pas une fédération comme les États-Unis où on ajoute une étoile à chaque État supplémentaire.

L'hymne à la joie lui aussi disparaît du projet. C'est un chant d'espoir et de fraternité, souvent joué en même temps que l'hymne national. Ce fut le cas le 14 juillet dernier, place de la Concorde. Lui aussi a été décidé par le Conseil de l'Europe dans sa résolution 492 des 7 et 8 juillet 1971. Elle précise : « Il convient de porter le choix sur une œuvre musicale représentative du génie de l'Europe et dont l'utilisation dans les manifestations à caractère européen constitue déjà l'ébauche d'une tradition. » Le rapport indiquait qu'il ne sera proposé aucun texte accompagnant la musique et qu'il fallait « laisser passer un certain temps ». Chaque pays peut le faire mais il n'y en a aucun de commun pour les vingt-sept.

L'hymne rentre cependant de plus en plus dans les habitudes. Il est largement reconnu par les citoyens. Français, je me souviens de ce 21 mai 1981, jour de la passation des pouvoirs pour François Mitterrand. *L'Ode à la joie* est interprétée par l'Orchestre de Paris et cent cinquante choristes dirigés par Daniel Darenboïm tandis que le nouveau président gravit la rue Soufflot avant de pénétrer dans l'enceinte du Panthéon. La Marseillaise orchestrée par Berlioz sera l'œuvre musicale incluse dans le programme officiel de la journée.

L'hymne européen est toujours là et le restera, traité ou pas. Au Conseil de l'Europe, en 1985, un député de l'Assemblée parlementaire, Monsieur Tummers, a voulu le changer en demandant à un jeune compositeur contemporain de le remplacer par une création de toutes pièces. Un texte l'accompagnerait, traduit et chanté dans chaque langue. Sa résolution restera sans lendemain.

Les citoyens finiront par imposer le drapeau et l'hymne à leurs chefs d'État et de gouvernement. Ces deux symboles de la Communauté européenne (nom de l'époque) ont été officiellement présentés le 29 mai 1986 à Bruxelles devant le siège de la Commission. La cérémonie a commencé par l'envoi des douze drapeaux nationaux avant le drapeau aux douze étoiles. Pendant l'envoi des couleurs européennes sur le treizième mât de l'esplanade, un orchestre joue et un chœur chante *L'Hymne à la joie*. Jacques Delors, président de la Commission prononce son discours et déclare : « que ce drapeau bleu et or soit pour ses citoyens le symbole de l'espoir sans cesse nourri par notre idéal et par notre combat ».

Aucun traité ne pourra effacer cet espoir.

Méditerranée

Pour les Français, c'est une chanson. Des vacances. Des croisières, des plages, du soleil. C'est surtout une mer entourée des conflits les plus intenses du monde. Israéliens et Palestiniens; guerres récentes de l'Ex-Yougoslavie et problèmes du Kosovo; Chypriotes du Nord et du Sud; Liban convoité par la Syrie; Grecs et Turcs aujourd'hui apaisés mais récemment opposés; Algériens et Marocains toujours frères séparés; Espagnols et Marocains se disputant l'îlot « Persil » en 2002, avec Ceuta et Melilla en arrière-plan; Libye encore tenue à distance. Sans oublier d'autres guerres : celle de Suez contre l'Égypte en 1956 pour un canal; celle d'Algérie de 1954 à 1962 pour son indépendance.

La Méditerranée est pourtant notre histoire. Celle que décrit Fernand Braudel : « Voyager en Méditerranée, c'est trouver le monde romain au Liban, la préhistoire en Sardaigne, les villes grecques en Sicile, la présence arabe en Espagne, l'islam turc en Yougoslavie. C'est plonger au plus profond des siècles, jusqu'aux constructions mégalithiques de Malte ou jusqu'aux pyramides d'Égypte » (F. Braudel, *La Méditerranée, l'espace, l'histoire*, Flammarion, 1985, p. 8). Ce sont trois civilisations : « L'Occident tout d'abord, peut-être vaut-il mieux dire la Chrétienté, vieux mot trop gonflé de sens; peut-être vaut-il mieux dire la Romanité. Le second univers, c'est l'islam. Le troisième, c'est l'univers grec, l'univers orthodoxe... » (*ibid*, p. 158-159). Mostar en Bosnie était le pont « symbole » de ce carrefour. Il a été détruit puis reconstruit pour renouer le lien.

Un philosophe roumain, Andrei Plesçu, est encore plus direct dans la rencontre européenne de juillet 2007 organisée par la fondation Notre Europe : « L'Europe, c'est essentiellement et originellement l'espace méditerranéen. Saint Augustin est né au Nord de l'Afrique avant de devenir l'un des fondateurs du christianisme en Europe. Tout ce qui se passe dans le Maghreb a une qualité nutritive pour la mentalité européenne. L'Afrique

du Nord est aussi européenne. C'est là que les mélanges de cultures et de traditions ont lieu, qui ont nourri les origines de l'Europe et nourriront peut-être aussi son avenir. »

La Méditerranée, c'est notre voisinage sur la planète. Un coup d'œil sur une carte suffit à cerner la situation. Nous ne sommes pas un pays continement protégé par des océans et par des forêts comme les États-Unis ou le Brésil, par des immensités de déserts froids ou chauds comme la Russie ou la Chine. Nous sommes un ensemble de nations, façonnées dans un dédale de péninsules, d'îles, de mers fermées.

La Méditerranée nous met en contact direct avec le champ de bataille du monde de Beyrouth à Gaza jusqu'à Kaboul, par Bagdad et Téhéran. Une partie essentielle de nos sources d'énergies sont là ou passent par là.

Dans ces pays, la démographie est vivante et la pauvreté est présente. L'Afrique sub-saharienne n'est pas loin. Les rives de la Méditerranée sont une première marche vers les lumières de l'abondance européenne. Là, en même temps, se propage un courant religieux de fanatisme, source de terrorisme.

Personne ne peut se désintéresser de cette mer et des populations qui la bordent. L'esprit de réconciliation franco-allemand, à la source de l'Union européenne, peut inspirer d'autres peuples sans que nous ayons de leçons à donner. Le principe de laïcité peut progresser dans les consciences pour que tolérance et respect imprègnent une façon de vivre ensemble. L'effort de développement doit guider nos politiques européennes. Aucune barrière, aucun mur, aucun fil barbelé n'empêchera de jeunes hommes de franchir la Méditerranée. Personne ne quitte son « chez soi » de gaîté de cœur. Seules la guerre et la misère poussent à partir. Un pays riche et vieillissant attire toujours la jeunesse de pays pauvres et féconds.

L'Europe a évidemment conscience de tout cela. Les 27 et 28 novembre 1995 une conférence en Espagne a lancé un partenariat euro-méditerranéen, dit processus de Barcelone. Il regroupe les États de l'Union européenne et dix États du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Des fonds

communautaires lui sont consacrés (5,35 milliards d'euros pour la période 2000-2006) couvrant plusieurs domaines, de l'économie à la culture, en passant par le social et les finances. Des accords d'association ont été conclus, des contrats entre entreprises ont été noués, des prêts ont été consentis, des rencontres ont été favorisées. Dix ans après, en 2005, le bilan a été jugé utile mais insuffisant voire loin des ambitions affichées. Conflits, tensions, guerres pèsent fortement sur ce partenariat, en premier lieu le conflit israélo-palestinien.

Dans ce contexte, le président de la République française a lancé l'idée d'Union méditerranéenne comme existe l'Union européenne. Personne ne peut rejeter l'idée a priori dès lors qu'elle sera plus claire. Trois conditions sont à remplir ou à respecter : la France ne doit pas jouer « perso ». Une telle initiative est à mettre sur la table du Conseil européen, sur celle de la Commission européenne et devant le Parlement. Deuxièmement, toute l'Europe doit être concernée et pas seulement sa moitié Sud. Enfin, l'idée ne doit pas être suspectée d'arrière-pensée. Si sa motivation est une échappatoire à l'adhésion de la Turquie, elle échouera car l'Europe se divisera. Les négociations avec ce pays, ouvertes le 3 octobre 2005, doivent être menées loyalement, en rendant possibles toutes les hypothèses, du statu quo à l'entrée en passant par le partenariat privilégié. Sans respect de la parole donnée, il n'y a pas de construction européenne possible.

Tout cela plaide pour une pédagogie accentuée de l'Europe, de son histoire, de ses projets, de son destin. Bref de son sort au XXI^e siècle.

Traités

L'Europe avance à coup de traités. À chaque fois, il faut obtenir un accord unanime de tous les États, sinon il ne peut pas y avoir de mise en application.

Depuis 1945, l'Union a connu deux grandes périodes de rédaction des traités. La première dans les années cinquante après la guerre : sont créés le Conseil de l'Europe le 5 mai 1949, la Communauté du charbon et de l'acier le 18 avril 1951, l'Union européenne Occidentale le 23 octobre 1954 après l'échec de la Communauté européenne de défense le 30 août 1954, le marché commun et l'Euratom le 25 mars 1957. Ce sont les traités de la paix, issus de la boucherie de Verdun et de la barbarie d'Auschwitz.

Une seconde série de traités suit la fin de la guerre froide après la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et la disparition de l'Union soviétique le 25 décembre 1991. Elle voit la création de la monnaie unique à Maastricht le 7 février 1992, prolongée par le traité d'Amsterdam le 1^{er} octobre 1997. Elle permet l'élargissement par le traité de Nice le 26 février 2001, se poursuit par la Constitution signée à Rome le 29 octobre 2004. On attend le prochain traité sans doute à Lisbonne pour réformer les institutions et adopter la Charte des droits fondamentaux. Après ces deux séries, il faudra sans doute attendre un long moment avant de concevoir un nouveau traité!

C'est l'article 48 de notre Union qui déclenche le mouvement à l'initiative soit d'un gouvernement d'un État, soit de la Commission. Le Parlement européen est ensuite consulté et la Banque centrale s'il s'agit d'une modification concernant la monnaie.

Quand tout le monde est d'accord, une Conférence Intergouvernementale (CIG) est alors mise en place pour s'attaquer au travail. À deux

reprises, celle-ci a été précédée de la tenue d'une Convention, plus ouverte, plus démocratique, pas limitée aux seuls diplomates et ministres. Ce fut le cas pour rédiger la Charte des droits et préparer la Constitution.

Il y a toutes les raisons de regretter l'abandon de cette formule de la Convention. C'est ce que l'Europe a de mieux pour élaborer démocratiquement ses traités. Toutes les composantes sont représentées : gouvernements, parlementaires nationaux et européens, Commission, Comité des régions et Conseil Économique et Social. Les débats sont publics, les citoyens sont associés soit par Internet soit lors de réunions ou d'auditions publiques. De ce point de vue, le rejet du traité constitutionnel a brisé un élan démocratique. Il faudra bien un jour le retrouver.

Le travail de la CIG ne part pas de rien. Il repose sur un mandat donné par le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement. Ce mandat est plus ou moins précis, plus ou moins encadré. Ainsi, le Conseil européen des 3 et 4 juin 1999 à Cologne (Allemagne) a lancé la procédure pour la Charte. Celui de Laeken (Belgique) les 14 et 15 décembre 2001 a ouvert le grand chantier de la Constitution. Après le double rejet français et néerlandais, un nouveau mandat pour un nouveau traité a été donné au Conseil européen de Bruxelles les 21 et 22 juin 2007. Le résultat est attendu ce trimestre avec une signature préalable au Conseil européen, sans doute à Lisbonne.

À chaque fois, il y a beaucoup de difficultés à surmonter. La plus délicate est la traduction dans chaque langue avec un soin apporté au sens des mots. Par exemple, l'expression « service public » en français se dit « service d'intérêt général » ailleurs. Même le mot « citoyen » fait interrogation car en Angleterre on parle des « sujets de la Reine ». En grec « laïc » signifie plutôt « populaire » : le « laïko agora » est en réalité le marché. Cela a peu à voir avec le rapport à la religion. Ce travail est effectué par des juristes linguistes qui ont besoin de plusieurs semaines, voire mois, pour aboutir.

Quand tout cela est terminé, il faut ratifier. C'est le moment de vérité car un seul « non » bloque tout le système. Chaque pays est libre de sa méthode : référendum ou voie parlementaire, même de son moment. À

cet égard, pour une fois, une ratification coordonnée serait la bienvenue. Pourquoi pas au début de mai 2008? Le 8 c'est la commémoration de la fin de la guerre, le 9 c'est la journée de l'Europe et ce sera le 60^e anniversaire du congrès de La Haye qui a mis la construction européenne sur les rails.

Puisque les symboles auront disparu du traité, on peut au moins les retrouver dans le calendrier.

Article 48

Le gouvernement de tout État membre, ou la Commission, peut soumettre au Conseil des projets tendant à la révision des traités sur lesquels est fondée l'Union.

Si le Conseil, après avoir consulté le Parlement européen et, le cas échéant, la Commission, émet un avis favorable à la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des États membres, celle-ci est convoquée par le président du Conseil en vue d'arrêter d'un commun accord les modifications à apporter auxdits traités. Dans le cas de modifications institutionnelles dans le domaine monétaire, le conseil de la Banque centrale européenne est également consulté.

Les amendements entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

Lisboa

Ca y est : depuis le 18 octobre, l'Europe a un traité de plus. Il remplace la Constitution qui s'est fracassée sur le double « non » français et néerlandais. Il est forcément plus compliqué à lire puisqu'il comporte beaucoup d'amendements aux traités existants. Comme dans toute négociation, certains États en ont profité pour pousser leur avantage et réclamer ce qu'ils n'avaient pas obtenu la dernière fois. C'est surtout vrai du Royaume-Uni qui s'exonère de la Charte des droits fondamentaux, mais aussi de la Pologne qui a imposé un système lui permettant d'opposer son veto à une décision qui ne lui conviendrait pas. Tout cela peut donner des arguments à ceux qui ne veulent pas approuver ce traité. En le refusant, peut-on espérer en avoir un meilleur? Certainement pas. On trouverait encore deux ou trois États pour en rabaisser l'ambition et l'exigence. Mieux vaut rester fidèle à Jean Monnet qui écrit dans ses Mémoires en parlant du traité de Rome de 1957 : « Je ne me suis pas demandé si le traité pouvait être meilleur. Il correspondait à tout le possible du moment et à la sagesse de l'époque. » Tout est dit et reste valable en 2007.

Ce sera le cinquième traité négocié, signé et, espérons-le, ratifié depuis la chute du mur de Berlin. Maastricht en 1992, Amsterdam en 1997, Nice en 2000, Rome en 2004 et Lisbonne en 2007. Cela fait en moyenne un traité tous les 4 ans. Il est temps d'arrêter et de passer à autre chose. On ne peut pas passer son temps à discuter des institutions et de la façon dont l'Europe doit fonctionner. Les politiques à mener sont plus importantes que la mécanique qui les permet. Mais, pour en décider, il faut bien que cette dernière ne les empêche pas. Le traité de Lisbonne n'est sans doute pas la panacée, pas plus que le traité de Rome lui-même. C'est mieux que tout ce qui existe : autant engranger les avancées.

Maintenant le calendrier est le suivant : en novembre, le Parlement européen a solennellement proclamé la Charte des droits fondamentaux.

Il a tenu à cette proclamation pour signifier l'importance de cette Charte, valoriser son contenu et encourager sa connaissance. Chaque Français disposera ainsi de ses trois textes fondamentaux qui fondent notre « vivre ensemble » dans notre nation, notre Union européenne, notre Humanité : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU du 10 décembre 1948 et notre Charte. Tout citoyen doit se les approprier. Tout élève et étudiant doit les apprendre. Cette Charte sera comme l'ADN des Européens!

Le 12 décembre, les chefs d'État et de gouvernement la signeront et feront de même le lendemain 13 pour le traité lui-même. Ils le feront à Lisbonne dans la capitale du pays qui préside le Conseil européen. Ils le feront sous la présidence du socialiste José Socrates à qui nous devons l'écriture du traité, après la Chancelière Angela Merkel à qui nous devons le compromis et le mandat donné en juin. Ils le feront au Monastère des Jéronimos, construit au XVI^e siècle, pure merveille de l'architecture manuelle. C'est là qu'est enterré Vasco de Gama, un héros des Grandes Découvertes, et le poète Luis De Camoës à qui s'applique bien cette phrase : « Un poème ne se termine jamais. Il évolue. » Cette idée va si bien à l'Europe.

Viendra ensuite le temps des ratifications nationales pendant toute l'année 2008, le traité devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2009. À ce jour, seule l'Irlande a annoncé qu'elle procéderait par référendum. Sa loi en fait une obligation. Les autres pays ont soit le choix, comme la France, soit une interdiction, comme l'Allemagne. Le président de la République française a annoncé, pendant sa campagne électorale, qu'il soumettrait la ratification au Parlement. Qu'on le regrette ou non, il faut reconnaître que l'engagement était clair et net. Quand François Mitterrand a soumis le traité de Maastricht à référendum en 1992, il n'y avait aucune engagement de campagne en 1988. Pas plus Jacques Chirac en 2002 pour la Constitution et le référendum de 2005.

Un référendum français pourrait se défendre mais à deux conditions pour le parti socialiste : s'engager dans un vote positif conformément à la décision de ses adhérents le 1^{er} décembre 2004 ; annoncer qu'un second

vote négatif du peuple français ne serait pas un veto pour les autres peuples, autorisant ceux-ci à poursuivre sans la France. L'histoire de l'Europe ne peut pas se jouer à la roulette française.

Enfin, le Conseil européen des 18 et 19 octobre ne s'est pas limité à adopter un traité, même si les médias n'ont retenu que cela. Il a enregistré les termes d'un accord entre les partenaires sociaux européens. Celui-ci préconise des mesures de sécurité de l'emploi, une limitation du travail précaire, une préférence pour les contrats à durée indéterminée, un effort au profit de la qualité des emplois créés. L'analyse conjointe des partenaires sociaux conduit à renforcer d'urgence la dimension sociale du marché intérieur. Le secrétaire confédéral de la Confédération européenne des syndicats, Joël Decaillon (CGT, France) a résumé cette analyse d'une phrase : « Les entreprises européennes n'ont aucun intérêt objectif à avoir une main-d'œuvre de moins en moins sécurisée et contrainte d'accepter des contrats précaires. »

À bon entendeur... !

Paysans d'Europe

La Politique Agricole Commune est née en 1962. Elle a eu un père français : Edgar Pisani. Longtemps, elle fut la politique prioritaire de l'Union. Elle a consommé au début près de 90 % du budget européen. Aujourd'hui, sa part est tombée à 43 %. Elle a été le résultat d'un accord franco-allemand issu du traité de Rome : la France démantelait ses barrières douanières et laissait pénétrer chez elle les produits industriels allemands. L'Allemagne acceptait de payer la modernisation de l'agriculture française. Celle-ci compte encore de très nombreux paysans. Il faut leur assurer un revenu équitable, les encourager à produire pour nourrir la population et garantir l'autosuffisance alimentaire de l'Europe des Six. De là est née la préférence communautaire qui a permis de distribuer des subventions pour les exportations pour se mettre au niveau des cours mondiaux et de prélever des droits de douane pour mettre les produits importés à égalité avec les nôtres.

Ce système a été efficace. Les agriculteurs ont produit au maximum, sûrs de bénéficier d'aides publiques, surtout pour les céréales, la viande bovine et le lait, beaucoup moins cependant pour les fruits et légumes, les volailles et le porc. Jusqu'au jour où la production est devenue surproduction. Les Européens ont alors entendu parler de montagnes de beurre, de lait en surplus, de silos gorgés de céréales.

Sont arrivés les premiers coups de frein. En 1984, sont mis en place les quotas laitiers, les agriculteurs étant financièrement incités à baisser la production. En 1992, la mise en jachère des terres est aussi encouragée. Les prix garantis commencent à diminuer. Des aides directes au revenu sont accordées. La dernière réforme intervient en 2003 et complète ce qui a été engagé en 1992 : on peut toucher des primes sans produire.

Une vraie révolution dans la culture paysanne. Toucher de l'argent sans qu'il soit le fruit d'un travail est à leurs yeux une incongruité, voire une humiliation. C'était pourtant nécessaire pour défendre le métier lui-même. C'est ce qu'on appelle le découplage.

À cela s'ajoutent deux considérations nouvelles. L'environnement d'abord : désormais les aides publiques sont soumises au respect de certaines normes, comme la sécurité alimentaire ou le bien être des animaux. La mondialisation ensuite avec l'intégration de l'agriculture dans les négociations commerciales internationales à l'Organisation Mondiale du Commerce. Plusieurs pays dont les États-Unis, le Brésil, l'Australie font pression pour faire tomber les protections dont bénéficient les agriculteurs européens. À quoi bon subventionner l'agriculture si on peut importer des produits alimentaires moins chers ? Les Britanniques défendent facilement ce point de vue. Mais l'activité agricole n'est pas une activité comme les autres. Il est normal qu'un pays ou groupe de pays cherchent à assurer leur indépendance alimentaire. En retour, ils doivent admettre que chaque pays ou groupe de pays a le droit à la même exigence, notamment les États les plus pauvres. On ne peut pas exiger pour nous et refuser pour les autres.

Arrive 2008 : c'est le prochain rendez-vous avec la Politique Agricole Commune. La Commission vient de le préparer en présentant le « bilan de santé » de cette politique. Les données sont en effet nouvelles : la forte croissance démographique du monde qui nous rappelle que les agriculteurs sont là pour nourrir les hommes ; le changement climatique et ses conséquences sur la recherche de nouvelles énergies, dont les biocarburants ; la flambée des prix alimentaires mondiaux ; l'adaptation à une Europe à 27 d'un système conçu pour une Europe à 6 ; les effets néfastes sur l'eau et les sols d'un productivisme outrancier.

Plafonnement des aides, fin des quotas laitiers, réduction de l'intervention sur les céréales, préservation de la biodiversité, voilà ce qui sera en débat pendant six mois. Des propositions seront faites en mai 2008, avec adoption par le Conseil des ministres à la fin de cette année, sous présidence française.

Dans les réactions à ce bilan de santé, il y a un paradoxe. Le syndicalisme agricole majoritaire en France a déclaré que la Commission européenne « veut livrer l'agriculture au libre marché ». C'est amusant de l'entendre dans la bouche de ceux qui critiquent tant l'intervention de l'État. Mais je lui donne raison : il ne faut pas abandonner les outils de régulation, ils peuvent demain être utiles.

Un souvenir est bon à rappeler : au Conseil des ministres européens de l'Agriculture en 1981, Édith Cresson, propose que les aides soient plafonnées jusqu'à un certain niveau de production. Au-delà, le marché déciderait du prix. C'était raisonnable pour éviter la surproduction et équitable pour ne pas favoriser les gros producteurs. On appelait cela la politique des « quantums ». Horreur suprême ! Isolée, Édith Cresson a dû remiser sa proposition et subir les foudres du syndicalisme majoritaire.

Un autre ministre de l'Agriculture aide à tirer les leçons de cette histoire. « C'est un grand tort d'avoir raison trop tôt. » Signé : Edgar Faure!

Libres échanges

Se sentir Européen ne va pas de soi. Se dire Français ou Italien, Breton ou Sicilien semble plus naturel. C'est normal : l'Europe est une « construction » selon l'expression consacrée. En retour cela laisse entendre qu'elle n'existe pas tout à fait. Longtemps elle a bénéficié d'évidences. Celle de la paix car le souvenir de la guerre était vivant. Celle de la liberté car des dictatures voisines le rappelaient. Celle de la prospérité car il suffisait de comparer avec les pays d'au-delà du rideau de fer. Celle de la sécurité car la menace était clairement identifiée en URSS. Tout cela s'estompe, s'éloigne ou disparaît. Qu'en pense un jeune de 18 ou 20 ans ? Il avait un an quand le mur de Berlin est tombé, deux quand l'Allemagne s'est réunifiée, trois quand l'URSS a disparu. Pour lui, la paix est assurée, la liberté garantie, la démocratie installée, la menace éliminée.

Comment alors entretenir la flamme européenne ? Comment forger une conscience européenne, bâtir un sentiment d'appartenance commune, un « vivre ensemble européen » ? Des institutions nouvelles n'y suffisent pas, que le traité de Lisbonne soit qualifié de simplifié pour les uns, compliqué pour les autres. Tous nos programmes actuels ou antérieurs n'y répondront pas, qu'il s'agisse du charbon et de l'acier en 1951, du commerce en 1957, de l'agriculture en 1962, de la monnaie en 1992, même d'Airbus ou de Galiléo. Une « conscience européenne » se façonne dans le cœur des peuples. Il faut faire leur connaissance, les rencontrer, les comprendre, plonger dans les douleurs de leur histoire, valoriser l'apport de chacun à notre Union, se défaire de l'idée que l'Europe doit être le prolongement de sa propre patrie, ou le substitut d'un empire déchu.

Pour l'avenir, il n'y a qu'une bonne méthode pour y parvenir : accentuer la mobilité en allant les uns chez les autres et développer les échanges. Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1995, a compris tout de suite cet enjeu. En février 1986, le traité sur le marché

unique est signé. En décembre 1986, au sommet européen de Londres, il propose d'ajouter des politiques culturelles à ce projet de grand marché. C'est là qu'est né Erasmus, du nom de cet humaniste de Rotterdam, mort en 1536, 450 ans plus tôt. Lui-même avait légué sa fortune à l'université de Bâle, pour faciliter la mobilité des étudiants en Europe. Le programme sera retenu au Conseil européen le 15 juin 1987. En terme d'année universitaire c'est son 20^e anniversaire.

Les États européens n'ont pas été enthousiastes au début avec les arguments classiques : ce n'est pas une compétence prévue dans les traités et ça coûtera cher ; les universités accueillent déjà des étudiants, donc inutile de faire doublon. Un peu de ténacité et beaucoup de volonté ont emporté la décision. En 20 ans, 1,5 million d'étudiants ont perçu une bourse Erasmus. En 2005, il y en a eu 144 000 soit 1 % de la population étudiante totale. Jacques Delors prévoyait 10 % par an. On est donc loin du compte et le montant de la bourse est souvent insuffisant selon le pays d'accueil. Restons positifs : pour 2013, la Commission prévoit de doubler le chiffre d'1,5 million.

D'autres programmes d'échanges existent et méritent le même encouragement. « Comenius » pour la coopération entre les écoles, « Léonardo da Vinci » pour la formation et l'enseignement professionnel, « Grundtvig » pour l'éducation permanente non professionnelle des adultes, « Jeunesse en action » pour la population de 13 à 30 ans afin de l'impliquer dans la construction de l'avenir de l'Europe. De plus, le programme « jumelages » complète ce dispositif. Ces jumelages méritent d'être salués à titre de pionniers pour nouer des liens d'amitiés entre tous nos peuples.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier, l'Union européenne est présidée par la Slovénie.

C'est une petite nation, la première à avoir rejoint l'Euro après son adhésion, comme Malte et Chypre désormais. Elle est balkanique mais non loin de l'Italie et de l'Autriche. Elle a connu la Fédération yougoslave et a le souvenir de l'Empire austro-hongrois. Comme tout pays qui préside l'Union pendant 6 mois, elle a fixé son programme. Il ne faut pas qu'il soit occulté dans l'attente de la présidence française qui suivra. Parmi ses

priorités, elle a inscrit la promotion du dialogue interculturel. L'année 2008 elle-même sera mise sous ce signe dans toute l'Europe.

Dans le journal *Le Monde* du 28 décembre 2007, Thomas Férenczi rappelle cette phrase de Ghandi extraite d'une brochure officielle de la présidence slovène : « Aucune culture ne peut vivre si elle prétend être exclusive. » Il suffit de rappeler ce que disent les Slovènes eux-mêmes quand ils chantent leur hymne national :

« Vivent tous les peuples qui aspirent à voir le jour,
Où, là ou le soleil suit son cours,
La querelle du monde sera bannie,
Où tout citoyen sera libre enfin,
Et pas un ennemi,
Mais le frontalier sera voisin »

De urbe

Voici ce qu'écrivait Victor Hugo au XIX^e siècle dans *Paris* : « Les villes sont des bibles de pierre. Celle-ci n'a pas un dôme, pas un toit, pas un pavé qui n'ait quelque chose à dire dans le sens de l'alliance et de l'union, et qui ne donne une leçon, un exemple ou un conseil. Que les peuples viennent dans ce prodigieux alphabet de monuments, de tombeaux et de trophées épeler la paix et désapprouver la haine... Le genre humain a deux livres, deux registres, deux testaments, la maçonnerie et l'imprimerie, la bible de pierre et la bible de papier. » Éternel Hugo!

Les statisticiens comptent quatre cent millions de personnes habitant dans les villes en Europe, soit 80 % de la population. C'est un dénombrement mais il peut y en avoir d'autres. Les critères varient sur la planète. Chaque institut national de la statistique fixe son seuil de population à partir duquel il définit la ville. Il en existe environ deux cents à travers le monde. Pour la France, le seuil est de 2 000 habitants agglomérés, 10 000 en Espagne et en Suisse, 300 en Islande, 1 000 au Canada, 30 000 à 50 000 au Japon. Les Nations unies se réfèrent quant à elles au seuil de 20 000 habitants. On est loin de l'harmonisation mais la taille des pays est tellement hétérogène et la densité tellement différente.

La ville n'est pourtant pas qu'une statistique. L'organisation qui la constitue vaut tout autant. S'il fallait la résumer, je décrirais la ville européenne, et même le village, comme étant d'abord une place, une agora pour les Grecs, un forum pour les Romains. Elle est toujours entourée d'une église, d'une mairie, d'un musée, de restaurants, de terrasses, de commerces. Elle permet la rencontre pour protester lors de manifestations, pour se recueillir quand la cité vit un drame, pour se divertir quand artistes, bateleurs, saltimbanques viennent s'y déployer. Dans notre jargon contemporain, on dirait qu'elle fait lien, qu'elle est le lieu du vivre ensemble. Dans les années soixante et au-delà, l'urbanisme en tours et en barres

a brisé ce cadre de notre civilisation. Il faut croire qu'il manque quelque chose. Aujourd'hui on les détruit ou on cherche à retrouver ce qui a fait la ville européenne.

Pendant longtemps, l'Union européenne n'avait pas de politique pour les villes. À partir de 1994 le programme URBAN se révèle une expérience et une initiative réussies. Des crédits sont ouverts pour les villes à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le Parlement européen crée un intergroupe « Urban Logement » il y a seulement trois ans.

Une reconnaissance plus grande est assurée le 24 mai 2007 à Leipzig sous présidence allemande. Une charte sur la ville européenne durable est adoptée ce jour-là. Les ministres considèrent, dans ce document, « les villes européennes traditionnelles comme un bien économique, social et culturel précieux et irremplaçable ». Il était en effet temps de le déclarer ! Elles sont à la fois, écrivent-ils, « des centres de connaissances et des sources de croissance et d'innovation ». « Elles ne pourront assumer leur rôle de garants du progrès et de la croissance que si elles réussissent à maintenir l'équilibre social en leur sein et entre elles. » Cela va mieux en le disant !

À partir de ces déclarations de principes, des recommandations sont faites pour tous les États. Notamment : la création et la préservation d'espaces publics de qualité ; la modernisation des réseaux d'infrastructure et l'augmentation du rendement énergétique ; une grande attention aux quartiers urbains défavorisés ; une politique active en faveur des enfants ; la mise en place d'un système de transports urbains performant et à la portée de tous...

Tout le monde ou presque sera d'accord sur les intentions. Reste à les traduire. L'Union européenne n'a pas de compétences qui lui permettent d'obliger les États. Dans un pays comme la France le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales limiterait de toute façon les effets de décisions bruxelloises. Tout repose sur la responsabilité de chacun, sur la conviction que la question urbaine est essentielle pour l'équilibre de notre société.

Dans un délai qui n'a pas été fixé, les ministres réunis à Leiptzig ont demandé à la Commission européenne de présenter les résultats de cet échange de bonnes pratiques à l'occasion d'une conférence basée sur les principes de la Charte de Leiptzig. Celle-ci se termine ainsi : « L'Europe a besoin de villes et de régions fortes où il fait bon vivre. » Acceptons-en l'augure!

La Haye 48

Il y a soixante ans s'est tenu le premier « congrès de l'Europe » à La Haye du 7 au 10 mai 1948. Sept cent cinquante délégués étaient présents venant de presque tous les pays d'Europe, de la France à la Roumanie, de l'Allemagne à la Pologne, de l'Italie à la Hongrie. Seuls quarante députés travaillistes britanniques renoncent à participer à la suite d'une interdiction édictée par la direction de leur parti.

Le congrès est organisé par des associations, la plupart issue des mouvements de la Résistance. Parmi elles l'union des fédéralistes européens, le mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe et les nouvelles équipes internationales. C'est Winston Churchill qui assure la présidence. L'objectif du congrès est précisé dès novembre 1947 : « indiquer la formation des États-Unis d'Europe comme objectif commun de travail de toutes les forces démocratiques européennes ».

Cette réunion se tient dans un contexte particulier. La guerre est terminée depuis trois ans mais l'Allemagne est occupée par les Alliés et la République Fédérale n'est pas constituée. Surtout le « coup de Prague » a eu lieu en février 1948. La guerre froide s'installe et la frontière des deux blocs est symbolisée par la prise de pouvoir des communistes en Tchécoslovaquie.

Le congrès réunira d'éminentes personnalités comme Konrad Adenauer et François Mitterrand, Paul Reynaud et Alcide de Gasperi. Il sera marqué par un clivage entre unionistes et fédéralistes qui n'en finit pas de durer. Les premiers, dont Winston Churchill, souhaitent une simple coopération entre États. Les seconds demandent un transfert partiel de souveraineté pour aller vers une Fédération européenne. L'Union européenne d'aujourd'hui est un mélange de ces deux conceptions.

Cette différence d'approche n'empêchera pas Churchill d'avoir les mots qui conviennent au lendemain d'un conflit mondial meurtrier :

« Nous ne nous sauverons des périls qui approchent qu'en oubliant les haines du passé, en laissant mourir les rancœurs nationales et les idées de revanches, en effaçant progressivement les frontières et les barrières qui aggravent et congèlent nos divisions, et en nous réjouissant ensemble de ce trésor glorieux de littérature, d'éthique, de pensée et de tolérance, qui nous appartient à tous, et qui est le véritable héritage de l'Europe, l'expression de son génie et de son honneur, et que par nos querelles, nos folies, nos guerres et les actes cruels et terribles qu'amènent les guerres et les tyrans, nous avons failli perdre. »

François Mitterrand rappellera souvent sa présence à ce congrès. Il a évoqué son enthousiasme de jeune parlementaire de la façon suivante :

« Va-t-on préparer la troisième guerre mondiale? L'Europe va-t-elle continuer à s'autodétruire pour des intérêts en 1914 ou des idéologies en 1939? Ne faut-il pas inventer une autre forme d'organisation de notre continent? »

Le congrès se terminera par un « Message aux Européens » rédigé et lu par Denis de Rougemont. Il appelle à l'élimination des restrictions à l'échange des marchandises, la convertibilité des monnaies, la mobilité de la main-d'œuvre, la coordination des politiques économiques, la promotion du plein-emploi. Il souhaite une Assemblée européenne élue au suffrage universel, l'adoption d'une Charte des droits, la création d'un centre européen de la jeunesse et de la culture. Tous ces projets ont pris en partie corps. Certains ont été réalisés. D'autres n'ont pas encore vu le jour.

Chacun le voit : l'Europe est une histoire longue. Comme l'a dit un dirigeant chinois :

« J'admire la sage lenteur de la construction européenne. »
Rien n'empêche cependant d'accélérer!

Présidences françaises

La France présidera le Conseil européen du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Nicolas Sarkozy sera donc doublement président. Ce sera la septième fois que la France détiendra ce rôle. Le Conseil européen ne date d'ailleurs pas des débuts de la Communauté. Il a été proposé par Valéry Giscard d'Estaing au lendemain de son élection et il en a été le premier président. Au sommet européen des 9 et 10 décembre 1974, à Paris, les chefs d'État ou de gouvernement décident de se réunir trois fois par an en Conseil européen. À ce sommet, ils décident de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ; ils approuvent la création du Fond européen de développement régional ; ils se déclarent résolus à mettre en place l'Union économique et monétaire. Beau programme, réalisé dans ses structures, pas forcément dans ses objectifs.

La Présidence changeant tous les six mois, elle reprendra donc les rênes au premier semestre 1979, décidera de l'entrée en vigueur du système monétaire européen et ouvrira les négociations d'adhésion avec l'Espagne. François Mitterrand prendra le relais du 1^{er} janvier au 30 juin 1984. Cette année-là un accord sera conclu avec le Royaume-Uni lui concédant une compensation pour réduire sa contribution au budget communautaire. C'est le fameux chèque britannique.

Le même président retrouvera cette fonction au second semestre 1989. C'est le moment où l'histoire bascule. Elle ne retiendra que la chute du mur de Berlin qui débouchera sur l'unification de l'Allemagne, du continent européen ensuite avec la fin de l'Union soviétique. François Mitterrand encore terminera son mandat français en présidant aux destinées de l'Europe. Son discours devant le Parlement européen le 17 janvier 1995 marquera les esprits. L'homme est âgé et malade. Il est un des derniers acteurs du second conflit mondial. Il termine son propos par un conseil à notre mémoire : « N'oubliez jamais ceci : le nationalisme, c'est la guerre. »

La dernière présidence française a été assurée par Jacques Chirac au second semestre 2000. Elle se conclura par un traité à Nice. Il n'a pas laissé un bon souvenir et ne traîne pas une bonne réputation. Pourtant ce Conseil européen du 7 au 9 décembre aura enregistré la Charte des droits fondamentaux, préalable à son caractère juridique, donc contraignant. Il aura permis d'accueillir dans l'Union en 2004 dix pays dont huit issus du bloc soviétique.

Arrive 2008. Cette fois la présidence s'exercera au lendemain de l'élection elle-même. En 1995, la France était en pleine compétition présidentielle et en 2000 elle s'y préparait. De même la présidence se déroulera en dehors de toute cohabitation. Édouard Balladur et François Mitterrand en 1995, Jacques Chirac et Lionel Jospin en 2000 se partageaient l'exécutif. Leur sens de l'État n'interdisait pas le travail mais la position de chacun ne facilitait pas les choses. Rien de tel aujourd'hui.

Mais une bonne présidence suppose de rassembler quelques conditions.

Le président ne doit pas tout ramener à lui. Dans le déblocage de l'affaire constitutionnelle en juin 2007, il a un peu exagéré. Personne ne nie son rôle utile, mais ce n'était pas une raison pour occulter celui de la Chancelière allemande. L'efficacité de l'influence se mesure à la retenue du pouvoir.

Le président doit respecter sa parole et les engagements pris par la France. Les autres pays auront l'œil sur nos finances, le trou de nos déficits et le sommet de notre endettement. La crédibilité de notre action en direction des autres se mesurera à notre capacité à être en règle avec la parole donnée.

Le président ne doit pas donner dans la facilité du bouc émissaire. L'Europe a le dos large mais les pieds fragiles. Il ne faut pas lui casser les reins aux yeux de nos concitoyens sinon à la longue, ils finiront par s'éloigner de cette belle aventure. La Banque centrale européenne a sans doute des torts mais si on veut changer ses statuts tout en respectant son indépendance, c'est au pouvoir politique de le faire.

Le président ne doit pas s'écarter des règles européennes même si cela permet de calmer les esprits des marins-pêcheurs quand il s'agit de quotas de pêche, ou de panser les plaies du chômage avec des promesses légères aux ouvriers de Gandrange. Car si les quotas ne bougent pas et les promesses ne sont pas tenues, l'Europe risque d'être accusée à tort.

Le président ne doit pas se lancer tout seul dans des opérations qui concernent aussi les autres. Ainsi, l'Union de la Méditerranée est intéressante mais elle concerne toute l'Europe et pas seulement les riverains de cette mer. Récemment le recadrage s'est fait.

La Présidence commence toujours par un discours devant le Parlement européen. Celui-là doit être réussi, parce que fondateur du semestre. Une grande attention aux autres peuples représentés sera bienvenue, y compris pour faciliter la tâche des parlementaires français.

Franceurope

La présidence de l'Union européenne du second semestre de l'année présente une différence par rapport à un premier semestre : elle passe très vite et ne dure gère plus de quatre mois et demi à cause des vacances d'été et de Noël. C'est ce qui attend la France à compter du 1^{er} juillet.

Cette présidence sera pourtant très sollicitée. Il lui est demandé de traiter de nombreux sujets car on arrive en fin de mandat, et pour la Commission et pour le Parlement. Notre pays est de plus concerné par tous les thèmes : il borde toutes les mers ou presque, son agriculture produit du riz comme du blé, du lait comme de l'huile d'olive, et toutes sortes de fruits et légumes, son industrie et ses services couvrent toute l'activité économique. Enfin, la France est vue comme une puissance capable de gérer tous les problèmes : elle est outillée pour cela et elle connaît bien le système depuis le temps qu'elle le pratique. Toutes ces raisons ou explications rendent sensible l'annonce de ses priorités. En même temps, celles-ci peuvent peser dans l'orientation des politiques européennes globales.

Le président de la République et le gouvernement ont décidé de mettre en avant quelques points à traiter : les mesures à prendre pour lutter contre le changement climatique, la mise en place d'un pacte européen de l'immigration, des avancées vers une défense européenne, l'examen de la politique agricole commune. Les députés socialistes français au Parlement européen ont jugé qu'il manquait deux thèmes à cette liste. Ils ont décidé de les exposer dans un mémorandum, transmis aux autorités françaises et européennes.

Le premier thème est social. Le président de la République ne prononce jamais ce mot pour l'Europe. Il est pourtant au cœur des attentes des populations. La France a les moyens de le mettre sur la table de la discussion. Ainsi, le moment est venu d'évoquer le salaire minimum à l'échelle

des vingt-sept États. Une directive sur le temps de travail est bloquée : la Présidence française peut aboutir. L'évolution des entreprises exige que soit revue la directive sur le comité d'entreprise européen pour une meilleure consultation et information des travailleurs. Comme le travail intérimaire se développe, il est temps de lui apporter un encadrement européen plus protecteur. Les sujets ne manquent pas. La France ne peut pas passer à côté.

Il serait également temps qu'un pays comme le nôtre propose à la Commission de rédiger une directive-cadre sur les services publics.

Le second thème est économique et financier. Il concerne le capitalisme dont le président lui-même dit qu'il « marche sur la tête ». La crise financière est là. L'Europe a son marché unique intérieur. Quinze pays ont l'euro comme monnaie unique. Celle-ci est très forte, en même temps que le dollar est très bas. Il ne serait pas incongru qu'à côté du marché intérieur des biens, services et capitaux, et de la monnaie unique, il y ait un régulateur des marchés financiers. Une sorte de gendarme européen qui remette le capitalisme sur la tête. Rien n'est avancé sur ce point. Il est pourtant d'une actualité criante.

Enfin, il ne faudrait pas que, pendant cette présidence, l'affaire des nominations occulte le contenu des politiques. Les médias seront à l'affût des noms de personnes qui occupent les trois postes décisifs : la présidence du Conseil européen, celle de la Commission, le haut représentant pour les affaires étrangères. C'est toujours significatif de voir qui est nommé. C'est mieux de voir ce qui est décidé pour tous les Européens.

Reste donc à réussir ce semestre de présidence. Les socialistes cherchent à y contribuer car, à Bruxelles ou à Strasbourg, on reste dans l'opposition à Nicolas Sarkozy, mais on n'est pas dans l'opposition à la France.

Strasbourg

Il ne se passe pas une session du Parlement européen sans qu'un député ne conteste son siège dans la capitale de l'Alsace. Un jour ce sont les ascenseurs qui ne marchent pas et c'est le bâtiment tout entier qui est mis en cause. Le lendemain ce sont les grèves qui perturbent les voyages comme s'il n'y avait d'arrêts de travail que dans cette ville et comme si le droit de grève n'était pas inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Un autre jour ce sont les coûts des déplacements de Bruxelles à Strasbourg et retour, en oubliant que dans la foulée on pourrait déménager dans la capitale belge tous les services de Luxembourg. Tant qu'à économiser, autant aller jusqu'au bout! Pourquoi ne pas alors rapatrier toutes les agences au même lieu, à l'image des ministères d'un État?

Aujourd'hui il faudrait changer les traités pour supprimer le siège de Strasbourg. Cela devrait se faire à l'unanimité des vingt-sept pays, donc avec l'accord obligé de la France. Le vote irlandais sur le traité de Lisbonne a montré qu'il suffit d'un pays pour gripper la machine. Ce même traité comprend un protocole n° 6 fixant les sièges de toutes les institutions. Il dit ceci : « Le Parlement européen a son siège à Strasbourg, où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles, y compris la session budgétaire. Les périodes de sessions plénières additionnelles se tiennent à Bruxelles. Les commissions du Parlement européen siègent à Bruxelles. Le secrétariat général du Parlement européen et ses services restent installés à Luxembourg. » Il y a une logique à tout cela : l'Union européenne n'est ni un État, ni une nation. Elle unit des peuples, elle n'est pas un peuple. Il n'est pas étonnant que ses institutions soient réparties. Ceux qui jugent l'Europe bureaucratique devraient adhérer à cet esprit.

Mais pourquoi Strasbourg? Lors de la mise en place en 1952 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il a fallu débattre des sièges des différentes instances. Fin juillet de cette année-là, une réunion se

tient à Paris. Il est décidé de sièges provisoires : Haute autorité à Bruxelles, Cour de justice à Luxembourg, Assemblée à Strasbourg. Le ministre belge n'est pas favorable à Bruxelles : il craint qu'en acceptant un siège provisoire, il perdra le définitif! Les Britanniques en sous-main (ils ne sont pas partie prenante de la CECA) encouragent Strasbourg : le Royaume-Uni aimerait réunir l'administration de la CECA à celle du Conseil de l'Europe... dont il est membre. La France plaidait pour Sarrebrück car ce territoire n'est pas encore allemand. Il le deviendra en 1955 après référendum. Chacun peut mesurer aujourd'hui le paradoxe des positions de l'époque : les Belges sont satisfaits pour Bruxelles, les Français pour Strasbourg et les Anglais voudraient abandonner celle-là.

Il y a évidemment le symbole dans le choix de la ville alsacienne. Française avant 1870 et depuis Louis XIV, allemande jusqu'en 1918, française à nouveau du traité de Versailles à 1940, encore allemande, à nouveau territoire de notre République, qui peut mieux incarner l'esprit de réconciliation qui sous-tend la construction européenne? Pendant des siècles cette région a été disputée entre la Francie et la Germanie. Louis Le Pieux, petit-fils de Charlemagne, avait trois fils : il a donc partagé son empire en trois morceaux au traité de Verdun de 843. Le morceau du milieu était la Lotharingie, limitée par la suite à notre Lorraine. S'il n'avait eu que deux fils, l'histoire de l'Europe aurait peut-être connu un cours différent. Mais on ne la refait pas.

C'est vrai que tout cela s'éloigne. Soixante-trois ans de paix depuis 1945 entre France et Allemagne c'est du jamais vu. Et il faut que ce soit du jamais revu! L'Europe a tenu les promesses de ses fondateurs : elle est pacifique après tant de drames. Elle est libérale pour avoir échappé au totalitarisme. Elle est démocratique pour refuser toute logique impériale et dominatrice. Qui mieux qu'un Irlandais pour comprendre Strasbourg, lui qui a connu l'occupation, la guerre d'indépendance et toujours une partition douloureuse? En novembre 1998, à l'occasion de son prix Nobel de la paix, John Hume a déclaré devant le Parlement européen : « C'est sur le pont du Rhin qu'une pensée a jailli : si la paix a été possible ici, elle sera possible partout. » Entendant cela, comment ne pas penser au pont de

Mostar, en Bosnie, détruit puis reconstruit? Cette fois cette souffrance et ce souvenir sont proches.

Ainsi parlait Claudio Magris, citoyen de Trieste : « Le pont tremble. Les tourments humains le font frémir. C'est la preuve, voyageur, que tu te trouves au cœur même de l'Europe. »

Geremek

Un grand Européen a trouvé la mort sur une route de Pologne le 13 juillet dernier, près de Lubien, à Nowy Tomysl, quelques jours après la session plénière du Parlement européen. Il revenait de Toscane où une université l'avait appelé à tenir une conférence sur l'avenir de l'Union européenne. Au sein du Parlement il y a peu d'hommes, peu de femmes dont la notoriété dépasse les limites de son pays, voire de sa région, quand ce n'est pas moins. Son nom résonnait largement au-delà des frontières de la Pologne. Le temps passe, je ne veux pas qu'il soit oublié.

Polonais en effet, il était un résumé, par sa vie, des douleurs de son peuple. Il avait sept ans, quand Hitler et Staline se sont partagés son pays, comme aux grands jours de la fin du XVIII^e siècle. Il en avait le souvenir et m'a un jour rappelé que la France et le Royaume-Uni ont alors déclaré la guerre à l'Allemagne... mais sans la faire. Un sentiment d'abandon a alors envahi la population. Il a été enfermé dans le ghetto de Varsovie parce que juif. Il s'en échappera en 1943 mais des membres de sa famille disparaîtront dans les fours crématoires d'Auschwitz. Il adhéra à 18 ans au parti ouvrier unifié polonais, plein d'espoir dans un projet de fraternité entre les hommes, comme le mot « communiste » l'indique dans sa racine. Il le quittera en 1968 quand les chars soviétiques occuperont la Tchécoslovaquie interdisant au socialisme de présenter un visage humain.

Car démocrate il l'était jusqu'au fond du cœur et de la pensée. Au nom de la liberté, il a connu la prison. Au nom des droits des travailleurs et d'un syndicalisme libre, il a été un des fondateurs de Solidarnosc. Sans doute avait-il aussi goûté la liberté par ses longs séjours en France. En effet, dès 1956, il étudie à l'École pratique des hautes études et de 1962 à 1965 ; il dirigera le centre de civilisation polonaise à la Sorbonne. De cette période il sortira une grande étude et un beau livre sur les pauvres au Moyen-Âge car, aimait-il à dire, eux aussi ont droit à l'histoire.

Son enseignement était apprécié et respecté. Pédagogue, il était un des meilleurs professeurs d'Europe. À Bruxelles et à Strasbourg, beaucoup de journalistes en formation continue à l'initiative du journal *Ouest-France* l'ont entendu. Au Collège d'Europe à Bruges, à celui de Natolin créé près de Varsovie sur le même modèle, à la présidence de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à compter de 2006, il rayonnait par ses connaissances et son inlassable optimisme. Tout cela lui avait valu le prix international Charlemagne décerné à Aix-la-Chapelle. Son dernier combat ou son grand rêve était la création d'une université de l'Europe. Il la voyait bien à Strasbourg, peut-être même à la place de l'actuel Parlement, au risque de relancer la polémique sur le siège lui-même. Il ne voyait pas l'Union comme un seul marché, mais comme une communauté de valeurs. Il ne croyait pas qu'une monnaie unique suffisait mais qu'une Union avait besoin de liens humains, d'histoire partagée, d'horizon de civilisation et pas seulement d'addition de directives. Où insuffler le mieux tout cela si ce n'est dans une grande université? Il faut reprendre son idée et elle méritera son nom.

Au lendemain de sa mort, ses anciens étudiants du Collège d'Europe ont tenu à lui rendre hommage en diffusant ce que Bronislaw Gérémeck appelait « l'esprit d'Europe ». Leur texte mérite d'être rappelé par de larges extraits. Il montre leur peine à la disparition du maître et l'espoir après l'enseignement qu'ils ont reçu de lui : « Le professeur ne parlera plus. Mais sa sagesse et son humilité nous animeront pour longtemps encore. Sur le campus de Natolin à Varsovie, il savait comment faire revivre l'histoire, une étincelle dans le regard pour nous y faire lire le temps long de la civilisation européenne : l'avènement des états et des empires; l'histoire des croisades et du Moyen-Âge, celle des universités, celle de l'Humanisme, des Lumières ou plus tard des constructions nationales et de leurs interminables conflits... l'histoire d'une grande aventure humaine et spirituelle : l'Europe. Pour partager cette connaissance, et cette passion, il avait la même ouverture de cœur pour tous, le même sourire et surtout les mêmes exigences.

C'est ainsi que le professeur nous enseignait combien l'Europe n'aurait pu se faire, sans ceux qui un jour surent défier les conventions, opposer des idées à des systèmes, ni sans ceux qui dans des conditions critiques

trouvèrent la force de venir convaincre les sceptiques, les méfiants, les « réalistes ».

À nous, il a appris l'Europe, dans ses grandeurs et dans ses faiblesses, dans ses réalités matérielles comme dans ses aspirations spirituelles. Surtout, il nous a enseigné comment l'Europe se construit au jour le jour, dans l'alliance entre une vision d'avenir et des actions concrètes au présent. « D'où venons-nous, qui sommes-nous, où allons-nous ? » Il aimait revenir à ces trois questions fondamentales, pour expliquer et résumer son entreprise pédagogique si spéciale : enseigner l'Europe aux Allemands, Baltes, Croates, Français, Italiens, Polonais, Scandinaves, Tchèques, Ukrainiens, etc. que nous sommes, pour en faire finalement « des Européens ».

« L'Europe est un état d'esprit », disait-il souvent. Et il faut en entretenir le souffle. C'était tout le sens de son enseignement enraciné dans les héritages passés de l'Europe, c'est la leçon que nous tacherons d'appliquer aux perspectives futures de l'Union européenne, comme citoyens d'une Europe en construction » (*Ouest France* des 26-27 juillet 2008).

La chance m'aura été donnée de l'écouter, de dialoguer avec lui, de participer à ses côtés à des rencontres. Je me sentais toujours un peu étudiant face à un maître.

Vatican

Le Parlement européen, en cette année interculturelle, reçoit et écoute des personnalités religieuses de toutes confessions. Le 15 janvier 2008 il a ainsi accueilli le Grand mufti de Syrie, Sheikh Ahmad Badr al-din Hassoun. Il est le plus haut dignitaire musulman sunnite du pays. Il a tenu un discours de paix, condamnant ceux qui interprètent mal la Bible, la Torah ou le Coran : « C'est l'Homme qui est sacré, pas un bout de terre ou une église, un mur des lamentations ou une mosquée. » Puisse-t-il être entendu!

Le 24 septembre dernier, les députés entendaient le patriarche Bartholomée I^{er}, primat de l'Église orthodoxe de Constantinople depuis 1991. Il est de nationalité turque mais appartient à la petite minorité grecque de Turquie. On lui donne le surnom de « Patriarche vert » pour son soutien à la cause de l'environnement. Il a tenu un discours de dialogue entre les religions. Il a fait de ce thème et de cet objectif sa priorité. « Les Musulmans, et aucune autre minorité, ne doivent vivre dans des ghettos : ils doivent être intégrés dans une société qui les accueille. Mais cela doit être réciproque : il n'est pas normal qu'aucune église chrétienne ne soit autorisée en Arabie Saoudite. » Puisse-t-il être écouté!

Le 19 novembre le rabbin Jonathan Sachs sera reçu au sein du Parlement. Il est le Grand rabbin des Congrégations hébraïques unies du Commonwealth depuis 17 ans. Il aime rappeler l'interrogation des sages juifs il y a plusieurs siècles. Ils se demandaient qui pouvait être le plus grand de tous les héros : « Ils ont conclu que c'était non pas celui qui vainc son ennemi, mais celui qui se fait un ami de son ennemi. » Il a déjà été entendu et enfin écouté en Europe : la réconciliation est à la base de notre Union depuis 60 ans. Le Dalaï-lama sera enfin reçu le 4 décembre à Bruxelles.

Seul Benoît XVI ne se sera pas exprimé devant le Parlement européen en 2008. À chaque fois l'invitation du pape est sujette à discussion, voire à polémique. C'est qu'à la différence des trois premiers, il est aussi un chef d'État, État original certes, mais cependant reconnu par l'ONU même s'il n'est pas membre des Nations unies. De même, il est membre observateur du Conseil de l'Europe où l'on retrouve la Russie, la Turquie comme la France et l'Arménie. Il ne compte pourtant que 824 habitants recensés en 2008 sur quelques km². Sa langue véhiculaire est l'italien, sa langue juridique est le latin, sa langue diplomatique est le français, sa langue « militaire » pour la Garde suisse est l'allemand : on ne peut pas faire plus éclectique !

Aurait-il le droit d'adhérer à l'Union européenne ? C'est un État théocratique au sein duquel le pape dispose du pouvoir absolu sans que soient séparés l'exécutif, le législatif et le judiciaire. L'élection de son chef est, pour le moins, peu transparente et démocratique : nul ne sait comment l'Union jugerait la technique du conclave et de la fumée ! De plus, le Vatican n'a pas de Parlement, condition nécessaire pour entrer dans l'Union. L'égalité entre les hommes et les femmes n'est enfin pas respectée. Seuls les premiers peuvent en effet devenir prêtres. L'article 21 de la Charte des droits fondamentaux, sur un strict plan juridique, serait alors bafoué : « est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe etc. ». Ou encore l'article 23 qui stipule : « L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines. » C'est évidemment une monarchie élective, non héréditaire, dans laquelle le chef de l'État est élu et règne à vie.

Il présente également une originalité en matière de citoyenneté. Comme pour l'Union, la citoyenneté vaticane s'ajoute à la nationalité d'origine. Elle est liée à la fonction exercée au sein du Vatican. Elle cesse quand la fonction cesse. Mais elle est attribuée au conjoint (quand la fonction n'est pas sacerdotale) et à la famille des fonctionnaires du Vatican. Les garçons en perdent le bénéfice à l'âge de 25 ans et les filles au moment de leur mariage.

Pas simple de cumuler sur le même très petit territoire deux rôles : celui d'un État appelé Cité du Vatican et celui d'un centre religieux appelé Saint-Siège, la même personne se trouvant à la tête des deux. Il est peu probable

que cet État fasse une demande d'adhésion à l'Union même s'il utilise l'euro par un accord monétaire de 1999 et même s'il a émis le souhait de rejoindre la zone Schengen. On ne saura donc jamais quelle tournure prendrait une négociation avec le Vatican et il est fort probable que le Parlement reçoive dans les prochains mois ou années le représentant du Saint-Siège, avec les mêmes réactions et les mêmes débats.

Énergie

Charbon, pétrole, gaz, uranium, électricité de toutes origines : ce sont les nerfs de la guerre de notre économie. Longtemps, l'homme et la bête ont suffi, du cheval à l'éléphant en passant par le chameau. Watt, Edison, Papin, Ampère et quelques autres ont bousculé les choses. Au début, l'insouciance prévaut : pourquoi fixer des limites à ces ressources qui paraissent inépuisables ? La planète est peu peuplée et seules l'Europe puis l'Amérique les utilisent largement. Aujourd'hui, l'inquiétude s'installe : il y aura bien une fin à ces énergies fossiles, même si on en découvre encore. La Terre se peuple au point d'accueillir probablement neuf milliards d'êtres humains vers 2040-2050. De plus, tous veulent connaître le même confort qu'Européens, Américains puis Japonais se sont donné, souvent sur le dos des autres.

Il est donc temps d'y réfléchir et de corriger la tendance. D'autant que de nouvelles interrogations se font jour. À force de brûler charbon, pétrole et gaz, on rejette beaucoup de carbone dans notre atmosphère. C'est comme un toit de serre : il fait chaud dessous et ajouter des degrés là où il y en a déjà beaucoup, c'est risqué. D'un autre côté, l'uranium est utile pour produire notre électricité nucléaire. Mais lui aussi s'épuise et les déchets ont une durée de vie trop longue pour rester innocents.

Cette situation mérite prudence de notre part et surtout anticipation. Car il est arrivé que les sources d'énergie et les matières premières soient à l'origine de guerres. Tout le monde a en mémoire la décision d'Hitler d'attaquer l'Union soviétique en 1941 : il ne s'agissait pas seulement de s'en prendre au système communiste mais d'aller chercher le pétrole de la Mer Caspienne. Stalingrad l'a arrêté. Personne n'ignore que la guerre de Géorgie en août de cette année à un arrière-goût de pétrole et de gaz, toujours dans la zone caucasienne.

En 1992, un sommet international à Rio de Janeiro a alerté le monde sur tous ces enjeux. Les esprits n'étaient pas mûrs pour qu'ils soient bien entendus, compris et acceptés par les populations. Aujourd'hui, c'est différent. L'envolée des prix du pétrole et donc de l'essence n'y est pas pour rien. Beaucoup de catastrophes naturelles, à tort ou à raison, ont fait prendre conscience des dérèglements climatiques. Ils sont à prendre en compte pour analyse et décision, et non pour apocalypse et apeurement.

L'Union européenne a, dans ce cadre, toute sa place à prendre. Il faut espérer que la présidence Obama suivra et permettra la ratification du protocole de Kyoto par les États-Unis d'Amérique. S'il y a une nécessité de faire évoluer un mode de vie, c'est d'abord à ce pays de faire le premier effort.

On date du Conseil européen de mars 2007 le point de départ d'une législation intitulée « paquet énergie – climat ». Il a été mis sur orbite sous présidence allemande, à l'initiative de la chancelière Angela Merkel. Son adoption par le Parlement et le Conseil des ministres permettrait à l'Union européenne d'être prête pour la conférence de l'ONU de Copenhague en décembre 2009 sur le changement climatique. C'est une obligation si notre continent veut tenir son rôle de leader et d'entraînement, à la fois pour son partenaire américain et pour les pays émergents.

Il s'agit de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement de la planète et en même temps d'assurer la sécurité énergétique de l'Europe car nous sommes trop dépendants de nos approvisionnements extérieurs. Notre plan est ambitieux et se résume en « 4 fois 20 ». En 2020, les vingt-sept pays devront avoir réduit de 20 % ces rejets par rapport à 1990, avoir diminué de 20 % l'utilisation d'énergies primaires, avoir augmenté de 20 % l'utilisation de sources d'énergies renouvelables. Le 23 janvier 2008, la commission a présenté une proposition de directive indiquant, sur ce dernier point, le pourcentage à atteindre pour chaque État et proposant d'étendre le système d'échange de quotas d'émission.

Évidemment, les difficultés commencent quand chaque État regarde les efforts qui lui sont demandés. Les biocarburants font débat chez les uns. L'industrie automobile trouve qu'on lui demande trop d'efforts. Où doit-on compter l'énergie nucléaire? Dans les énergies renouvelables car elles ne rejettent pas de carbone ou dans les énergies fossiles car elles utilisent du minerai d'uranium? Si on demande trop d'efforts à nos entreprises ne risquent-elles pas de se délocaliser et d'investir là où les contraintes sont moins fortes? Il y a même un nom pour cela : les « fuites – carbones ».

Enfin, une proposition a été avancée pour l'avenir : pourquoi ne pas mettre en place une Communauté européenne de l'énergie avec les pays qui le veulent. Le premier à avoir suggéré cette idée est Jacques Delors sous forme de coopération renforcée. Au lieu de négocier séparément avec les pays à qui on achète, on le ferait ensemble. Ce serait meilleur pour le prix et pour notre sécurité. On est plus forts à plusieurs. Ce serait une sorte de centrale d'achat au moins pour le pétrole et le gaz. En 1951, l'Europe a mis en place une Communauté pour le charbon et l'acier pour prévenir son risque interne appelé guerre. En 2008, elle pourrait en créer une nouvelle pour des produits qu'elle n'a pas ou si peu sur son territoire, cette fois pour se protéger d'un risque externe, celui d'une rupture d'approvisionnement. Il faudra du temps. Mieux vaut alors commencer tôt.

Tchéquie

La Tchéquie a succédé à la France et précède la Suède pour six mois à la tête du Conseil Européen. C'est la première fois depuis son adhésion à l'Union le 1^{er} mai 2004. Et la dernière si le traité de Lisbonne est ratifié. Sinon, il lui faudra attendre le premier trimestre 2022, et plus si d'autres États nous rejoignent.

Chacun a noté les déclarations du président de la République, Monsieur Vaclav Klaus : « Je me sens un dissident de l'Union européenne », « la Tchéquie ne sera pas une colonie de l'UE ». Il a sous-entendu que l'Union européenne pourrait ressembler à l'Union soviétique ! Il souhaite même que le drapeau européen ne flotte pas sur sa résidence présidentielle, le Château de Prague. Dans le passé, il a proposé « une économie de marché sans adjectif » comme si « social » était un gros mot. Il doit admettre qu'aujourd'hui c'est mieux qu'une « économie financière de marché ».

Tout cela ne fleurit pas bon un démarrage de présidence, d'autant qu'il résiste à la ratification du traité de Lisbonne qu'il a pourtant signé.

Pourtant, il faut chercher à comprendre. Interroger l'idéologie ne suffit pas : après tant d'années d'oppression communiste, on peut admettre que le balancier fasse de lui un libéral outrancier. Interroger l'histoire aide davantage à expliquer ce qui ne veut pas dire approuver.

La Tchéquie a l'épiderme de la souveraineté très sensible. Et les souverains ne plaident pas en faveur de beaucoup de nos actuels pays. elle a des raisons de manquer de confiance en nous. Le pays devient indépendant le 28 octobre 1918, avant d'être lâché et partagé, même dépecé, après les Accords de Munich du 30 septembre 1938 : le III^e Reich annexe les Sudètes, la Hongrie le Sud de la Slovaquie, la Pologne le territoire de Teschen (Silésie). France et Royaume-Uni l'ont abandonné lâchement. Quelques années auparavant, en 1935, la France avait pourtant signé avec lui un

pacte d'assistance militaire mutuelle. Il s'est révélé un chiffon de papier. Ça ne s'oublie pas. Puis, il y eut le « coup de Prague » de 1948, le pays mis en coupe réglé sous la férule soviétique, débouchant sur les procès des années cinquante dont le roman *L'Aveu* d'Arthur London a détaillé les mensonges.

Pourtant, là encore, en 1943, le gouvernement en exil signait avec l'URSS un traité censé protéger et garantir l'indépendance. Le pays a réveillé les consciences avec le printemps de Prague de 1968, lui-même écrasé par les chars et dans le sang, ou dans le sacrifice par immolation de Jan Palach le 16 janvier 1969. Ce que l'on appelait « l'Occident » a protesté mais n'a pas bougé. Tout cela se comprend, ne s'oublie pas, marque un peuple.

Justement, l'Europe se bâtit pour dépasser tout cela. Qui mieux que la Tchéquie peut à la fois exprimer les souffrances et les espoirs de notre continent? Elle a donné tant de personnalités et de projets à l'Europe : le révolté Jean Hus dès le xv^e siècle ; la première université européenne, à Prague avec Charles IV ; le réformateur Alexandre Dubcek ; le grand philosophe Jan Patocka mort sous la torture en 1977 ; le résistant Vaclav Havel, premier président d'un pays redevenu libre ; le romancier Milan Kundera. Ce dernier disait qu'un « petit pays » se reconnaît ainsi : quand il se lève le matin, il ne sait pas quelles seront ses frontières le soir. C'est le meilleur résumé de l'histoire de cet État, mais aujourd'hui l'Europe garantit les frontières. Enfin, un philosophe tchèque Jean Amos Comenius, qui a vécu au xvii^e siècle, a donné son nom à un programme de l'Union européenne pour les jeunes. Il est l'équivalent de notre Descartes.

Enfin, qui a rédigé le premier projet d'Union européenne si ce n'est le roi de Bohême, George de Podebrady en 1464. Certes, il s'agit de chrétienté, mais on est au Moyen-Âge! Il prévoyait un Conseil de souverains, une Assemblée parlementaire, un Tribunal international, et même une monnaie unique. Le premier destinataire de ce projet a été le roi de France, Louis XI. Ce dernier a dit « non » et le projet a été enterré! Déjà!

Vaclav Klaus semble vivre l'Union européenne selon la doctrine de « souveraineté limitée » établie par Léonid Brejnev dans les pays du pacte

de Varsovie après le printemps de Prague. Il se trompe : l'Union européenne est un projet de « souveraineté partagée », librement consentie parce que dans le monde du XXI^e siècle, nos dizaines de pays européens ne peuvent pas s'en tirer seuls. Cela ne l'empêche pas de garder son amitié avec les États-Unis et ses relations avec la Russie. Mais de grâce, qu'il ne bloque pas l'Europe en refusant de ratifier le traité de Lisbonne. Les quatre lettres qui font le mot « vote » écrivent aussi le mot « veto ». Au nom de cette histoire et parce que c'est notre avenir commun, avançons d'un même pas.

Un dernier mot sur cette affaire de drapeau bleu à douze étoiles dorées. Tchèques et Slovaques se sont disputés sur leur drapeau au moment de la séparation en 1992 entre la Tchéquie et la Slovaquie. La loi de partition interdisait aux deux États successeurs d'utiliser les symboles de la Tchécoslovaquie, comme le drapeau et les armoiries. La Slovaquie craignait que la Tchéquie, reprenant ces symboles, en tire un avantage commercial. Le drapeau européen n'a rien à voir avec tout cela. Il ne remplace pas l'emblème de chaque nation. Il représente notre unité. Encore un effort et votre présidence surprendra.

1929

Comparaison n'est pas raison. Mais, depuis quelques mois, analystes et commentateurs se réfèrent à la « crise de 29 ». Y a-t-il des points communs avec celle que l'on vit? Peut-on s'inspirer des réponses qui furent alors apportées? Échapperons-nous aux drames et souffrances qu'elle a engendrés? L'histoire ne se répète pas mais il arrive qu'elle bégaie. Il n'est pas inutile de l'approcher pour regarder notre présent.

Celle de 29 part encore de l'Amérique. Depuis 1926, on peut acheter des actions à crédit. Les investisseurs et boursicoteurs se précipitent. Mais trois ans plus tard, le remboursement des intérêts est supérieur aux gains boursiers. Pour payer il faut vendre des titres... comme aujourd'hui les maisons pour les fameux *subprimes*. La crise part encore de l'endettement. La production automobile chute d'un tiers dans l'année 1929. On s'y croirait!

La même année, deux hommes, deux ministres des Affaires étrangères, deux prix Nobel 1926 font preuve d'une étonnante clairvoyance : Aristide Briand pour la France, Gustav Stresemann pour l'Allemagne. Tous deux s'adressent en septembre 1929 à l'Assemblée de la Société des Nations et préconisent la création d'une « Fédération européenne ».

Aristide Briand : « Je pense qu'entre les peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral; ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité, qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves, si elles venaient à naître.

C'est ce lien que je voudrais m'efforcer d'établir. Évidemment, l'Association agira surtout dans le domaine économique : c'est la question la plus

pressante. Je crois que l'on peut y obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique, au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant, et je me propose, pendant la durée de cette session, de prier ceux de mes collègues qui représentent ici des nations européennes de bien vouloir envisager officieusement cette suggestion et la proposer à l'étude de leurs gouvernements, pour dégager plus tard, pendant la prochaine session de l'Assemblée peut-être, les possibilités de réalisation que je crois discerner. »

Gustav Stresemann : « Le traité de Versailles a créé un grand nombre d'États nouveaux. Je ne veux pas discuter cette question du point de vue politique, car mes vues politiques sur le traité de Versailles sont connues. Mais, en me plaçant au point de vue économique, je tiens à souligner que, si l'on a créé un grand nombre d'États nouveaux, on a entièrement négligé de les intégrer dans la structure économique de l'Europe. Quelle est la conséquence de ce péché d'omission ? Vous le voyez : de nouvelles frontières, de nouvelles monnaies, de nouvelles mesures, de nouveaux poids, un arrêt constant du trafic et des échanges. Il est grotesque de constater que l'on s'attache à réduire de vingt jours la durée du voyage entre l'Allemagne du Sud et Tokyo, mais que, par contre, lorsqu'on traverse l'Europe en chemin de fer, on se trouve arrêté en un endroit quelconque pendant une heure, parce qu'il y a là une nouvelle frontière et des formalités de douane à remplir.

Dans l'économie mondiale, l'Europe donne l'impression de ne savoir pratiquer que le petit commerce de détail. Pour augmenter leur prestige, les nouveaux États s'efforcent de créer de nouvelles industries à l'intérieur de leurs frontières. Ces industries doivent être protégées, elles doivent se chercher de nouveaux débouchés et il leur arrive souvent de ne pas pouvoir écouler leurs produits sur leur propre territoire à des prix rémunérateurs. Où sont la monnaie européenne, le timbre-poste européen qu'il nous faudrait ? »

Aujourd'hui seize pays ont la même monnaie. Où en serions-nous s'il y avait seize monnaies différentes ? L'euro est protecteur. Ceux, qui en 1992

n'en voulaient pas, feraient bien d'y réfléchir. Quant à un timbre-poste européen, pourquoi pas un jour ?

Personne ne souhaite de crise. Quand elle est là, mieux vaut la traverser avec l'Europe que sans l'Europe.

Recommandations

Après dix ans passés au Parlement européen, il devient possible de tirer quelques enseignements de la pratique de cette assemblée et de retenir quelques principes qui doivent guider un député français élu en son sein. Ils peuvent revêtir l'allure de conseils, sous forme de recommandations :

1- Tu resteras jusqu'au bout : le mandat est confié pour cinq ans. Il ne doit pas être interrompu par une candidature à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Si celle-ci débouche sur une élection, la démission est automatique pour cause d'incompatibilité. Dans ce cas, le Parlement européen devient une salle d'attente.

2- Tu ne cumuleras pas : cette fois, il s'agit de l'exercice de fonctions locales exécutives, incompatibles sur la durée avec l'exercice d'un mandat de député européen. Dans la plupart des pays, ce type de cumul est inimaginable, soit que la loi l'interdise, soit que la tradition y suffise. Dans une assemblée, les élus doivent se trouver à égalité sur ce plan.

3- Tu seras le plus présent possible. Un député ne peut pas être au four et au moulin. Il n'a pas le don d'ubiquité. À Bruxelles, à Strasbourg, à Paris, dans la circonscription, c'est beaucoup pour une seule personne. Les sollicitations sont nombreuses et les électeurs exigeants. Mais il y a des moments à ne pas manquer : les débats et décisions dans ta délégation et ton groupe politique ; les discussions et les votes dans ta commission ; la présence en séance plénière, notamment au moment des votes et pour les grands débats politiques. L'influence ne se juge pas à la seule présence ; elle régresse en cas d'absence. L'application du traité de Lisbonne renforcera cette exigence.

4- Tu ne regarderas pas l'Union européenne comme la France en plus grand. C'est une tentation qui guette chacun d'entre nous. N'oublie pas

que nous n'avons pas laissé que de bons souvenirs chez nos voisins et partenaires. Ils adorent notre mode de vie ; ils sont souvent fascinés par l'histoire de nos passions. Ils n'envient pas forcément notre organisation. Peut-être sommes-nous un repère, pas forcément un modèle. Bref, le Parlement européen te fera prendre une cure d'humilité : accepte-la avec plaisir !

5- Tu apprendras une autre langue : il y a deux fainéants linguistiques au Parlement : les Anglais car leur langue domine dans les textes ; les Français car la leur domine à Strasbourg et cohabite avec le flamand à Bruxelles. Mais l'Union européenne compte désormais vingt-trois langues officielles. Nous devons faire cet effort d'aller vers les autres car eux le font bien.

6- Tu t'exprimeras brièvement : finies les longues tirades verbales et au diable l'art oratoire classique. Au Parlement européen, le temps de parole est limité pour une raison facile à comprendre : le respect du travail des interprètes. N'oublie pas que tu parles pour être traduit. Umberto Eco a écrit que la langue de l'Europe, c'est la traduction. Cette obligation force à concentrer sa pensée, à sélectionner ses arguments, à ramasser ses phrases, à éliminer les délayages et à éviter les digressions. C'est un bel exercice. Il te sera utile même en France.

7- Tu seras un pédagogue de l'Europe : cette construction, vieille de soixante ans a toujours besoin d'être expliquée, même ravivée. Une flamme s'éteint facilement. Tu seras sollicité par des scolaires, des groupes de toute composition, professionnels ou non, âgés ou pas. Ils te demanderont d'expliquer ce que tu fais. Ne ménage pas ta peine et réponds toujours favorablement. Un député européen est un instituteur d'Europe, une sorte de « hussard bleu ». Même si tu contestes les politiques menées, tu ne dois pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'Europe reste notre avenir.

8- Tu te prépareras à l'esprit de compromis : au Parlement européen, il n'y a pas les bons et les méchants, le noir et le blanc, tranchés comme à l'Assemblée nationale. Il y a du gris et c'est une belle couleur comme disait Paul Gauguin. La procédure oblige au compromis : aucune institution ne peut décider pour les autres et, en codécision, une directive doit obtenir l'accord de tous sinon elle ne voit pas le jour. La majorité à l'Assemblée

nationale suffit pour décider. En Europe, l'accord de tous est obligé au risque de ne rien décider.

9- Tu défendras Strasbourg : c'est une spécificité de ton travail, partagée avec d'autres représentants. Les délégations allemandes te soutiendront normalement. Mais les pressions grandissent pour tout concentrer à Bruxelles. Les plus acharnés à critiquer le super-état européen sont les plus militants à lui donner tous les attributs. Le siège du Parlement est Strasbourg. C'est inscrit dans les traités et ce n'est pas demain que cela changera. Sur ce sujet, sois cependant vigilant.

10- Tu ménageras ta santé : les électeurs n'y pensent guère. Pour certains, l'élu n'exerce pas seulement un mandat, mais carrément un sacerdoce. Tu multiplieras les voyages, d'aéroports en gares, de taxis en métro ; tu changeras d'hôtels et de restaurants sans arrêt ; ton compagnon sera une valise à roulettes. Si tu veux durer, ménage-toi temps libre et détente. Il n'y a pas de raison que la RTT ne te concerne pas.

Ces recommandations n'ont évidemment aucune valeur normative. Leur auteur peut être en défaut sur certaines d'entre elles. Personne n'est parfait.

Conclusion

Le Parlement européen est élu pour 5 ans et la Commission est mise en place pour la même durée. Mais l'histoire de l'Union européenne relève de la longue durée. L'Europe a connu ses prophètes, comme Victor Hugo, ses pionniers comme Aristide Briand, ses fondateurs comme Robert Schuman et Jean Monnet, ses héritiers comme Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Delors. Je ne cite que des Français mais les autres ont leur part aussi essentielle. Demain d'autres générations prendront le relais. L'Europe n'a pas à se prétendre un modèle pour le monde. Ceux qui le souhaitent peuvent s'en servir comme exemple. Tous peuvent la regarder comme un repère, une partie de planète où se conjuguent le développement économique, la protection sociale, les libertés publiques et individuelles, la préoccupation écologique. En ce sens, elle est une aventure unique. Aux Européens d'en prendre la juste conscience.

Éditions Apogée
11 rue du Noyer
35000 Rennes
T 02 99 32 45 95
F 02 99 32 45 98
apogee.rennes@wanadoo.fr
www.editions-apogee.com

Dépôt légal : mai 2009

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Barnéoud, à Bonchamp-lès-Laval.

Imprimé en France